

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE - N° 12894 - 6 F

Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : André Fontaine

DIMANCHE 13-LUNDI 14 JUILLET 1986

Duel à Rome

APRÈS avoir établi un record absolu de longévité dans l'histoire de la République italienne - 1 058 jours à la tête des affaires...

Ayant gouverné dans un style autoritaire et souvent flamboyant, il ne pouvait pas tomber sans éclat. La tournure que prend la crise est à la hauteur du personnage...

Du coup, le « gouvernement à cinq » est bel et bien condamné. Devant le combat des géants, les pygmées de la coalition ne peuvent que se répandre en plaintes et suggestions vaines.

Le coup, le « gouvernement à cinq » est bel et bien condamné. Devant le combat des géants, les pygmées de la coalition ne peuvent que se répandre en plaintes et suggestions vaines.

Epreuve de vérité pour la cohabitation

M. Mitterrand décidé à ne pas signer telle quelle l'ordonnance sur les dénationalisations



A chacun son feu d'artifice. M. François Mitterrand, lui, a pris l'habitude, ces dernières années, de profiter de son rendez-vous rituel avec Yves Mourouli...

C'est le 14 juillet 1984 qu'il avait mis fin à la « guerre scolaire » en désavouant le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary...

C'est le 14 juillet 1985 qu'il avait défini sa conception de la « cohabitation » avec la droite...

En ce lundi 14 juillet 1986, le président de la République va-t-il sortir de sa poche un nouveau pétard ? La réponse paraît devoir être affirmative...

C'est le 14 juillet 1985 qu'il avait défini sa conception de la « cohabitation » avec la droite, dans la perspective d'un renversement de la majorité parlementaire...

ALAIN ROLLAT. (Lire la suite page 6.)

Les chrétiens de Beyrouth-Est

Rendre le « réduit » viable... PAGE 3

M. Baudis contre M. Joxe

Le maire de Toulouse met en cause l'ancien ministre de l'intérieur après l'annulation des élections législatives dans la Haute-Garonne PAGE 6

La loi sur la réforme des universités

M. Devaquet entre les « libéraux » et les « étatistes » PAGE 8

Un médecin expérimente sur lui-même un vaccin antiparasitaire

Un espoir pour des millions de personnes atteintes dans le monde PAGE 8

Le sommaire complet se trouve page 16

Soufflez pas

Le ministre de la culture, M. Jacques Chirac, a annoncé qu'il ne se présenterait pas à la présidence de la République...

M. Bernard Ceysson succède à M. André Chénouard à la tête du Musée national d'art moderne

Le ministre de la culture, M. Jacques Chirac, a nommé M. Bernard Ceysson directeur du musée national d'art moderne...

Le 7 juillet 1986, M. Bernard Ceysson a été nommé directeur du musée national d'art moderne, succédant à M. André Chénouard...

LA MORT DE MARCEL BASDEVANT

Le mémoire littéraire de l'Europe

Une partie de son œuvre, le mémoire littéraire de l'Europe, est consacrée à la mémoire de Marcel Basdevant...

Le 27 juillet, dans l'après-midi, M. Basdevant a été inhumé au cimetière de Montparnasse...

NOUVELLES BRÈVES

CHRONIQUE DES ANNEES 60. A partir de mardi (daté mercredi 16 juillet) la CHRONIQUE DES ANNEES 60...

Action directe et l'attentat contre la police

Le geste d'un desperado ?

Les obsèques du commissaire Marcel Basdevant, tué dans l'attentat contre des locaux de la PJ à Paris, ont été célébrées, le samedi 12 juillet...

Le texte parvenu, vendredi, au Monde, signé « Commando Loïc LeFèvre Action directe », revendiquant « l'action contre la préfecture de police »...

Le 5 au 6 juillet, à Paris, contre des bureaux des sociétés Thomson et L'Air liquide seraient bel et bien les mêmes. Ils se réclament en tout cas d'Action directe selon le même « canal ».

EDWY PLENEL. (Lire la suite page 7. et nos informations page 16.)

Ouverture du 40e Festival

Avignon sous « la Tempête »

Il y a un manège à l'ancienne, place de l'Horloge. Sur les murs, peintes en trompe-l'œil, des fenêtres avec des personnages...

Dans le jardin du festival, vendredi 11 juillet, il y avait M. Léotard, le ministre de la culture et de la communication, en manches de chemise rayée...

COLETTE GODARD. (Lire page 9 la critique de MICHEL COURNOT.)

MM. Gattaz, Chotard et la présidence du CNPF

Un troisième homme entre les Yvon

Après la décision de M. Yvon Gattaz, annoncée le vendredi 11 juillet, de ne pas demander le renouvellement de son mandat à la mi-décembre prochain...

Il y a quatre mois, le 17 mars, au lendemain des élections législatives, lorsque M. Yvon Chotard avait annoncé à la surprise générale qu'il démissionnait de la vice-présidence du CNPF...

FRANÇOIS GROSCHARD. (Lire la suite page 13.)

MM. Gattaz, Chotard et la présidence du CNPF

Un troisième homme entre les Yvon

Après la décision de M. Yvon Gattaz, annoncée le vendredi 11 juillet, de ne pas demander le renouvellement de son mandat à la mi-décembre prochain...

Il y a quatre mois, le 17 mars, au lendemain des élections législatives, lorsque M. Yvon Chotard avait annoncé à la surprise générale qu'il démissionnait de la vice-présidence du CNPF...

FRANÇOIS GROSCHARD. (Lire la suite page 13.)

MM. Gattaz, Chotard et la présidence du CNPF

Un troisième homme entre les Yvon

Après la décision de M. Yvon Gattaz, annoncée le vendredi 11 juillet, de ne pas demander le renouvellement de son mandat à la mi-décembre prochain...

Il y a quatre mois, le 17 mars, au lendemain des élections législatives, lorsque M. Yvon Chotard avait annoncé à la surprise générale qu'il démissionnait de la vice-présidence du CNPF...

FRANÇOIS GROSCHARD. (Lire la suite page 13.)

Advertisement for 'CHRONIQUE DES ANNEES 60' starting on Tuesday (dated Wednesday July 16). It describes a 40-episode series tracing the decade from 1946 to 1986.

Dates

Il y a cinquante ans

L'aller-retour d'André Gide en URSS

RENDEZ-VOUS

Dimanche 13 juillet. - Bonn : Visite du premier ministre du Pakistan.

Lundi 14 juillet. - Grande-Bretagne : Visite de M. Chomarov, ministre soviétique des Affaires étrangères.

Bruxelles : Conseil des ministres de l'Agriculture de la CEE.

Madrid : Visite de M. Zhao Ziyang, premier ministre chinois.

Nairobi : Réunion des chefs d'Etat de l'Afrique de l'Est.

Afrique du Sud : Rentrée scolaire.

Mardi 15 juillet. - Paris : Visite en France du ministre ouest-allemand de l'environnement à propos de la centrale de Cattenom.

Londres : Visite du secrétaire général de la Ligue arabe.

Moscou : Visite du premier ministre soudanais.

Washington : Vote du Sénat sur la rétrocession de ses débats à la télévision.

Haiti : Procès de Luc Désir, ancien haut fonctionnaire de police.

Mercredi 16 juillet. - Washington : Le premier ministre pakistanais est reçu par M. Reagan.

Bruxelles : Conseil des ministres du budget de la CEE.

Jeudi 17 juillet. - Tunis : Visite de M. Raimond, ministre français des affaires étrangères.

Beyrouth : Manifestations populaires contre la guerre.

Samedi 19 juillet. - Turquie : Reconstitution de la loi martiale dans cinq provinces.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
TÉLÉPHONE (1) 42-47-97-21
TÉL. (1) 42-47-97-21

Édité par la S.A.R.L. le Monde

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1959)
Jacques Fauret (1959-1982)
André Laurens (1982-1985)

Dirige de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social : 620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Éditeurs du Monde »,
Société anonyme
des lecteurs du Monde,
Le Monde-Éditions,
MM. André Fontaine, gérant,
et Hubert Beuve-Méry, fondateur.

Administrateur général :
Bernard Woutas.

Rédacteur en chef :
Daniel Vermet.

Correspondant en chef :
Claude Salas.

Le Monde

PUBLICITE

5, rue de Montessuy, 75007 PARIS
TÉL. (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Reproduction interdite de tous articles
sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux
et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS

TÉL. (1) 42-47-98-72

3 mois 6 mois 9 mois 12 mois

FRANCE
354 F 672 F 954 F 1 200 F

TOUS PAYS ÉTRANGERS
PAR VOIE NORMALE

687 F 1 377 F 1 957 F 2 530 F

ÉTRANGER (par mandat)

1 BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS
309 F 762 F 1 089 F 1 380 F

IL - SUISSE, TUNISIE
504 F 972 F 1 404 F 1 900 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changement d'adresse définitif ou provisoire (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE À L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dr. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 2,80 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 60 fr. ; Canada, 2 \$; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; Grèce, 68 p. ; Italie, 140 dr. ; Japon, 800 y. ; Liban, 2 000 L. ; Pays-Bas, 4,00 fl. ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,80 g. ; Portugal, 120 esc. ; Singapour, 480 F CFA ; Suède, 11 kr. ; Suisse, 1,80 SFR ; USA (New York), 1,50 \$; Venezuela, 110 ml.

DE Staline à Khrouchtchev, tous les dignitaires soviétiques du jour et du lendemain sont alignés sur le podium de la place Rouge, avec, outre le Bulgare Dimitrov, président du Komintern, un seul étranger, une marche en contrebas : André Gide. Un effort plissé son front dégarri, comme pour mieux déchiffrer une énigme. La mère patrie de la révolution entente son Victor Hugo : Maxime Gorki.

Depuis quatre ans, en publiant ses *Pages de Journal*, Gide a fait connaître son adhésion au communisme soviétique. En 1935, ses *Nouvelles Nourritures* ont retenti comme un appel à la révolte des prolétaires : « Camarade, n'accepte pas la vie telle que la proposent les hommes ! Si ses nouveaux camarades l'avaient mieux lu, ils auraient plus prudemment ouvert leurs rangs à ce non-conformiste congénital. Quarante ans plus tôt, les *Nourritures terrestres*, auxquelles son manifeste faisait écho, adjuvant le lecteur de « jeter » son propre livre. Toute la vie, toute l'œuvre de cet « esprit non prévenu » n'avaient été qu'une infatigable émancipation. Famille, religion, morale sexuelle, colonialisme, et maintenant le système économique et social, tout ce qui fonde la société de son temps a éprouvé la pointe d'une plume d'autant plus décapante qu'elle est plus rigoureusement contrôlée. Pour Gide, le communisme ne peut être qu'une interrogation, non une réponse.

Sa « conversion » de 1932 avait fait grand bruit : son *Retour de l'URSS* de 1936, suivi de *Retouches* de 1937, son « apostasie », en fera plus encore.

Gide ne fut pas le premier visiteur à rapporter d'Union soviétique un témoignage critique. Dès son origine, le lâchage de Brest-Litovsk et la répudiation des emprunts russes, l'Union soviétique n'avait cessé d'être en France un objet de controverses, mais nombre de témoins récents - de Trotski, exilé par Staline, à Ernest Mercier, grand capitaliste - passaient à tort ou à raison pour partisans. Georges Dubamel avait publié en 1927 un *Voyage à Moscou* nuancé mais suffisamment favorable pour que le maréchal Pétain dise lors de l'élection de l'auteur à l'Académie : « Encore un bolchevik ».

La messe en latin

Un ouvrage aurait dû ouvrir les yeux de Gide : *Vers l'autre flamme*, trois volumes accablants que publièrent à Paris en 1929 Panaf Istrati, Boris Souvarine et Victor Serge, sous la seule signature du premier. Mais il ignora Istrati, qui mourut en 1935, comme, sur le moment, Souvarine, dont la biographie de Staline, cette même année, n'est droit qu'à dix lignes dans la *Nouvelle Revue française*. Quant à Victor Serge, il était emprisonné en URSS depuis 1933 et ne sera libéré, en mai 1936, qu'après de multiples interventions en sa faveur, dont celle de Gide.

En tout cas, ces déabusés n'avaient ni littérairement ni politiquement la notoriété de l'écrivain, et leurs « retours » ne pouvaient avoir le même retentissement. Celui de Gide fit date et sera suivi en France, jusqu'à la guerre mondiale, de nombreux réquisitoires de visiteurs bien intentionnés au départ et « revenus » d'URSS dans tous les sens du terme.

Si Gide avait toujours été fasciné par « la Russie » et ses écrivains, la politique, et particulièrement celle de la gauche, le laissa longtemps indifférent. Sa vieille amitié pour Léon Blum s'adressait à l'extrême, non au socialisme. C'est par le biais de l'anticolonialisme, alors qu'il approchait de la soixantaine, qu'il entra en politique ; encore ne découvrit-il la réalité coloniale, en 1925, qu'en allant observer les papillons au Congo.

La persécution des communistes par les nazis en Allemagne (où Gide allait souvent) et la fréquentation de jeunes marxistes firent le reste. La doctrine n'y eut aucune part. Gide s'astreignit laborieusement à la lecture du *Capital*, mais Marx lui resta toujours sur l'estomac : « C'est la messe en latin. On l'on ne comprend pas, l'on s'incline » (1937). En revanche, son christianisme personnel y fut pour beaucoup. « Ce qui m'amène au communisme, ce n'est pas Marx, c'est l'Évangile » (1933).

Toujours est-il que, tout en refusant l'embarquement dans le Parti, Gide franchit le pas sans réserve. Souhaitant « de tout cœur la déroute du capitalisme », se délectant des discours de Staline, ne voyant de « salut » que dans « le plan de la Russie nouvelle », il écrit « la tête froide », le 23 avril 1932 : « S'il fallait donner ma vie pour assurer le succès de l'URSS, je la donnerais aussitôt. » Il fait des discours, préside des réunions publiques (où il s'ennuie ferme), lève le poing comme tout le monde, publie les *Caves du Vatican* en feuilleton dans l'*Humanité*, va demander à Berlin la libération de Dimitrov, emprisonné sans charges depuis l'ce grand voyageur hésite pourtant à vérifier sur place le bien-fondé de ses

convictions. Des doutes l'effleurent en 1934. Raison de plus pour aller voir, lui dit Martin du Gard. Gide ne se décide que dans la fièvre du Front populaire. Il veut revoir Gorki malade et que l'on dit désabusé. Pour corroborer ses impressions, il tient à être accompagné d'un groupe assez hétérogène : Herbert bien sûr (revenu pour quelques jours de Moscou au début de juin 1936), leur ami commun Jef Last, l'éditeur Jacques Schiffrin (qui parle russe), et deux jeunes romanciers qu'il connaît peu : Eugène Dabit (*Hôtel du Nord*) et Louis Guilloux (*Le Pain noir*).

« Nos yeux vraiment s'ouvrirent »

Gide arrive à Moscou par avion le 17 juin avec Herbert : les autres les rejoindront par mer. Gide est porté en triomphe, et c'est le début de deux mois de liesse officielle et populaire. Gide ne reverra Gorki que sur son lit de mort, le 18 ; le 20, lors de la cérémonie sur la place Rouge, il dira, imprudemment (et s'en repentira) que, en « étant révolutionnaire, l'écrivain n'est plus un opposant ». A Leningrad, du

Ce qui scandalise le plus Gide, c'est le dévoiement de l'idéal révolutionnaire, le recours au rendement au nom du stakhanovisme - « On avait le *know how* autrefois », - la dictature des profiteurs, l'embourgeoisement des masses avec les législations nouvelles contre l'avortement et l'homosexualité, à quoi il ajoutera dans ses *Retouches* la réapparition du mysticisme religieux : « Aux spoliés, l'optium. » Ces *Retouches* de l'été 1937 sont d'abord destinées à combler des lacunes. Gide précise ses trop sommaires remarques économiques avec force chiffres (fournis par Victor Serge) ; il dénonce enfin, mais sans insister, les procès politiques, le système policier et le mouchardage, « vertu civique » ; et surtout, il tient à corriger, avec un an de recul, les espoirs qu'il avait encore en rentrant de Moscou. Aux communistes qui lui reprochent de peindre une Union soviétique immuable, il répond : Oui, elle change, son état empire « de mois en mois ». Alors que le *Retour* concluait : « L'URSS n'a pas fini de nous instruire et de nous étonner », les *Retouches* tranchent : « Elle a trahi tous nos espoirs ».

« Bave empoisonnée »

Dans l'opinion française, où l'euphorie populaire post-électorale est déjà retombée, le choc est considérable : une centaine d'articles de presse en quelques semaines, 146 000 exemplaires tirés en moins d'un an et des traductions en quatorze langues.

La droite ironise et pavoise. La gauche libérale et socialiste loue dans son ensemble l'honnêteté intellectuelle de Gide, avec ça et là des polémiques inattendues.

Après le *Retour*, chacun attendait la réaction du PC, qui attendait... celle de Moscou. Quelle leçon tireraient-ils des critiques de l'écrivain ? Question naïve : le 3 décembre, la *Pravda* lance une bordée d'injures : « Calomnies éhontées (...), bave empoisonnée d'un digne fils de la petite-bourgeoisie », etc. Le ton est donné, et tous ceux qui, en URSS et ailleurs, se veulent « dans la ligne », même Eisenstein, et même, dit-on, Pasternak, avec qui Gide avait noué des relations amicales, se joignent au concert. L'*Humanité* rompt le silence le 18 décembre en publiant, précédé par la presse communiste, l'article de la *Pravda*. Aragon s'en prend aux « avocats de Hitler » ; Romain Rolland, jusqu'alors réservé vis-à-vis de Moscou, donnera aussi de la voix. Les allusions à de présumées préoccupations « commerciales » de Gide et à sa pédérastie supposée déguée ne manquèrent pas. Il répond, comme avant lui Istrati, que l'URSS lui offrait un pont d'or pour chanter ses louanges, et, dans ses derniers écrits (*Ainsi soit-il*), il confiera que son penchant avoué n'avait bénéficié dans

« aucun autre pays » de « pareille complaisance et complaisance », « d'une inhumanité particulière ».

Rares sont les communistes qui tentent une réfutation sérieuse : Georges Friedmann, dans son livre *De la Soixante Russie à l'URSS*, et Paul Nizan (« Tout n'est pas faux, mais tout est mal interprété »), qui sera lui-même fustigé comme « contre-révolutionnaire » quand il se sera élevé, en 1939, contre le pacte Hitler-Staline.

L'objection d'opportunité

Parmi les compagnons de voyage de Gide, seul Louis Guilloux s'indigne de son « retournement total », mais les autres soulèvent l'objection d'opportunité : doit-on s'en prendre au régime soviétique au moment où l'URSS devient l'alliée « objective » indispensable aux hommes de liberté dans la guerre déjà engagée contre le nazisme en Espagne, et qui va embraser l'Europe et le monde ? N'est-il pas légitime de pactiser avec le diable contre un diable plus menaçant encore ? Jusqu'en 1945, ce cas de conscience se posera à tous les démocrates. « Impubliable », dit Malraux à Herbert, venu lui montrer le manuscrit du *Retour* sur le front espagnol.

Gide avait à peine évoqué ce dilemme en conclusion du *Retour*, en espérant que l'aide soviétique aux républicains espagnols annonçât « un heureux rétablissement ». Mais, précisément, dans cette Espagne déchirée par la guerre civile, les persécutions staliniennes contre les communistes hérétiques du POUM le posent avec une acuité plus dramatique encore. Gide proteste, et nombre de communistes ou sympathisants, notamment des intellectuels promis à la gloire, rompent alors avec Moscou, soit intérieurement et secrètement (Malraux), soit publiquement (Orwell, Koestler). C'est alors, en 1937, que Herbert décide de publier son propre témoignage : *En URSS*.

Gide, quant à lui, estima toujours qu'il trop l'attendait « l'opportunité ne se présenterait jamais » et que toute vérité est toujours bonne à dire. A la mort de Gide, Sartre, dont le « compagnonnage de route » fut tout différent mais aussi complexe, eut l'appréciation la plus juste : « Gide eut le courage de se ranger contre l'URSS quand il était dangereux de le faire, et celui, plus grand encore, de se déjuger publiquement quand il estima, à tort ou à raison, qu'il s'était trompé ».

MAURICE DELARUE.



1^{er} au 4 juillet, il accueille ses autres compagnons. Puis, le 12 juillet, tout le monde part pour le Caucase et la mer Noire.

Mais à Tiflis, Schiffrin et Guilloux décident de regagner Paris - or, écrit Gide, c'est à partir de Tiflis que « nos yeux vraiment s'ouvrirent ». A Sébastopol, Dabit est hospitalisé et mourra à l'hôpital. Ainsi, seul Herbert aura accompagné Gide de bout en bout.

Il s'agit d'un carnet impressionniste, de notes « psychologiques », avec des effusions qui font sourire (ah ! ces misères adorables à les « serrer sur son cœur »), quelques observations qui étonnent les visiteurs d'aujourd'hui - « Dans des contrées entières », l'URSS présente le visage riant d'un bonheur où, il est vrai, l'« ignorance » a sa part, - et une obstination naïve à persuader le lecteur que le système aurait de meilleures chances de réussite en France.

Cet optimisme opiniâtre semble cependant quelque peu artificiel tant l'auteur accumule les observations négatives : la pauvreté, les queues, les marchandes « consternantes », les enfants abandonnés, une misère d'autant plus atroce, précèdera Gide dans ses *Retouches*, que, le bonheur du peuple étant garanti par l'Etat, elle ne peut être que coupable... « Il n'y a plus de classes en URSS, c'est entendu, mais il y a des pauvres, il y en a trop ; beaucoup trop. » Pis encore : le « nivellement », la « dépersonnalisation », l'« uniformité des mises » et sans doute « des esprits ». « Le bonheur de tous ne s'obtient qu'aux dépens de chacun. Pour être heureux, soyez conformes. » « Chaque matin, la *Pravda* enseigne ce qu'il sied de penser. »

ABONNEMENTS VACANCES



FRANCE	ÉTRANGER (voie normale)
2 semaines 76 F	2 semaines 145 F
1 mois 150 F	1 mois 261 F
2 mois 260 F	2 mois 482 F
3 mois 354 F	3 mois 687 F

Tarif étranger par avion, nous contacter : tél. 42-47-98-72

Pour recevoir régulièrement le *Monde* à votre adresse de vacances, retournez ce bulletin rempli en majuscules, au moins UNE SEMAINE avant votre départ, et adressez-le avec le règlement correspondant à :

LE MONDE ABONNEMENTS
BP 50709, 75422 PARIS CEDEX 09

Je m'abonne au MONDE du au

NOM Prénom

Mon adresse de vacances :

N° Rue

Code postal : [] [] [] [] Localité

Pays

Ci-joint mon versement F

ملتان، لا اصل

هنا من الأصل

Etranger

La Monde • Dimanche 13-Lundi 14 juillet 1985 3

LIBAN : les espoirs des chrétiens de Beyrouth-Est

Rendre le « réduit » viable et tirer parti de l'allègement de la pression syrienne

Les principales formations politiques du « camp chrétien » au Liban ont, vendredi 12 juillet, le récent déploiement d'une unité de l'armée syrienne à Beyrouth-Ouest (à majorité musulmane), estimé qu'il s'agissait d'un « acte de violation du droit libanais, de la charte de la Ligue arabe et de celle des Nations-unies » et impliquait un « retour à la situation qui prévalait avant l'invasion israélienne de l'été 1982, soit la présence de deux autorités légitimes, syrienne et palestinienne », indique le communiqué publié à l'issue d'une réunion au domicile de l'ancien président Camille Chamoun, en présence du chef du parti

Kataeb (Phalanges libanaises), M. Georges Saadé, chef du comité exécutif des Forces libanaises (FL, milice chrétienne), M. Samir Geagea, et du chef du Parti national libéral (PNL, conservateur chrétien), M. Dany Chamoun.

D'autre part, des avions et navires israéliens ont fait le même jour une démonstration de force dans le ciel et au large des côtes du sud Liban après le bombardement, jeudi, d'un camp palestinien dans cette région (le Monde du 12 juillet) qui, selon un dernier bilan, a fait deux morts et une dizaine de blessés.

A Paris, l'hôtel Matignon a indiqué que le vice-président syrien, M. Abdelhalim Khaddam, était attendu mardi en France pour une visite officielle de deux jours au cours de laquelle il devrait s'entretenir avec M. Chirac de la situation au Liban et du sort des otages français dans ce pays. A ce propos, on indique de bonne source française qu'un des otages pourrait être prochainement libéré. Au début de la semaine, le quotidien libanais *As Nahar* avait annoncé que M. Marcel Caron devait être rapidement relâché par ses ravisseurs pour raisons de santé.

BEYROUTH de notre envoyée spéciale

Le président Gemayel a beaucoup voyagé ces derniers temps : Vatican, France, Maroc, Egypte, Tunisie, Roumanie, pays du Golfe, le chef de l'Etat explique partout le refus d'adhésion à l'état d'accord tripartite de Damas qui lui vaut l'hostilité syrienne. Pres de six mois après les événements sanglants du 15 janvier qui avaient abouti à l'éviction d'Elie Hobeika, signataire au nom de la milice chrétienne de cet accord conclu avec les milices chiite et druze, les chrétiens de Beyrouth-Est paraissent soulagés. La Syrie n'a pas lâché contre eux l'offensive tant redoutée et elle paraît même aujourd'hui en difficulté.

Les dirigeants chrétiens, le président Gemayel d'un côté, les forces libanaises (milice chrétienne) de l'autre, alliés de circonstance dans leur « non » à Damas élaborent chacun leur stratégie. « Le président s'est libéré du tabou syrien », confie un de ses proches, pour expliquer ses nombreux déplacements, qui par certains aspects — la rencontre avec le président Moubarak ou l'entretien avec le « numéro deux » de l'O.L.P. à Tunis, — ressemblent fort à des provocations aux yeux des Syriens. « Il n'y a pas de raison pour que le président du Liban ne rencontre pas tout le monde, poursuit ce conseiller, même le régime. Il ne veut pas, contrairement à certains extrémistes, faire la guerre à la Syrie. Mais nos relations « privilégiées » doivent se situer dans le cadre d'un respect mutuel. Nous devons mettre fin à l'intervention permanente de la Syrie dans nos affaires. » M. Gemayel compte notamment sur l'aide des pays arabes modérés. Diverses médiations, dont celle de M. Franz-Joseph Strauss, n'ont pas abouti. La définition des rapports à établir avec la Syrie est une pomme de discorde dans le camp chrétien. Chaque geste du président en direction de Damas entraîne immédiatement de violentes diatribes des

forces libanaises. Comme le dit l'un de leurs dirigeants : « Il peut avoir un dialogue avec Damas en tant que chef de l'Etat mais sûrement pas au nom des chrétiens. Cela pourrait lui coûter cher. » Président du Parti national libéral fondé par son père, M. Dany Chamoun est catégorique : « La seule voie de la Syrie est d'arrêter de se mêler

Chacun chez soi et Dieu pour tous ? La coupure de Beyrouth en une partie chrétienne à l'est et une partie musulmane à l'ouest annonce-t-elle la partition du pays ?

au moins militairement des affaires du Liban. A chaque fois que les Libanais sont près d'arriver à un accord, les Syriens le mettent en pièces. La solution de nos problèmes ne peut être que libanaise. Qu'elle reçoive la bénédiction de la Syrie, pourquoi pas ? Mais que la Syrie en soit partie prenante, sûrement pas. La différence entre les occupations israélienne et syrienne, poursuit-il, est que les Israéliens cherchent pour se retirer un traité de paix, ils veulent la paix, alors que les Syriens veulent une hégémonie totale sur le Liban. Cela fait onze ans que nous vivons avec le terrorisme syrien. Nous espérons qu'un jour le monde comprendra que la Syrie est un Etat terroriste. »

« Fini le romantisme ! »

Le bombardement américain de Tripoli et les accusations un moment portées à l'encontre de Damas ont ravi le clan chrétien le plus hostile à la Syrie. Les Forces libanaises ont renoué avec Israël, où une délégation se serait rendue le mois dernier, et escomptent un « coup » israélien en Syrie. Sujet tabou, les relations avec Israël ont changé de climat : « Fini le romantisme », avoue un responsable qui exige l'anonymat. Nos relations sont de pur intérêt. Nous considérons que tout ce qui renforce Israël est bon pour les chrétiens du Liban comme, parallèlement, tout ce qui affaiblit la Syrie. » Ce n'est pas le point de vue du président Gemayel.

La milice chrétienne, qui a aussi reçu de l'aide en armement de l'Irak, pense surtout à sa réorganisation interne. Sur le plan militaire, après la défection de beaucoup de cadres à l'issue des événements du 15 janvier, la « professionnalisation » est à l'ordre du jour. « Nous voulons nous transformer en une

véritable armée », affirme un proche de M. Samir Geagea. Sur le plan économique, le nouveau chef des Forces libanaises a pris des mesures de « moralisation ». Tous les casinos et salles de jeux qui s'étaient le long de la côte ont été fermés au profit du seul casino de Liban, qui a été, lui, « taxé » de 29 millions de livres par mois. De

même, la gestion du cinquième bassin du port de Beyrouth a été affermée à un opérateur privé, tenu de verser 40 millions de livres par mois aux Forces libanaises. Ce chiffre s'est révélé beaucoup trop élevé, compte tenu de la crise économique qui a gravement perturbé le commerce. Les Forces libanaises doivent assurer la sécurité intérieure du « réduit chrétien », tâche d'autant plus ardue que le « grand patron » en la matière était M. Elie Hobeika. Les voitures piégées — six ont explosé depuis le 15 janvier, faisant de très nombreuses victimes — sont devenues une obsession de chaque instant. « Les Syriens espèrent ainsi, affirme un bon observateur, nous en leur faisant toucher du doigt que la sécurité était mieux assurée du temps d'Elie Hobeika. » La menace, en tout cas, a été prise très au sérieux, et les Forces libanaises multiplient les barrages. Tout le long des rues d'Achrafieh, des barrières empêchent le stationnement.

« L'armée chrétienne »

Les Forces libanaises essaient aussi de mieux prendre en compte la vie quotidienne des habitants. Alors que la crise économique frappe durement la population, les « comités populaires » des FL contrôlent les prix, limitent les marges des commerçants, etc. Ces actions sont plus ou moins bien acceptées, leur efficacité n'étant pas évidente. « Les Forces veulent devenir plus populaires », explique un militaire, et cela d'autant plus qu'elles n'exercent pratiquement plus de rôle dans la défense des fronts. »

C'est, en effet, aujourd'hui l'armée de Yazrî, « l'armée chrétienne », qui tient l'essentiel des 150 kilomètres de « front » autour

EGYPTE : les émeutes de février

Les mutins de la police devant la justice

LE CAIRE de notre correspondant

Le procès du premier contingent de conscrits de la police accusés des émeutes de février s'ouvre ce samedi 12 juillet au Caire. Le Tribunal supérieur de la sécurité d'Etat examinera le cas de 269 conscrits qui étaient cantonnés dans plusieurs banlieues de la capitale. Les accusés risquent tous la peine de mort, répondant de « mutinerie, meurtres, tentatives de meurtres, vols à main armée, incendies et atteinte aux biens publics et privés ».

Le procureur général avait déferé devant la cour 1236 personnes — 1205 conscrits des forces de la sécurité centrale et 31 civils, dont 6 mineurs. Toutefois aucun des appelés de la caserne des Pyramides, d'où était partie la mutinerie le 25 février au soir, ne figure au sein de ce premier contingent. Les émeutes des Pyramides étaient sorties de leurs camps à la suite d'informations sur la prolongation d'un an de la durée de leur service et avaient incendié trois grands hôtels du secteur touristique. Les dégâts occasionnés aux immeubles et aux particuliers dans la seule région des Pyramides de Guizeh avaient été estimés à plus de 100 millions de dollars. Le 26 février à l'aube la mutinerie s'était étendue à une dizaine de casernes de la banlieue du Caire et à la Haute-Egypte, notamment à Assiout. Il y eut l'intervention massive de l'armée et l'instauration d'un couvre-feu d'une semaine pour étouffer la mutinerie, à laquelle ont officiellement participé 17 000 membres des forces de la sécurité centrale. Le bilan humain des émeutes a été de 107 morts et 719 blessés, dont la plupart dans les rangs des émeutiers.

Dans son rapport au terme de l'enquête, le procureur général avait conclu à une explosion « spontanée » de violence et exclu des investigations extérieures. La presse égyptienne et diverses sources bien informées avaient signalé lors des émeutes une participation islamiste, notamment dans l'incendie des boîtes de nuit de l'avenue des Pyramides et dans l'attaque contre la prison de Tora où sont détenus les membres du groupe extrémiste musulman Al Djihad.

Un désir d'oubli

Il est improbable que le Tribunal supérieur de la sécurité d'Etat fasse montre d'une extrême sévérité. En effet, les circonstances atténuantes ne manquent pas. Même le procureur général avait critiqué dans son rapport, au terme de l'enquête, les mauvais traitements infligés aux conscrits. Il avait souligné leurs conditions misérables de vie alors que leur caserne se trouvait face à des établissements de luxe et le fait que certains officiers soient allés jusqu'à torturer de jeunes recrues. D'ailleurs le Tribunal de la sécurité d'Etat a déjà fait preuve de clémence dans d'autres grands procès, notamment celui d'Al Djihad. Le procureur avait requis 299 peines de mort pour les 301 accusés de l'assassinat d'une centaine de policiers à Assiout en 1981, mais le tribunal n'en avait accordé aucune.

Quatre mois après les incidents, l'Egypte semble désireuse d'oublier le plus vite possible son « cauchemar ». Les déclarations officielles réitérant la confiance du pouvoir dans ses forces de l'ordre sont innombrables. Toutefois la méfiance demeure, et c'est toujours l'armée qui est appelée à assurer l'ordre, comme elle l'a fait lors de la grève qui a paralysé les chemins de fer égyptiens durant vingt-quatre heures la semaine dernière.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

GRANDE-BRETAGNE : visite de M. Chevvardnadze

Reprise de relations normales entre Londres et Moscou

Londres (AFP). — La visite de deux jours effectuée à Londres à partir du lundi 14 juillet le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Edouard Chevvardnadze, marque la reprise de relations normales entre Moscou et Londres, après une période passablement tumultueuse. Cette visite, la première d'un chef de la diplomatie soviétique en Grande-Bretagne depuis dix ans, sera dominée par les questions de désarmement et par la perspective d'un nouveau sommet Reagan-Gorbatchev à la fin de l'année.

M. Chevvardnadze vient à Londres à la place de M. Andreï Gromyko, qu'il a remplacé il y a un an et qui avait été invité dès 1984. Le défilé entre l'invitation et la visite s'explique par une longue série

d'affrontements diplomatiques au cours de l'année 1985. Le point culminant en a été l'expulsion, par chacun des deux pays, de trente et un diplomates en septembre dernier, après une première série au mois d'avril.

M. Chevvardnadze doit rencontrer Sir Geoffrey Howe lundi dans le cadre de campagne des secrétaires au Foreign Office. Chevening, dans le sud-est de l'Angleterre, avant d'être reçu par M^{me} Thatcher. Il participera à une seconde séance de travail avec Sir Geoffrey Howe mardi, avant de rencontrer aux Communes l'ensemble des chefs de l'opposition britannique. Il doit quitter Londres mercredi après avoir donné une conférence de presse.

PHILIPPINES

Un typhon ravage l'île de Luzon

Manille. — La présidente Aquino a déclaré « zone sinistrée » de larges portions de l'île de Luzon après le passage du typhon « Gading ». Trois jours de pluies torrentielles et des vents soufflant à plus de 180 kilomètres-heure ont provoqué la mort d'une centaine de personnes et des dégâts matériels évalués à 200 millions de francs. Selon les plus récentes estimations, des centaines de milliers d'hectares de rizières et de champs de blé ont été dévastés. De même, les pêcheries ont été ravagées, nous indique notre correspondant.

Des milliers de personnes sont sans abri à la suite des inondations, et plusieurs villes importantes,

comme Baguio — l'ancienne capitale d'été des Philippines — ont été isolées par des éboulements de terrain. Le plan de secours mis en œuvre par le gouvernement prévoit l'envoi d'urgence de nourriture aux sinistrés actuellement regroupés dans les écoles. Le typhon a atteint dans la soirée du vendredi 11 juillet la côte méridionale de la Chine, faisant vingt-huit morts selon l'agence Chine nouvelle.

Hausse des salaires

Par ailleurs, la présidente Aquino a approuvé une hausse des salaires pour quelque neuf cent mille fon-

tionnaires, soldats, policiers et enseignants, en dépit des problèmes budgétaires du pays. Ces hausses (20 % pour les enseignants et 10 % pour les autres) prennent effet à partir du 1^{er} juillet.

Le ministre de la défense a annoncé que les guerilleros communistes de la Nouvelle armée du peuple (NPA) ont tué huit personnes, vendredi, au cours d'une attaque contre un ranch dans la province septentrionale de Cagayan, à quelque 350 km au nord de Manille.

L'agence officielle de presse PNA a, pour sa part, signalé le même jour que cinq personnes avaient été tuées et cinq autres blessées dans deux autres attaques de la NPA, plus tôt cette semaine, dans la province de Cotabato nord (île méridionale de Mindanao).

Enfin, on a appris vendredi à Bonn que la RFA a décidé de mettre 86 millions de deutschemarks (environ 39,5 millions de dollars) de crédits d'aide au développement à la disposition des Philippines. La nouvelle a été annoncée à l'issue de la visite dans la capitale fédérale du vice-président et ministre des affaires étrangères philippin, M. Salvador Laurel. Il a, par ailleurs, révisé au cours d'une conférence de presse, que son gouvernement compte organiser des élections générales en février 1987 si la nouvelle Constitution est ratifiée avant le mois de novembre prochain. — (AFP, AP.)

CHINE : le Coca-Cola supplanté

Pékin (Reuters). — Le conseil d'Etat chinois a décidé que le Coca-Cola ne figurera plus au menu des banquets officiels et sera remplacé par une boisson de fabrication locale. Le Cola Tianfu (Cola du palais oriental), rapporte, vendredi 11 juillet, le journal *Industrie Méga chinoise*.

Le Coca-Cola était la principale boisson gazeuse servie dans

les réceptions officielles de la capitale chinoise depuis le début de sa fabrication dans le pays en 1981.

Le Cola-Tianfu est produit dans une usine de la province du Sichuan, dans le centre de la Chine, et est recommandé pour les affections du foie. La Chine en a commencé l'exportation.

Deux navires de guerre britanniques à Shanghai. — Un destroyer et une corvette lance-missiles britanniques, l'*HMS Manchester* et l'*HMS Amazon* sont arrivés, le ven-

dradi 11 juillet, à Shanghai pour une visite d'amitié de cinq jours, rapporte l'agence Chine Nouvelle. Les deux navires sont les premiers à mouiller dans cette ville depuis 1980. (AFP.)

LU NIGER : le dur métier de conseiller

Il n'est pas facile de « conseiller » un gouvernement africain dont on n'est pas citoyen. Conseiller du président Hamani Diori du Niger de 1966 à 1974, Jacques Baudin, qui travailla également pour M. Houphouët-Boigny et le quitta après un désaccord sur le Biafra, a une grande expérience de ces fonctions délicates où l'on s'entretient souvent l'hostilité de ceux qui redoutent d'être suppléants auprès du maître.

Dans le titre même de son ouvrage, *Conseiller du président Diori*, l'auteur proclame une fidélité qui s'est maintenue au-delà du coup d'Etat frappant son « patron ». Aujourd'hui encore, il dénonce à juste titre le scandale qu'est le maintien en détention d'un septuagénaire presque aveugle, esq. e image » et respect, « père » de la francopho-

nie, qui fut l'un des « grands » des indépendances africaines. Ce livre en forme de compte rendu de mission démontre médullosément les problèmes qu'affronte un jeune Etat : obtenir des aides nouvelles sans mécontenter les donateurs installés — par exemple, du bled canadien sans outrager les Français, — vendre son uranium à bon prix sans exaspérer le CEA... Et accessoirement, ne pas se trouver désigné à la vindicte publique par tel ou tel rindou qui veut éliminer un gêneur. Document révélateur et aussi peu fréquent que le fidé- lité à un chef d'Etat déchu.

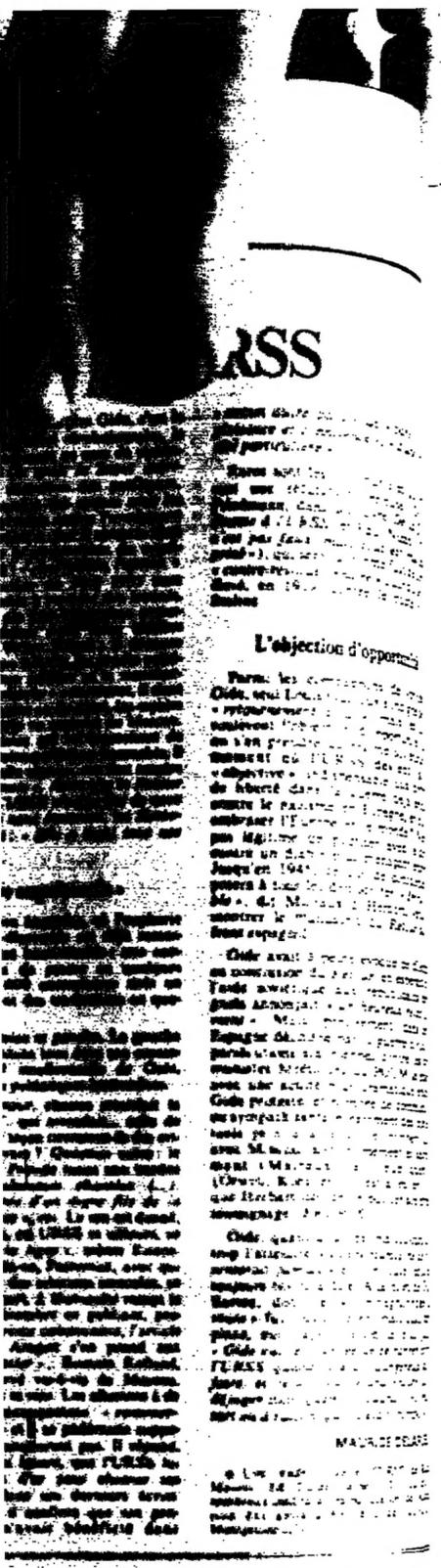
P.-J. F. Conseiller du président Diori, de Jacques Baudin. Editions Evrasfor Press, (12, rue de Mironneuil, 75008 Paris), 190 p., 100 F.

Le procès des pirates de l'« Achille-Lauro »

Le procureur de Gênes fait appel du verdict

Le procureur de la République de Gênes a fait appel, vendredi, du verdict prononcé la veille par la cour d'assises de cette ville dans le procès des auteurs du détournement de l'*Achille-Lauro* — verdict jugé relativement indulgent pour les pirates et qui a suscité de nombreuses critiques, notamment aux Etats-Unis. Dès jeudi le procureur avait estimé que l'assassin du passager parapalé que américain Léon Klinghoffer, Majid-el-Mouki, contre lequel avait été requise la détention à perpétuité et qui a été condamné à trente ans de prison, ne méritait « aucune circonstance atténuante ». De même, le procureur considère comme un précédent particulièrement dangereux le fait que la cour ait rejeté l'inculpation de « constitution de bande armée » — à l'encontre des accusés — ce qui a considérablement allégué les condamnations par rapport aux peines requises. La cour avait motivé sa décision en faisant valoir que le Front de libération de la Palestine (FLP), organisation à laquelle les pirates disent appartenir, était une « organisation permanente », il n'y a pas eu au sens propre (constitution de bande armée). — (AFP, UPL.)

faire leurs courses. Jeudi, des musulmans perchés sur les toits de la vieille ville d'Ahmedabad, cinquième ville de l'Inde avec 3,5 millions d'habitants, avaient bombardé à coups de pierres une procession religieuse hindoue, provoquant de graves heurts entre les deux communautés. — (AFP.)



BONNEMENTS VACANCES

Advertisement for travel services, including a small illustration of a boat and text promoting various vacation packages and travel agencies.

Etranger

ARGENTINE : vivre dans l'extrême Sud

Ushuaia : du pétrole et des moutons...

Face à l'Antarctique, au fin fond de l'Argentine, Ushuaia, capitale de la Terre de Feu, est une ville pour militaires, pétroliers et éleveurs de moutons. On y a oublié le bain et l'on n'y trouve plus les géants patagons...

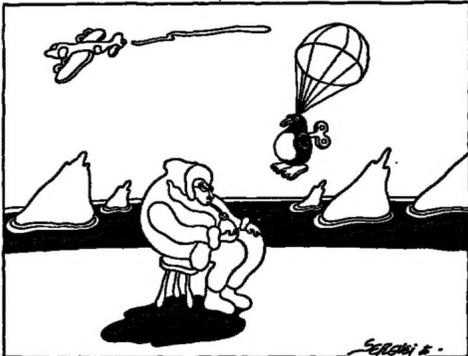
USHUAIA
Correspondance

A près de 3 000 kilomètres au sud de la très polioée Buenos-Aires, voici que s'ouvrent les portes de l'inconnu. Six heures d'avion, et c'est le Grand Sud, fins terres. Pourtant, ce bout de monde est habité, vivant, en constants expansion, même si l'arrivée dans la capitale de la Terre de Feu ne laisse pas d'être surprenante. Un vent aigre cingle le visage. L'aéroport est petit, encadré dans un cercle de montagnes. Douillement emmitouflés dans des vêtements de ski qu'on porte ici été comme hiver, les habitants s'interpellent, se saluent avec force démonstrations et abrazos. Leur espagnol volubile s'est plié au Grand Sud, s'est durci au contact de cette terre glacée, devenant plus chuintant, moins « italisé », qu'à Buenos-Aires. Même les Patagons ne sont plus ceux de nos vieilles lectures : « Il est gigantesque, ses pieds laissent dans la neige une empreinte énorme », écrit Magellan du premier habitant — qu'il surnomma « patagon » : « patte d'ours » —

qu'il aperçut sur cette terre en 1520, alors qu'il cinglait vers le détroit qui devait porter son nom. Cette race de géants est de stature bien moyenne. La ville n'est comparable à nulle autre : petite, elle s'étend sur trois lignes parallèles, la première longeant le port, la deuxième bordée de boutiques et de restaurants, la troisième, enfin, juxtaposant des villas cosues. A 3 kilomètres environ de ce triple axe, excoissance gigantesque, s'est développée la cité ouvrière. Devant les maisons de tôle ondulée de toutes les couleurs, que chauffe un poêle inassable, les enfants jouent dans la rue, à peine vêtus.

Une mosaïque humaine

Tout est cher, ici : on plume le gringo à plaisir dans les hôtels, les restaurants, les boutiques, où tout vient du Nord. Un vêtement, par exemple, coûte ici trois ou quatre fois plus cher qu'à Buenos-Aires. Il est vrai que le niveau de vie est très élevé. Cette Terre de Feu qui fit tant rêver est devenue une terre de commerçants. On y vient pour gagner beaucoup d'argent, et vite. La population est très jeune et la ville, en dehors de rares édifices centennaires, semble avoir elle aussi tout juste vingt ans. Les jeunes au chômage ont quitté à regret la douceur de Buenos-Aires pour venir s'installer dans une région où le travail ne manque pas et est bien payé. De sorte que la population d'Ushuaia est une mosaïque



d'Argentins venus de toute part. Certains s'attachent à cette terre et l'adoptent à jamais. D'autres se songent qu'à faire des économies pour repartir vers la grande ville où une fiancée et un climat plus clément les attendent.

Partout, de petits groupes de jeunes sifflent le maté, l'infusion d'herbes chère aux Argentins. Le porro brûlant au creux de leur paume, ils lisent Clarín, le quotidien de la capitale, ou discutent avec délices des derniers articles du *Canard enchaîné* argentin, *Humor*, qui fait battre les ailes encore neuves de la liberté de presse.

« Moi, je ne pourrais pas vivre dans un pays où il ne fait presque jamais nuit », nous confie un jeune envoyé ici pour son service militaire. Il n'est pas le seul à se sentir

en exil dans ces neiges lointaines. A Buenos-Aires, où l'on voit enfin le beau film — longtemps interdit — *Patagonie rebelle* (1973), on connaît surtout par l'image les souvenirs vallées de Bariloche, mais on ignore généralement l'extrême Sud.

Le souvenir du bain

Un camarade de notre interlocuteur bouillonne d'un enthousiasme tout neuf : « Il y a encore peu de temps, je ne comprenais pas bien Ushuaia. Maintenant, je l'aime. » En naviguant au large de la cité, sur le canal de Beagle, il a découvert l'attrait magique de la Terre de Feu : il a vu les oiseaux, tapissés de

centaines de cormorans, il a vu les phoques, réserve naturelle de Lapataia où planent les aigles, les faucons, et les *caucenes*, dits « oiseaux de Magellan ».

L'histoire a vu se succéder ici les galions hollandais ou anglais, les aventuriers venus chasser la baleine, le phoque, ou chercher l'or, comme cette Compagnie de levants d'Or du Sud, fondée il y a cent ans par un Roumain entrepreneur qui ne récompensa guère ses actionnaires.

Puis vinrent les missionnaires anglais, les anglicans se fixant à Ushuaia même et les salésiens à Rio-Grande. A leur arrivée, les Indiens contemplèrent longtemps avec stupéfaction le costume des religieux avant de les baptiser « oiseaux pingouins ». Enfin, ce fut le tour des bagnards en tenue rayée jaune et bleue. En 1908, les missions n'ayant plus personne à évangéliser, fut fondé ici le pénitencier qui devait fâcheusement marquer la mémoire nationale. Aujourd'hui encore, il est difficile au citadin de Buenos-Aires de ne pas associer le nom d'Ushuaia au bain. Les rares prisonniers qui parvenaient à s'échapper dans ces contrées inhospitalières revenaient d'eux-mêmes chercher chaleur et nourriture. En 1950, le gigantesque édifice carré du pénitencier fut désaffecté et transformé en une base aéronavale. Beaucoup d'anciens forçats vivent encore en Terre de Feu où ils travaillent à l'élevage des moutons ou à l'extraction du pétrole, les deux grandes richesses du Sud argentin.

Et les Indiens, que sont-ils devenus ? Où sont les Onas, les Yaganes dont on comptait autrefois plusieurs dizaines de milliers ? Lorsque vous posez la question aux Argentins, ils lèvent les bras au ciel et vous parlent des maladies apportées par les Blancs.

La dernière Indienne

En 1889, à l'Exposition universelle de Paris, un certain Maurice, aventurier sans scrupules, exhibait dans une cage un Ona sous le panacée « anthropophage ». En 1966, mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans une des dernières femmes onas de race pure, Lola Kypia. Entre ces deux dates, un peuple s'est assimilé ou a été massacré. Dès que se développa le florissant élevage des moutons en Terre de Feu, c'en fut fini des Indiens : on payait 1 livre la livraison d'une tête de ces « voleurs du bien d'autrui », entendez : mangeurs de moutons !

« Ushuaia, la ville la plus australe du monde », scande le pingouin souriant qui symbolise la ville sur tous les brimborions pour touristes. Hélas ! on ne trouve ici pas plus trace de pingouins que d'Indiens. Seuls sont bien réels les feux qui continuent à ravager leur « Terre ». Partout gisent de grisâtres troncs d'arbres calcifiés. Et le vent glacé qui souffle, balayant les traces d'une histoire toute jeune et déjà trop vieille.

SYLVIE BRUNET.

NICARAGUA : les problèmes de transport

Le casse-tête du voyage en province

Le voyageur qui se rend au Nicaragua n'a pas seulement à y redouter la guerre menée par les « contras ». Il doit, s'il veut quitter la capitale, affronter un incroyablement casse-tête et s'armer de patience.

MANAGUA
Correspondance

Un journal nicaraguayen a récemment consacré presque une page à la description de Puerto-Cabezas, ville de quatorze mille habitants au nord de la côte atlantique, à 560 kilomètres de Managua. Puerto-Cabezas est la capitale de la « zone spéciale n° 1 », et est habitée principalement par les Indiens Miskitos. L'article se terminait sur un appel : « Le principal défi qu'il a à relever la révolution sandiniste, c'est l'unification de notre nation. »

A la même page, juste au-dessous, on pouvait lire : « La semaine prochaine, il n'y aura plus de vols à destination de la côte atlantique car quatre avions sont en réparation et il n'y a pas de combustible pour les deux autres. »

L'avion est le seul moyen d'accès à Puerto-Cabezas. Les routes sont, en effet, impraticables. Elles sont minées et personne n'ose s'aventurer dans une région où des affrontements opposent souvent les « contras » à l'armée sandiniste.

Même en période normale, quand Aeronica assure ses vols, il faut faire preuve d'imagination et de férocité pour voyager sur la côte, surtout quand on est étranger.

Pour s'embarquer pour Puerto-Cabezas — comme à destination des autres villes situées dans les « zones spéciales », Bluefields au sud et Rosta et Simón à l'intérieur des terres, tout étranger doit présenter un billet d'avion avec sa réservation et une autorisation particulière.

Celle-ci est accordée par le ministère des migrations après accord du centre de presse pour les journalistes, du ministère de tutelle de ceux qui travaillent au Nicaragua sous contrat, ou d'une agence de voyages pour les touristes. Pour obtenir l'accord du centre de presse, il faut parfois un mois ! La

bureaucratie qui sévit dans la plupart des ministères ne rend pas les choses plus aisées.

Pourtant, ce n'est qu'une fois l'autorisation de départ accordée par les migrations que la course contre la montre commence. En général, cette autorisation n'est valable que pour sept jours et doit obligatoirement être utilisée dans les deux semaines suivant son émission. Sinon, il est impossible d'acheter le billet exigé pour avoir une place réservée. Or chaque vol est complet deux ou trois semaines à l'avance. Se rendre sur la côte atlantique en avion est donc, en soi, une gageure.

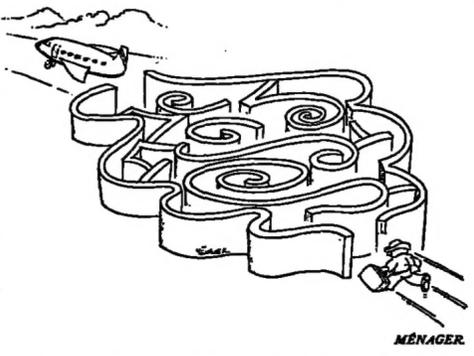
Ainsi, un membre d'une mission étrangère a passé deux mois dans la capitale à tenter, en vain, de réunir les trois conditions requises. Quand il avait son autorisation de départ, il ne pouvait obtenir une réservation sur un vol, et quand enfin il fut porté sur la liste des passagers, son autorisation était périmée. L'astuce est de demander deux autorisations consécutives, si possible par deux canaux différents. De cette façon, on a une chance que l'une d'elles couvre le jour de la réservation.

Retour à la case départ

Pour l'achat du billet d'avion, les choses sont plus simples. Deux prix sont affichés : l'équivalent de 2 dollars pour les Nicaraguayens ou les résidents dans le pays et 68 dollars pour les visiteurs. Même si on a le privilège de ne payer que le prix dérisoire de l'un des vols les moins chers au monde, il faut déboursier 2 dollars de plus pour aller jusqu'à l'aéroport en taxi, par deux fois : une fois pour réserver sa place et une autre fois pour prendre l'avion.

Ces deux déplacements jusqu'à l'aéroport sont un minimum. Il arrive que l'on doive s'y présenter deux ou trois jours de suite, le vol ayant été annulé. Avec quelques motifs, les Nicaraguayens appellent Aeronica leur compagnie aérienne « Aeromunca » (munca voulant dire « jamais »). Même le personnel à terre, toujours de bonne humeur et faisant preuve d'une patience étonnante, use de ce sobriquet.

Parfois, ces retards ont pour conséquence d'annuler la faible



MÉNAGER.

marge de manœuvre nécessaire pour faire coïncider autorisation, billet et réservation, et l'on se retrouve à la case départ. Pour se consoler, le voyageur peut acheter dans un kiosque de l'aéroport des cartes postales de... Kiev qui le feront rêver.

Le temps passé à attendre des avions qui ne viennent pas permet de lier connaissance. On partage le même taxi pour rentrer en ville, on se donne rendez-vous pour le lendemain à 5 h 30 ; la convocation étant fixée à 6 heures du matin, quelle que soit l'heure prévue de décollage.

La carte et le petit singe

En écoutant les conversations qui fusent dans le secteur des vols intérieurs à l'aéroport Augusto-César-Sandinio, on peut se faire une idée de la diversité raciale des Nicaraguayens. Les Indiens parlent le miskito (ils partent pour Puerto-Cabezas), les Noirs l'anglais, auquel s'ajoutent des mots jamaïcains (ils vont à Bluefields). Enfin les *ladinos*, c'est-à-dire les habitants de l'intérieur et de la côte pacifique, parlent espagnol. Si on a de la chance, on peut entendre le sumo et, plus rarement, le rama utilisé par les minorités ethniques de la côte atlantique. Parmi les langues étrangères, le bulgare prime, des ingénieurs venus de Sofia aidant à la construction d'un port en eaux profondes à Bluefields.

ment de terre de 1972. Il suffit de repérer les principaux points et de connaître les quatre points cardinaux, soit, pour les habitants de Managua, l'est, le sud et le « lac », entendez le nord.

En bus et en bateau

Ainsi « en partant du restaurant La Marseillaise, trois blocs vers le lac » est une adresse identifiable. On peut être invité à dîner « en face de l'église Tolentino, vers le petit arbre de coco ». Tout habitant de Managua connaît l'arbre en question.

Si l'avion est décidément inabordable, on peut tenter sa chance en bus et en bateau. Là encore, il faut se dépêcher car l'achat du billet et la réservation se font la veille du départ pour la modeste somme de 1 dollar et demi.

Le départ a lieu à 4 heures du matin. Que faire ? Courir le risque de ne pas trouver de taxi ? Camper la moitié de la nuit sur les bancs de la gare routière Ivan-Montenegro ? On y retrouve souvent ses compagnons d'infortune de l'aéroport.

ANNA HUSARSKA.

LE MONDE diplomatique
JUILLET 1986

La France et la guerre des étoiles
par Claude Julien

Chine : la fenêtre ouverte
et les microbes

En vente chez tous les marchands de journaux

صحة امة، الأصل

كنا منة الاصل

Politique

Le Monde • Dimanche 13-Lundi 14 juillet 1986 5

Le débat sur l'immigration à l'Assemblée nationale La gauche n'a pas la même confiance que la droite dans l'administration

La majorité coupée en deux : l'UDF alliée avec la gauche ; le RPR avec le Front national pour soutenir le gouvernement ! Les conditions de vote d'un amendement, le vendredi 11 juillet, à l'Assemblée nationale lors de la discussion du projet sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, ne doivent pas être extrapolées. Mais s'il ne faut pas leur donner plus d'importance qu'elles n'en ont, elles n'en sont pas moins révélatrices d'un climat. La majorité est philosophiquement divisée face à l'immigration et elle ne réussit à surmonter cette division qu'en ne participant pratiquement pas au débat du Palais-Bourbon, et en laissant le gouvernement durcir son discours après avoir dû adoucir son texte.

Les ministres sont manifestement mal à l'aise devant ce dossier : ils voudraient bien empêcher le Front national de continuer de profiter du développement de la xénophobie, mais ils savent qu'ils ne peuvent aller trop loin. M. Charles Pasqua a préféré laisser M. Robert Pandraud, plus placide, mener la discussion des articles. Mais la présence de cet ancien préfet fait ainsi clairement apparaître la ligne de force du texte : donner le plus possible de marge de manœuvre à l'administration pour résoudre le problème. Le désaccord avec la gauche est là total.

Les divergences d'analyse avec l'extrême droite sont aussi fondamentales. Elles apparaissent pourtant moins, tant le ministre préfère polémiquer avec sa gauche qu'avec sa droite. Pourtant, pour la première fois depuis leur entrée au Palais-Bourbon, les amis de M. Jean-Marie Le Pen ont renoncé - volontairement ou non - à l'image de respectabilité qu'ils s'étaient jusqu'alors bâtie. Leur rejet brutal de la présence d'étrangers en France apparaît nettement. La dureté de leurs arguments, la virulence de leurs propos les distinguent - cette fois - clairement de la plupart des autres responsables politiques français. La xénophobie d'une partie de l'électorat leur a été trop profitable, ils ne veulent pas cesser de la flatter.

Les colères de M. Roger Holleindre contre ces ministres socialistes, qui ont « avoué » qu'ils étaient favorables à l'indépendance de l'Algérie, et qui, à ce titre, « mériteraient la Haute Cour » pour « intelligence avec l'ennemi » sont une chose. Les propositions de ses amis sont tout aussi claires. M. Jean-Marie Le Pen, le vendredi 11 juillet, a encore affirmé que « le regroupement familial des immigrés devait se faire dans leur pays, non chez nous ». Son adjoint, M. Jean-Pierre Stirbois, a encore prétendu que les « étrangers étaient en France des citoyens privilégiés ».

Les divergences d'analyse avec l'extrême droite sont aussi fondamentales. Elles apparaissent pourtant moins, tant le ministre préfère polémiquer avec sa gauche qu'avec sa droite. Pourtant, pour la première fois depuis leur entrée au Palais-Bourbon, les amis de M. Jean-Marie Le Pen ont renoncé - volontairement ou non - à l'image de respectabilité qu'ils s'étaient jusqu'alors bâtie. Leur rejet brutal de la présence d'étrangers en France apparaît nettement. La dureté de leurs arguments, la virulence de leurs propos les distinguent - cette fois - clairement de la plupart des autres responsables politiques français. La xénophobie d'une partie de l'électorat leur a été trop profitable, ils ne veulent pas cesser de la flatter.

Les divergences d'analyse avec l'extrême droite sont aussi fondamentales. Elles apparaissent pourtant moins, tant le ministre préfère polémiquer avec sa gauche qu'avec sa droite. Pourtant, pour la première fois depuis leur entrée au Palais-Bourbon, les amis de M. Jean-Marie Le Pen ont renoncé - volontairement ou non - à l'image de respectabilité qu'ils s'étaient jusqu'alors bâtie. Leur rejet brutal de la présence d'étrangers en France apparaît nettement. La dureté de leurs arguments, la virulence de leurs propos les distinguent - cette fois - clairement de la plupart des autres responsables politiques français. La xénophobie d'une partie de l'électorat leur a été trop profitable, ils ne veulent pas cesser de la flatter.

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le vendredi 11 juillet, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations le communiqué suivant a été diffusé :

- L'ORGANISATION ECONOMIQUE EN AGRICULTURE
Le ministre de l'Agriculture a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à l'organisation économique en agriculture. (Lire page 16.)
- FINANCEMENT DES RETRAITES ET PENSIONS
Le ministre délégué chargé du budget a présenté au conseil des ministres un projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions. L'avenir du système de protection sociale auquel les Français sont profondément attachés passe par son équilibre financier. Grâce à l'allongement de la durée de la vie, le nombre de personnes âgées s'accroît, alors même que les assurés cessent leur activité de plus en plus tôt. On trouve là, l'origine des très graves difficultés que connaissent les régimes de retraite. Parmi ceux-ci, la situation financière de l'assurance-vieillesse du régime général de la Sécurité sociale est particulièrement critique : le besoin de financement est estimé, pour 1986, à 17 milliards de francs et, pour 1987, à environ 27 milliards de francs. Devant les risques d'épuisement de la trésorerie, le gouvernement est conduit à prendre des mesures immédiates, tout en demandant à l'ensemble des partenaires intéressés de réfléchir en commun sur le devenir des systèmes de retraite au sein d'une commission d'évaluation et de sauvegarde de la Sécurité sociale, pour sa branche vieillesse. Il a, en premier lieu, décidé de procéder au relèvement de 0,7 point du taux des cotisations dues par les assurés pour l'ensemble des régimes, à compter du 1^{er} août 1986. Toutefois, il n'a pas voulu s'en tenir à cette seule mesure et a estimé nécessaire de faire appel à la solidarité nationale. Le projet de loi adopté ce jour, qui sera présenté au vote du Parlement à la présente session extraordinaire, propose d'imposer une recette nouvelle assise sur les revenus perçus en 1985 et 1986 par l'ensemble des contribuables. Le produit de cette contribution, dont le taux a été fixé à 0,4 % du revenu, sera affecté à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés. Son assiette est identique à celle de la contribution de 1 % sur le revenu des personnes physiques instituée par l'ordonnance du 30 avril 1983 et supprimée en 1985. Les foyers les plus modestes ne seront pas soumis à cette contribution :

— les contribuables qui ne seront pas soumis à l'impôt sur le revenu au titre des revenus de 1985 et 1986 seront exonérés de son paiement ;
— pour les personnes, qui bien que soumises à l'impôt sur le revenu, ne versent pas d'acompte provisionnel en raison de la faiblesse de leur cotisation d'impôt (inférieure à 1 300 francs au titre de 1985), la contribution ne sera pas non plus due. Afin d'atténuer les effets de seuil, une décade, c'est-à-dire une diminution des sommes dues, est prévue pour les contribuables dont la contribution n'excède pas la somme de 160 francs. Ce dernier montant est majoré pour tenir compte de la situation de famille du contribuable (plus 140 francs par personne à charge). Les modalités de recouvrement seront les suivantes :
— en ce qui concerne la contribution due au titre des revenus de 1985, elle sera exigible en même temps que le premier acompte provisionnel de l'impôt sur le revenu de 1987, dont la date limite de paiement sera repoussée au 20 février 1987 ;
— en ce qui concerne la contribution due au titre des revenus de 1986, elle sera exigible en même temps que le premier acompte provisionnel de l'impôt sur le revenu de 1988.

En cas de paiement mensuel, la contribution sera due avec la première mensualité de l'impôt qui suivra le premier acompte provisionnel. Enfin, la retenue pour pension due par les fonctionnaires de l'Etat sera relevée de 0,7 point au 1^{er} août 1986, comme pour l'ensemble des régimes. ● ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (Lire page 8.) ● ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX Le secrétaire d'Etat à la mer a présenté au conseil des ministres trois projets de loi relatifs à l'application des engagements internationaux de la France dans le secteur maritime. Le premier projet de loi renforce les possibilités de sanction des infractions aux règles de navigation dans les zones dangereuses, en modifiant le code disciplinaire et pénal de la marine marchande du 17 décembre 1926. Il permettra de réprimer les infractions relevées dans les dispositifs de séparation de trafic lorsqu'elles sont commises, même en dehors des eaux territoriales, par des navires français. Le deuxième projet modifie la loi du 18 juin 1966 sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes. Il assure l'harmonisation de la législation française avec les différentes conventions internationales ratifiées par la France. Il introduit également de nouveaux plafonds de responsabilité pour les transporteurs maritimes de passagers. Le troisième projet modifie la loi du 3 janvier 1967 relative aux statuts des navires. Il permettra de limiter, pour les bateaux de pêche notamment, la hausse des tarifs d'assurance qui pourrait résulter de l'entrée en vigueur de la convention de Londres de 1976. ● ENGAGEMENT DE LA RESPONSABILITE DU GOUVERNEMENT Le conseil des ministres a autorisé le premier ministre à engager devant l'Assemblée nationale, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, la responsabilité du gouvernement sur le vote du projet de loi portant diverses mesures relatives au financement des retraites et pensions.

moutons...

Le conseil des ministres s'est réuni le vendredi 11 juillet, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations le communiqué suivant a été diffusé :

Le conseil des ministres s'est réuni le vendredi 11 juillet, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations le communiqué suivant a été diffusé :

province

Le conseil des ministres s'est réuni le vendredi 11 juillet, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations le communiqué suivant a été diffusé :

La loi et les hommes

Le conseil des ministres s'est réuni le vendredi 11 juillet, au palais de l'Élysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations le communiqué suivant a été diffusé :

Retraite : l'esprit d'entreprise

La situation faite aux retraités est inégale. Plus le salaire antérieur était proche du SMIC, plus le pouvoir d'achat est peu près maintenu par la pension de retraite (provenant de la Sécurité Sociale et des Caisses Complémentaires). En revanche, plus le salaire était élevé, et plus la baisse du train de vie est sévère. Ainsi, un cadre qui gagnait environ 40 000 francs par mois se retrouvera avec un revenu de 20 000 francs (soit 50 % du salaire antérieur). Et tel cadre supérieur qui gagnait 80 000 francs par mois percevra à peine plus de 20 000 francs comme pension de retraite (soit seulement 25 à 30 % de son salaire antérieur). Il faut préciser que malgré le chômage et le dénatalité, ce système de retraite par répartition est tout à fait fiable et très sécurisant, mais on ne peut en attendre mieux à l'heure actuelle. Il fallait donc, dans notre société qui réclame « Toujours Plus » (ainsi que le décrivait François de Closets), chercher une autre solution. L'U.A.P. l'a trouvée. C'est le R.S.R.C. (Régime Supplémentaire de Retraite Collectif). Ce régime là vient compléter le premier. S'il se dénomme « collectif », c'est qu'il est souscrit globalement entre une entreprise et l'U.A.P., grâce à un conseil en assurances, sur un mode défini pour chaque catégorie de personnel. Et bien entendu, chaque cadre en bénéficie personnellement à l'heure de la retraite (à partir de 55 ans). A l'inverse du système par répartition où les versements des actifs paient immédiatement les pensions des retraités, dans le système par capitalisation, les sommes versées par les salariés constituent des placements. Là encore, l'U.A.P. offre ses références solides de premier investisseur après l'Etat. Le R.S.R.C. est une sorte de salaire différé, qui a l'avantage, pour le cadre comme pour l'entrepreneur, d'être partiellement dispensé de cotisations sociales et d'être déductible d'impôts, ceci grâce à une nouvelle disposition fiscale de 1985.

Prendre sa retraite implique, pour la plupart des cadres, une baisse très sensible de leurs revenus. Mais le remède existe : l'U.A.P. propose des Contrats Collectifs de Retraite fonctionnant par capitalisation et qui viennent s'ajouter à la retraite par répartition. Et quelle meilleure garantie pour une entreprise qu'un cadre confiant en son avenir ?

personnellement, — par U.A.P. interposé — à son développement. Le premier groupe français d'assurances a trente ans d'expériences en matière de contrats collectifs de retraite, passés avec de grandes entreprises et parmi les plus performantes. Mais ce contrat peut aussi s'adapter parfaitement à une PME. Ainsi Jacques D., Président d'une société spécialisée dans la vente de micro-ordinateurs, est enchanté d'avoir offert à ses cadres « autre chose ». Il en est de même pour Henri T., directeur d'une société de distribution, inquiet pour sa propre retraite : « Avec ce contrat collectif, mes points indexés, son pouvoir d'achat garanti, je suis tranquille pour l'avenir. C'est vrai : le R.S.R.C. est un régime souple et sûr. C'est une sécurité à bon compte, pour les cadres comme pour l'employeur. ANNE FARAY

Alors sans plus attendre, appelez l'U.A.P./Assurances Collectives au 42.27.22.22



ATTENTION

Lundi 14 Juillet Férié

Jouez donc avant dimanche soir ou au plus tard mardi (aux heures habituelles)

NATIONAL

LOTO

LE MONDI
diplomatique
JULIET

La France et la guerre des étoiles
par Charles de Gaulle

Ouvre la fenêtre ouverte et les microbes

Politique

Le contentieux électoral en Haute-Garonne

Dominique Baudis se déchaîne contre les socialistes

Le Conseil constitutionnel a annulé les élections législatives en Haute-Garonne. Dominique Baudis, maire de Toulouse, mènera - en queue de liste - la bataille de la majorité une contre un Parti socialiste dans l'embarras.

TOULOUSE de notre correspondant

Les marchands des quatre saisons ont cédé la place aux échafaudages de l'émulsion « Inter-villes » qui transforment l'esplanade du Capitole en un Luna Park de plateau de télévision. Derrière la façade de l'hôtel de ville, dans la majestueuse salle des Illustres, quelques visiteurs bardés d'appareils photos, chargés de matériel vidéo, Dominique Baudis est en retard, le temps d'apporter d'ultimes modifications à la déclaration solennelle, raide comme une déclaration de guerre, qu'il a décidé de lire devant les médias alléchés par quelques confidences savamment dosées. Le maire de Toulouse avait donné le ton mercredi dernier à la sortie de l'hôtel Matignon, en estimant, après l'annulation par le Conseil constitutionnel des élections législatives en Haute-Garonne, qu'avant le 16 mars « le PS a procédé à une opération frauduleuse couverte au plus haut niveau de l'Etat ».

Ce vendredi 11 juillet, Dominique Baudis se veut plus explicite encore : « C'est en fait M. Joxe qui porte le chapeau ». Manifestement, le maire de Toulouse est sûr de tenir l'affaire, son affaire, « une machination politique » qu'il décrit avec les mots que d'autres ont utilisés pour parler de Greenpeace. « Ils [les socialistes] n'hésitent pas à compromettre des fonctionnaires dans des opérations de sabotage douteuses, sordides, illégales (...). Il y a eu, de la part d'une deuxième équipe envoyée dans le département de la Haute-Garonne, usurpation d'identité (...), ce département a été choisi comme théâtre d'opération de la deuxième équipe... ». Et puis Dominique Baudis interroge et demande sans trop y croire « les socialistes rendus publics sous les échanges de correspondance et telex relatifs à cette affaire... ». Reste au maire à porter le conflit sur le terrain judiciaire : plainte contre X et constitution de partie civile.

Du coup, on avait presque oublié que Dominique Baudis, deux jours plus tôt, était « tombé d'accord avec Jacques Chirac sur la nécessité d'une liste d'union ». Décidé à occuper le terrain, il « mène campagne de façon désastreuse... », figurant « sur la liste de façon symbolique à la dernière place ». Décidé à aller vite en besogne et à

pousser l'avantage, le maire n'a pas eu le temps de se concerter avec ses partenaires. Une seule certitude : les élus sortants seront aux premières places, mais derrière Pierre Baudis, son père.

Retenu à Paris, M. Jean-Paul Séguéla, ancien député RPR, n'était pas présent. Naguère très sûr de lui, volontiers prêt à sortir les griffes devant Dominique Baudis, chatouilleux à l'exces avec ses partenaires de la majorité régionale, le RPR s'est soudain découvert la fibre unitaire. Vingt d'après 16 mars. « On a tiré un trait sur le passé, on a lavé notre linge sale en famille », proclame aujourd'hui Alain Mondon, responsable départemental du Rassemblement. Robert Huguenard, adjoint au maire, qui avait eu quelques formules assassines à l'encontre de Dominique Baudis, est en vacances en Espagne. Les absents sont priés de ne pas avoir d'états d'âme. Le RPR au plus haut niveau a manifestement compris la leçon du printemps et, bon gré mal gré, le voilà contraint, le temps peut-être de se refaire une santé, de se ranger derrière un Bonaparte matiné de Napoléon.

L'embarras de l'opposition

Désormais Dominique Baudis distribue les grades, déploie ses hommes, choisit le terrain d'affrontement avec les socialistes et régit sans partage sur sa ville et sa région. Cet homme dont le sourire accuse la fatigue de journées conduites au pas de charge semble bien décidé à réduire le bastion socialiste, à mettre fin à l'« hégémonie d'un parti » qui n'en peut mais.

Surpris par la rapidité de l'attaque, le Parti socialiste s'est contenté de dénoncer « l'exercice d'agressivité et l'étonnante fébrilité de M. Baudis (...), qui entame une violente polémique (pour) le débat national qui le gêne ». Mais les socialistes se seraient bien passés de ce retour devant les électeurs. Traumatisés par la perte de la région, troublés, selon l'expression d'un ancien premier ministre, par les contacts que certains de leurs responsables ont eus, au lendemain du 16 mars, avec le Front national, les militants du PS n'auront guère eu le temps de se ressaisir, de mettre un peu d'ordre dans un parti - nombre d'orateurs l'ont souligné au cours de la dernière convention fédérale - taraudé par le clientélisme et les luttes d'influence.

Le bureau exécutif a décidé, mercredi dernier, de laisser à la commission fédérale, le 17 juillet prochain, le soin de se prononcer sur les candidats. Pour le scrutin du 16 mars, les désignations avaient été laborieuses et le parti divisé sur la place à laisser à la Haute-Garonne rurale, représentée par Pierre Ortet. Bien qu'en quatrième position, ce dernier avait été réélu, mettant un terme provisoire à la polémique publique. Alex Raymond, maire de Colomiers et tête de liste lors du dernier scrutin, semble prêt à reprendre du service. Louis Lareng, candidat malheureux

à la présidence du conseil régional, ne dément pas les rumeurs qui courent sur ses intentions.

Certes, les militants trancheront, comme l'affirme le secrétaire fédéral, Jean Carasson. Mais, en privé, les socialistes qui, à l'instar de Jacques Roger-Machart et de Gérard Bapt, veulent faire de ce scrutin « un test de la politique de Jacques Chirac » ne cachent pas leur embarras. « Il faut faire le ménage à cause du flou où nous sommes sur ces affaires », affirme un militant. Mais si le cœur semble plier pour cette solution, la raison risque fort d'imposer les mêmes hommes. Le Parti socialiste veut croire que la gestion gouvernementale lui apportera des voix. Reste à mesurer l'effet dans l'opinion d'une affaire sur laquelle la fédération de la Haute-Garonne semble bien gênée.

De son côté, Dominique Baudis, qui se refuse à tout pronostic, peut espérer tirer profit de l'union. A la huitième place sur la liste de la majorité, il est dispensé par avance d'une démission toujours difficile à expliquer aux électeurs, qui risquent pourtant de ne pas comprendre que, dans cet atelage, la locomotive, c'est fréquemment en terrain accidenté, soit en queue de convoi.

Gérard Houteur, par qui le vote nouveau arrive, se représentera, mais ce socialiste dissident envisage maintenant un recours devant le Conseil d'Etat pour faire invalider les élections régionales. Son score, même s'il est des plus modestes, pourrait bien empêcher telle ou telle liste de placer quatre élus, permettant alors au Front national ou au Parti communiste - ils avaient obtenu le même résultat en mars dernier - de tirer leur épingle du jeu. Avec prudence, le PCF, qui représente René Fiquet, y voit une opportunité « pour avoir enfin un député communiste en Haute-Garonne ».

GÉRARD VALLÉS.

Au conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le débat sur la situation de la Normed dégénère en de violents incidents

De sérieux incidents provoqués par des salariés des chantiers navals de La Seyne ont marqué, le vendredi 11 juillet à Marseille, la séance du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Alors que se déroulait un débat sur la situation de la Normed, une douzaine de manifestants qui avaient été régulièrement admis dans la salle pour suivre les travaux ont brusquement tenté d'occuper la tribune.

Le président du conseil régional, M. Jean-Claude Gaudin, député (UDF-PR) des Bouches-du-

Rhône, a d'abord tenté de parlementer avant de lever la séance et de demander au préfet de région, M. Pierre Souvaille, de faire évacuer la salle par les forces de police, sous les protestations des élus socialistes et communistes. Des heurts violents se sont alors produits dans la plus grande confusion entre manifestants, élus et forces de l'ordre, lesquelles ont notamment dû s'interposer pour éviter les affrontements directs entre le groupe du Front national et des salariés de La Seyne.

MARSEILLE de notre correspondant régional

Les travaux du comité économique et social de Provence-Alpes-Côte d'Azur avaient déjà été interrompus, le lundi 7 juillet, par des manifestants des chantiers navals de La Ciotat. Aussi d'importantes forces de l'ordre avaient été mises en place autour de l'immeuble où devait se tenir en début d'après-midi de vendredi la réunion du conseil régional. Peu avant l'ouverture de la séance, quatre à cinq cents salariés de la Normed venus de La Ciotat et de La Seyne avaient été maintenus à distance par ce dispositif, tandis que deux délégations d'une douzaine de personnes chacune représentant les deux chantiers étaient admises dans la salle pour assister aux débats.

Immédiatement après les interventions des orateurs du PS, M. Jean-Pierre Pradié, conseiller municipal de Toulon, et du PC, M. Guy Hermier, député des Bouches-du-Rhône, alors que M. René-Georges Laurin, député (RPR) et maire de Saint-Raphaël, venait de prendre la parole, la délégation de La Seyne a brusquement quitté les rangs du public et tenté d'occuper la tribune. Presque aussitôt, M. Gaudin a suspendu, puis levé définitivement la séance, après avoir invité, sans succès, les manifestants à se retirer. Sous les huées des élus

de gauche, il a alors demandé au préfet Souvaille de faire évacuer la salle par les forces de police, une vingtaine de CRS qui se tenaient prêts à intervenir dans un local contigu et qui ont formé un cordon devant la tribune. Un climat de confusion a alors régné pendant près d'une heure.

Bien que M. Gaudin ait proposé de recevoir les manifestants, ceux-ci ont exigé que l'assemblée régionale les entende sur-le-champ. Au milieu des cris et des interpellations fusant de tous les bancs, les élus du Front national s'en sont pris au préfet avant de s'opposer directement aux manifestants. A l'un d'eux qui criait : « Je ne veux pas de millions, je veux travailler ! », il fut répondu des bancs du FN : « T'as qu'à chasser les Arabes et t'en vas ! ».

Au comble de la confusion

Cette apostrophe et le mot de « racisme » prononcé par le manifestant déclencha une vive bousculade. Les CRS - qui ont conservé tout leur sang-froid - s'interposèrent de justesse pour mettre un terme à une empoignade entre M. Albert Peyrou, député (FN) des Alpes-Maritimes, et l'un de ses opposants, tandis qu'une chaise partie du groupe de l'extrême droite atteignait un représentant des forces de l'ordre. La confusion était à son comble, les élus de gauche récla-

mant le départ de la police au préfet, lui-même égratigné au doigt en tentant de soustraire le micro à un responsable CGT de La Seyne, M. Raymond Dimo. Celui-ci réussissait finalement à s'exprimer en menaçant de « faire payer la note à chacun » et en dénonçant « les forces de répression utilisées contre les travailleurs ».

Le calme enfin revenu, M. Gaudin a expliqué qu'il n'était « pas acceptable que des membres extrémistes à une assemblée délibérante, quels que soient leurs motifs, dont certains peuvent être légitimes, veuillent, sous la pression, se substituer aux élus du suffrage universel ».

De son côté, M. Souvaille a justifié les mesures qui ont été prises pour assurer le service d'ordre extérieur. « J'ai mis en place ce dispositif », a-t-il notamment déclaré, « en toute connaissance de cause, et j'en prends naturellement l'entière responsabilité. Je regrette que certains d'entre vous aient été pris dans la bousculade, mais aussi que les conventions avec les syndicats n'aient pas été respectées, alors que le président du conseil régional avait fait preuve de compréhension. Il y a là un problème de mauvaise foi. Je ne suis pas mes responsabilités, a-t-il conclu, je prends celles qui me reviennent ».

GUY PORTE.

Epreuve de vérité pour la cohabitation

(Suite de la première page.)

Au moment où la cellule diplomatique mise en place par M. Jacques Chirac à l'hôtel Matignon, sous l'impulsion de M. François Bujon de l'Estang, a de plus en plus tendance à revendiquer cette direction, le chef de l'Etat souhaite, en évoquant ses derniers voyages à La Haye, à New-York et à Moscou, rappeler la continuité de l'action internationale de la France depuis 1981.

Quand on l'interroge sur la proposition de l'hôtel Matignon à infléchir, dans certains discours officiels, ses orientations diplomatiques, M. Mitterrand répond, en général, par une autre question montrant qu'il reste en ce domaine particulièrement jaloux de ses prérogatives : pouvez-vous me citer dans les faits un seul exemple révélateur d'un changement de cap ?

Un tel rappel paraît d'autant plus opportun au chef de l'Etat que ses récentes conversations avec M. Reagan, puis avec M. Gorbatchev, l'autorisent à affirmer que le traitement des grands dossiers internationaux continue de faire partie de son menu quotidien. Histoire de souligner que la gestion des affaires planétaires demeure l'apanage de l'Elysée, sans minimiser, pour autant, l'importance de la gestion des dossiers particuliers, voire délicats (séquences de Greenpeace, otages au Liban) qui incombent actuellement au chef du gouvernement.

Mais ce n'est pas avec ces allures-là que M. Mitterrand a envie de faire partir sa nouvelle fusée du 14 juillet. A moins que « l'artificier » élyséen ne change d'avis au dernier moment, le pétard présidentiel devrait relan-

cer la controverse sur la « cohabitation ». Tout laisse même à penser que la trêve armée qu'observe depuis le 16 mars MM. Mitterrand et Chirac va connaître ses prochains jours son premier accroc véritable. M. Mitterrand, en effet, ne cache pas son intention de ne pas avaliser, en son état actuel, le texte de l'ordonnance sur la privatisation qui a été examiné samedi 12 juillet par le Conseil d'Etat réuni en assemblée générale, et dont l'adoption doit en principe figurer à l'ordre du jour du conseil des ministres du mercredi 16 juillet.

Pas de surprise pour M. Chirac

Ce ne serait pas, au demeurant, une surprise, surtout pas pour le premier ministre, qui sait déjà, semble-t-il, à quoi s'en tenir. Le président de la République avait clairement annoncé la couleur dès que le conseil des ministres, le 9 avril, avait examiné le projet de loi autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnances dans le domaine économique et social.

« Le président de la République est intervenu pour faire connaître, comme il en avait informé précédemment le premier ministre, qu'il ne signerait pas d'ordonnances portant sur le principe et les modalités de la privatisation d'entreprises nationalisées avant 1991 qui transgressent les règles d'évaluation admises lors du passage du secteur privé au secteur public, qui entraîneraient des mesures contraires à la démocratisation du secteur public », déclarait ce jour-là le porte-parole de l'Elysée.

M. Mitterrand avait personnellement répété la même chose, le 18 mai, à l'occasion de son traditionnel pèlerinage à la roche de Soluté en Saône-et-Loire. Et il y a quelques jours à peine, à Mont-de-Marsan, le 14 juin, le chef de l'Etat indiquait qu'il ne se laisserait guider que par sa « conscience » quand le moment viendrait d'apposer ou non sa signature au bas de l'ordonnance qui lui serait présentée.

M. Mitterrand n'a pas changé d'avis. Le Conseil constitutionnel lui a même fourni les bases juridiques qui lui permettent éventuel-

lement de refuser cette signature s'il estime « en conscience » que les dispositions prévues par le gouvernement ne permettent pas de respecter, au moment de la cession, la valeur réelle de certaines des sociétés à privatiser. Dans la liste des soixante-cinq entreprises que le gouvernement envisage de rendre au secteur privé figurent en outre plusieurs sociétés dont la nationalisation est antérieure à l'arrivée de la gauche au pouvoir, qu'il s'agisse d'Elf, de Havas, des compagnies d'assurances GAN, UAP, AGF, sans parler de la BNP, de la Société générale et du Crédit lyonnais.

M. Mitterrand n'entend pas, cependant, s'abriter derrière les décisions du Conseil constitutionnel. Le rôle du président de la République, sur ce terrain, correspond, selon lui, à la mission fondamentale de défense des intérêts supérieurs du pays qui lui incombe. S'il intervient en ce sens, en demandant par exemple au gouvernement de revoir une nouvelle fois sa copie, il le fera en se posant donc en arbitre suprême.

Si conflit il y a, ce sera aussi sans tapage de la part du président de la République. Après avoir confirmé sa volonté de laisser le gouvernement gouverner en signant la loi d'habilitation et celle libéralisant les procédures de licenciement.

Capitaine tranquille

M. Mitterrand cherche en effet à capitaliser politiquement le regain d'état de grâce dont il bénéficie actuellement, ainsi qu'en témoignent tous les sondages. Mais il sait aussi que l'opinion publique pourrait se retourner contre lui s'il donnait l'impression d'engager ouvertement le fer avec M. Jacques Chirac pour de vulgaires raisons politiques.

Voilà pourquoi M. Mitterrand s'emploiera surtout, en ce 14 juillet, à offrir plus que jamais le visage d'un capitaine tranquille. D'autant plus tranquille qu'une forte houle est en vue et qu'il l'aborde de gâté de cœur.

ALAIN ROLLAT

Devant les adhérents directs de l'UDF

M. Raymond Barre évoque « la situation surréaliste que nous vivons »

De notre envoyé spécial

Saint-Michel-de-Frigolet. - M. Raymond Barre ne parle pas mais il sait se faire entendre. Depuis le 16 mars l'ancien premier ministre s'est donné pour règle de ne pas intervenir publiquement dans le débat politique en laissant se dérouler l'expérience de la cohabitation dont il s'était fait le vigoureux destructeur. Mais, s'il ne bat pas les estrades, il ne s'interdit pas pour autant de s'exprimer devant des auditeurs choisis - par exemple, récemment, les groupes de la majorité sénatoriale - ou de dispenser à huis clos la bonne parole à ses fidèles comme il l'a fait le jeudi 10 juillet devant la première université d'étés des adhérents directs de l'UDF à Saint-Michel-de-Frigolet (Bouches-du-Rhône).

Son intervention devait être « strictement confidentielle ». Le délégué général de la confédération, le sénateur de l'Aisne Paul Girod, avait donné des consignes strictes à

ses ouailles. Pas de magnétoscopes et bouches cousues. Mais les propos de M. Barre ont aisément franchi les murs de la vénérable abbaye du XII^e siècle où se tenait ce conclave, les proches de l'ancien premier ministre, les députés Philippe Mestre et Pierre-André Wiltzer, compensant notamment au sort des journalistes privés d'informations.

M. Barre, donc, est resté « riche de la parole qu'il a accordée » sans être esclave de celle qu'il n'a pas - officiellement - prononcée.

Dans une intervention consacrée essentiellement aux problèmes économiques et sociaux, il s'est fait, en l'occurrence, un devoir de dissiper les illusions des Français sur la situation actuelle. Selon l'ancien premier ministre, l'emploi est « un problème grave et durable » et la relance de l'investissement une nécessité absolue, parallèlement à l'aide aux créations d'entreprises qui doit passer par des formules « simples et efficaces ». Interrogé sur la crise de la construction navale, M. Barre s'est

montré prudent en soulignant « les décisions difficiles à prendre dans ce domaine » mais en considérant toutefois que l'ensemble de ce secteur n'était pas voué à disparaître puisque, selon lui, des solutions existent dans la spécialisation des chantiers.

L'ancien premier ministre a aussi évoqué, à plusieurs reprises, « la situation surréaliste dans laquelle nous vivons » - mais en considérant que l'ensemble de ce secteur n'était pas voué à disparaître puisque, selon lui, des solutions existent dans la spécialisation des chantiers.

G. P.



Société

Action directe et l'attentat contre les locaux de la PJ à Paris

Le geste d'un desperado ?

(Suite de la première page.)

Les dernières actions de ce type avaient échouées (l'ingénieur général René Audran, le général Henri Blandin et le vice-président du CNPF, Guy Brana).

Dans la forme comme dans le fond, les communiqués montrent des différences. Ceux de la branche internationale sont très proprement rédigés, utilisant souvent deux couleurs, le sigle « AD » — une étoile à cinq branches — étant d'ordinaire en rouge. Aucun coup de téléphone ne précède l'envoi de ces textes aux journaux. Rien de tel cette fois : les textes sont sommairement reproduits, l'étoile maladroitement crayonnée en noir, la frappe plutôt hésitante. De plus, deux appels téléphoniques en *hôte*, peu après 7 heures, jeudi matin, revendiquaient l'attentat contre la police judiciaire, l'auteur de la communication lisant le texte exact du communiqué reçu par la suite. Une voix d'homme, grave.

Argumentation anticolonialiste

Quant au fond, les textes des deux communiqués appellent curieusement le style d'Action directe première manière, quand ce groupuscule terroriste avait encore des racines « autonomes » et une rhétorique anarchiste. On est très loin, cette fois, des longues digressions à prétention théorique des communiqués de la branche internationale.

Les cibles sont désignées au nom d'une argumentation anticolonialiste ou anti-répressive, sans que percent les références anti-américaines et anti-OTAN mises en avant par les assassins de l'ingénieur général René Audran, qui partaient en campagne contre « l'américanisation de l'Europe ».

« Les capitalistes blancs fêtent leur liberté » ; « En France, pays des droits de l'homme blanc » ; l'intitulé du premier communiqué, la première phrase du second contiennent cette référence raciale. Références au « sang des Noirs des townships de Pretoria ou de New-York », au « peuple tchadien, canaque, antillais, corse, basque », à « l'Etat fasciste sud-africain », aux « tortionnaires des guerres coloniales », au « criminel Du Valier ».

(sic), à la « terreur blanche occidentale [qui] a son fillet de camouflage : liberté et démocratie à l'ahénième » ; le premier communiqué, revendiquant les actions contre L'Air liquide et Thomson, est empreint d'une rhétorique anti-impérialiste classique que l'on retrouve, également dans la revendication de l'attentat contre la BRB de la police judiciaire.

Dans celle-ci, signée « commando Loïc Lefèvre », la victime de la « bavure » de la rue de Mogador est presque citée pour mémoire et placée sur le même plan que « la peau des Camarades Machoro-Nonoro », tandis que le texte assure que, en France, « on tue pour défilé facés », ce qui ne paraît pas s'appliquer au sort du jeune Lefèvre.

Cette analyse des communiqués conforte les déductions des enquêteurs. En fait, cette Action directe nouvelle manière recoupe, selon eux, l'ultime manifestation du

groupe, basé à Lyon, d'André Olivier, en partie démantelé depuis l'arrestation de son chef, en mars dernier. André Olivier et ses complices sont soupçonnés d'avoir commis six hold-up dans la région lyonnaise, trois meurtres lors de ceux-ci et trois attentats au moins dans la région parisienne, entre 1980 et 1984. Ce groupe, qui, avant d'utiliser à son tour le sigle Action directe, se baptisait L'Affiche rouge, se caractérisait à l'origine par un discours quelque peu tiers-mondiste.

Il comprenait au moins un jeune Français d'origine Guadeloupéenne : Jean-Pierre Sucabé, vingt-huit ans, arrêté le 1^{er} juillet à Pointe-à-Pitre sur commission rogatoire du juge d'instruction lyonnais chargé de ce dossier, M. Marcel Lemonde. Sucabé a été transféré à Paris, puis Lyon le 5 juillet, veille des attentats contre L'Air liquide et Thomson.

Le groupe comprenait surtout un

ancien élève d'Olivier, Max Frérot, qui échappa au coup de filet de mars. Frérot, considéré comme un expert en explosifs depuis son service militaire chez les parachutistes, était, selon les policiers, l'artificier du groupe.

Or les enquêteurs ont la certitude que Frérot est l'un des auteurs, sinon l'auteur unique, des attentats de cette semaine. En effet, la voiture piégée qui explosa devant les bureaux de L'Air liquide était connue des policiers : sa carte grise avait été retrouvée dans l'une des planques parisiennes d'Olivier. Un attentat signé, en somme. L'action déterminée contre la police judiciaire manifesterait donc le parcours d'un desperado, d'autant plus audacieux qu'il sent les mailles du filet policier se fermer sur lui. Et qu'il est, peut-être, isolé après l'incarcération et l'inculpation de six membres du groupuscule lyonnais.

EDWY PLENEL.

Les réactions

réhabiliter le témoignage. Chaque citoyen doit se sentir concerné et être prêt à témoigner chaque fois qu'il aura à connaître un fait qui relève du terrorisme. (...) La police, comme toute fonction d'autorité, nécessite une très grande volonté et une très grande prudence dans sa direction.

« L'Association de la presse ministérielle » regrette les récents propos tenus par le ministre de l'Intérieur à l'égard de la presse. Les journalistes, dans leur ensemble, ont effectué consciencieusement leur travail en relation des informations et des témoignages recueillis tant auprès des autorités policières que des personnes ayant assisté aux événements, sans pour autant faire leurs positions exprimées.

« Le Syndicat des commissaires de police condamne la violence aveugle ». « Considérant qu'il est impossible d'isoler cet attentat insupportable du climat créé depuis le début sécuritaire, les commissaires veulent croire qu'il rencontrera dans les médias le même écho et la même émotion que le drame de la rue de Mogador ».

« La Fédération professionnelle indépendante de la police (proche

de l'extrême droite), « consciente de l'effort mené par la nouvelle majorité dans sa lutte contre les forces noires qui minent notre société, ne se laissera pas entraîner par la provocation des terroristes gauchistes qui tentent de discréditer aux yeux de l'opinion publique la politique sécuritaire du gouvernement ».

« Le Syndicat des avocats de France » condamne l'attentat meurtrier qui a tué et blessé grièvement plusieurs policiers. (...) L'explosion politique de cet attentat, ayant toute enquête sérieuse sur son origine, est choquante. On veut ainsi faire oublier que la police est aujourd'hui victime de la politique d'un gouvernement qui, sous couvert de la défendre, contribue à l'isoler davantage de la population ».

« Les Verts, qui condamnent toute forme de terrorisme, souhaitent par respect pour les victimes que cesse la gestapol sécuritaire, que cessent les attaques contre la presse et que soit mis en œuvre une politique de sécurité discrète qui s'en prenne aux causes tant dans le domaine de la délinquance que dans celui du terrorisme ».

L'affaire du Carrefour du développement

Une lettre de M. Mermaz

A la suite de la publication dans le Monde du 12 juillet d'extraits de la lettre d'Yves Châlier, nous avons reçu de M. Louis Mermaz la lettre suivante.

M. Louis Mermaz, ancien président de l'Assemblée nationale, député de l'Isère, conseiller général et maire de Vienne, oppose un démenti absolu à l'allégation mensongère de M. Yves Châlier selon laquelle la campagne électorale qu'il a conduite en mars dernier dans le département de l'Isère ait pu bénéficier de quelque financement que ce soit du Carrefour du développement ou d'une association ou groupe semblable.

Une réponse de M. Nucci

M. Christian Nucci, député de l'Isère et ancien ministre de la coopération, a catégoriquement affirmé, vendredi 11 juillet, qu'il n'y avait « pas eu d'argent public » dans sa campagne électorale. Il a qualifié de « mensonges » les affirmations contenues dans la lettre adressée par son ancien chef de cabinet, aujourd'hui en fuite, M. Yves Châlier, à l'actuel ministre de la coopération, M. Michel Aurillac, révélatrice par le Monde du 12 juillet.

M. Nucci précise avoir effectivement organisé dans sa commune de Beaurepaire un certain nombre de « manifestations à caractère socioculturel » qui ont pu être financées par Carrefour du développement « conformément à son objet social ». Il a bien invité à Paris une soixantaine d'élus, ou de membres du personnel municipal, pour visiter le ministère de la coopération et y entendre des exposés sur la politique étrangère, fin octobre 1985. Mais, en aucun cas, affirme-t-il, il n'a reçu « quelque argent que ce soit » pour ses affiches électorales.

M. Nucci s'élève enfin contre les « accusations scandaleuses » contenues dans cette lettre, dont il n'a pas eu connaissance. Il se demande si M. Châlier, en le mettant en cause, n'essaye pas de « cacher les détournements » qu'il a peut-être commis à ce niveau.

Dans sa lettre, M. Châlier dresse notamment une liste de dépenses financées par Carrefour du développement à concurrence de 5 millions de francs environ, englobant sans distinction les invitations d'ambassadeurs africains en poste à Paris, diverses manifestations à Beaurepaire, « un meeting : 300 000 francs », dont les circonstances ne sont pas précisées et des « affiches (Nucci) » et sur la ligne d'un dessin (Mermaz) et encore eu dessous 400 000 francs. Selon nos informations, cette somme — peut-être arrondie — aurait été versée directement à l'impulsion ayant réalisé les affiches. Celui-ci aurait d'ailleurs remboursé récemment cette somme, s'apercevant qu'elle avait été tirée sur le compte de Carrefour du développement.

Accusé de « détournement de deniers »

M. Laignel (PS) veut porter plainte pour dénonciation calomnieuse

CHATEAURoux
De notre correspondant

Accusé de « détournement de deniers et d'ingérence », M. André Laignel, député socialiste de l'Indre, maire d'Issoudun, a annoncé, vendredi 11 juillet, qu'il a demandé à ses avocats, M^{rs} Jean-Denis Bredin, et Yves Baudouin, « de réunir les éléments juridiques dans les meilleurs délais afin de déposer, à l'égard de ses diffamateurs, une plainte en dénonciation calomnieuse ».

Sur l'appartement même, M. Laignel a précisé que sa superficie habitable est de 121 mètres carrés, auxquels on peut ajouter 19,10 mètres carrés de logement. En ce qui concerne les travaux, le député a indiqué que l'appartement « était occupé depuis plusieurs décennies par un monsieur veuf qui n'avait fait aucun entretien ». Il était nécessaire, selon lui, de le remettre en état. « Si ces travaux n'avaient pas été réalisés et donc avaient entraîné une dépréciation des biens qui étaient sous ma garde, je serais critiquable », a-t-il ajouté.

M. Laignel a enfin démenti avoir fait installer une cheminée de style, précisant, à propos du loyer, qu'il avait été « doublé par rapport à celui de l'occupant précédent, pour tenir compte des travaux ». Ce loyer est le plus élevé (ramené au mètre carré) des loyers d'habitation de l'immeuble.

P. L.

L'ambassadeur des Etats-Unis se porte partie civile contre Georges Ibrahim Abdallah

Au lendemain de la condamnation à quatre ans de prison pour usage de faux papiers, détention d'armes et d'explosifs et association de malfaiteurs prononcée par le tribunal de Lyon contre Georges Ibrahim Abdallah, chef présumé des Fractions armées révolutionnaires libanaises (FARL) en Europe, M^{rs} Georges Kiejsman, agissant au nom de l'ambassadeur des Etats-Unis en France et de la famille du lieutenant-colonel Charles Ray, s'est constitué partie civile contre le même Abdallah inculpé à Paris depuis le 4 juillet 1985 de complicité d'homicide volontaire par M. Yves Boulogne, juge d'instruction.

Cette inculpation concerne à la fois l'assassinat, à Paris, le 18 janvier 1982, boulevard Emile-Augier à Paris, du lieutenant-colonel Charles Robert Ray, attaché militaire adjoint à l'ambassade des Etats-Unis en France, et celui de Yaouq Barimentov, deuxième conseiller à l'ambassade d'Israël, commis le 3 avril de la même année, avenue Ferdinand-Buisson à Boulogne-Billancourt. Elle a été motivée par la découverte parmi les armes saisies dans un appartement loué rue Lacroix, dans le dix-septième arrondissement de Paris, par Abdallah, d'un pistolet 6/65 d'origine tchécoslovaque dont les expertises ont établi qu'il fut utilisé pour ces meurtres.

En se constituant partie civile, l'ambassadeur des Etats-Unis et la famille du colonel Ray signifient leur volonté d'avoir accès au dossier et de pouvoir éventuellement interjeter appel d'une ordonnance de non-lieu dont M^{rs} Jacques Vergès, avocat d'Abdallah, a déjà dit publiquement qu'elle lui paraissait devoir s'imposer.

S'il en allait ainsi, le chef présumé des FARL en Europe, arrêté à Lyon le 25 octobre 1984, et dont la libération a déjà été réclamée par ceux qui ont revendiqué plusieurs attentats commis à Paris pourrait devenir après sa seule condamnation correctionnelle de Lyon, un enjeu non négligeable dans les négociations diplomatiques dont s'accompagne toujours ce type d'affaires.

Université d'été à Gif-sur-Yvette

Des policiers et des enseignants face aux problèmes de l'adolescence

Pour la première fois, policiers et enseignants de l'éducation nationale ont participé ensemble à une « université d'été », du 1^{er} au 11 juillet. M. Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, s'était félicité, lors de son passage à « L'heure de vérité » sur Antenne 2, de cette expérience originale axée sur la « prévention » de la délinquance. Préparée sous son présidence, M. Pierre Joxe, l'université d'été a consacré ses travaux à « L'adolescence et ses problèmes ».

Si M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, ne s'est pas rendu au centre d'études et de formation de Gif-sur-Yvette (Essonne), créé en 1982 par M. Jean-Marie Erbès, directeur de la formation, c'est à cause, a-t-il fait savoir, de l'attentat du quai de Gesvres. Les deux ministres de la place Beauvau avaient cependant tenu à être représentés par un membre du cabinet de M. Pasqua, M. Bernard Tomasini. Ce dernier a affirmé l'« insigne complémentarité » de la police et de l'éducation nationale en matière de « prévention » à laquelle MM. Pasqua et Pandraud sont « si attachés ».

Démission des parents

Vingt-quatre policiers de tous grades, du commissaire au gardien de la paix et autant d'enseignants, proviseurs ou assistants sociaux, ont donc examiné les « problèmes de l'adolescence ».

Après des conférences données par des professeurs de l'université Paris-X-Nanterre et des formateurs policiers, les participants ont pu confronter leurs points de vue. A entendre les policiers « les échecs de l'éducation annoncent nécessairement les leçons dans la prévention ».

Aborder les questions de la toxicomanie, des violences familiales et de l'insertion dans le monde du travail, ou des immigrés de la seconde génération, thèmes retenus par universitaires et formateurs policiers, n'était

pas a priori choisir la facilité. D'autant moins que les positions affirmées par le représentant de M. Charles Pasqua ont fait « tiquer » plus d'un enseignant. M. Tomasini a ainsi évoqué la « démission des parents », le « laxisme » de l'éducation, les « charmes de l'enfant-roi, si vantés au cours des années décentes », qui se seraient aujourd'hui estompés devant le modèle de l'« adolescent en détresse ». Pour M. Ignasse, directeur de l'Institut d'éducation permanente à Paris-X, l'essentiel reste en fait la possibilité de débattre de modèles sociaux et d'ouvrir les institutions, police et école, sur l'extérieur. Des deux côtés, l'expérience de l'université de Gif-sur-Yvette est jugée positive.

Sur cette lancée, le directeur du Centre de formation de la police nationale, M. Jean-Claude Guizou, parle déjà — après l'université d'été sur l'adolescence — d'une université de printemps sur le troisième âge.

Le représentant de MM. Pasqua et Pandraud a envisagé d'étendre l'expérience à toute la France, au niveau départemental et de l'ouvrir à des magistrats, sans pour autant émietter sur les fonctions des comités locaux de prévention de la délinquance. Les deux ministres ont souhaité que l'université d'été connaisse des prolongements puis-que la formation — des policiers et des enseignants — reste, disent-ils, l'un des plus sûrs moyens de prévenir la délinquance des adolescents.

E. L.

« Une nomination dans la police. — Le commissaire divisionnaire Jacques Diebolle vient d'être nommé chef du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP) par le ministre chargé de la sécurité, M. Robert Pandraud. Il remplace à ce poste M. François Zucarelli, dont il était jusqu'alors l'adjoint.

Les pouvoirs des polices municipales

M. Pandraud annonce l'abrogation des circulaires de M. Joxe

M. Robert Pandraud, ministre chargé de la sécurité, a annoncé, le vendredi 11 juillet, l'abrogation des circulaires prises le 10 mars 1986 par M. Pierre Joxe, alors ministre de l'Intérieur, sur les pouvoirs des maires et des policiers municipaux.

Selon M. Pandraud, ces circulaires « avaient donné une interprétation inutilement restrictive des textes en vigueur au détriment des exigences que pose la protection des personnes et des biens ».

« Le ministre a rappelé qu'il a décidé, afin de permettre une meilleure définition des compétences des policiers municipaux, de mettre en place un groupe de travail qui aura pour objectif d'étudier les conditions dans lesquelles les personnels dont il s'agit exercent

actuellement leur activité, et de proposer la mise en point d'un dispositif juridique assurant une réelle complémentarité entre les différentes forces de police qui concourent à la sécurité publique ».

Les cinq circulaires de M. Joxe précisant notamment que les policiers municipaux ne sont pas habilités à procéder à des contrôles d'identité et que le port d'armes leur est interdit en dehors des heures de service.

M. Pandraud a cependant précisé que les textes législatifs et réglementaires existants relatifs aux polices municipales restent applicables aussi longtemps que de nouvelles dispositions n'auront pas été adoptées.

Prisons

Baisse record des détenus prévenus

Le nombre de détenus continue d'augmenter : 46 622 au 1^{er} juillet en métropole, ce qui signifie très probablement plus de 48 000 pour la France entière (les chiffres des DOM-TOM ne seront connus que dans quelques jours). L'augmentation sur un mois peut paraître faible (210 détenus), mais elle est en réalité préoccupante : le nombre des personnes incarcérées chute traditionnellement le 1^{er} juillet. En un an, le nombre des détenus a augmenté de 9,05 %. Il y a 32 500 places dans les prisons françaises.

Seul signe encourageant : la baisse du nombre de prévenus, c'est-à-dire des personnes en attente d'un jugement définitif : 21 668 le 1^{er} juillet en métropole contre 22 294 le 1^{er} juin. Le pourcentage des prévenus s'établit aujourd'hui à 46,47 %, un record depuis cinq ans. Ce pourcentage était monté jusqu'à 53,47 % le 1^{er} juin 1983.

La situation de la Normandie en de violents incidents

Alors, à l'égard de la situation de la Normandie, on peut dire que la situation est très tendue. Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Les incidents de violence sont nombreux et les tensions sont élevées. Les autorités locales et nationales sont en alerte constante.

Société

La réforme des universités

M. Devaquet entre les « libéraux » et les « étatistes »

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur adopté en conseil des ministres risque d'être contesté à l'Assemblée aussi bien par la majorité que par l'opposition.

La première partie du marathon dans lequel est engagé M. Alain Devaquet est terminée : le texte de son projet de réforme de l'enseignement supérieur a été examiné et adopté par le conseil des ministres du 11 juillet.

Tout de mettre en œuvre l'une des promesses électorales des partis de la majorité, le ministre de la recherche et de l'enseignement supérieur a navigué au plus près depuis trois mois : il lui fallait à la fois donner satisfaction aux demandes pressantes d'une minorité d'universitaires ultralibéraux qui s'étaient violemment opposés à la loi Savary et, en même temps, tenter de désamorcer les préventions ou l'opposition à l'égard d'une nouvelle forme de structure engagée, selon de nombreux universitaires, pour des raisons idéologiques ou corporatistes. Bref, abattre la loi Savary sans démolir brutalement un fragile équilibre, favoriser la « diversité », l'« autonomie » et l'« ouverture » des universités, tout en les maintenant dans un cadre national contrôlé par l'Etat.

L'architecture générale de son projet est connue (Le Monde du 14 juin et du 26 juin) : possibilité offerte à des « unités internes » (en réalité les anciennes facultés) de se constituer en établissements publics, avec budget et personnels propres, à l'intérieur des universités ; modification de la composition des conseils d'administration et des conseils scientifiques des universités au profit des enseignants, et en particulier des professeurs ; sélection des étudiants à l'entrée à l'université et au moment du passage en second cycle ; maintien des diplômes nationaux mais possibilité accrue pour les universités de créer leurs diplômes spécifiques ; enfin, suppression du doctorat unique institué par la loi Savary et rétablissement de l'ancien système (doctorat de troisième cycle et doctorat d'Etat).

Plusieurs coups de barre

En deux mois, cependant, M. Alain Devaquet a été conduit à donner plusieurs coups de barre en direction des « libéraux ». Ainsi l'article 12 du texte définitif étend les possibilités de dérogation à la loi — déjà offertes aux IUT et aux écoles d'ingénieurs — à un certain nombre d'« unités internes » qui choisiraient de demander le statut d'établissement public. Autant dire

que leurs « universités mères » n'auraient plus guère de prise sur la vie et les choix de ces établissements.

De même M. Devaquet s'était-il fortement prononcé contre la libération sauvage des droits d'inscription à l'université. Son avant-projet du mois de mai prévoyait de fixer chaque année par décret les limites dans lesquelles ces droits devaient se situer. Le texte définitif ne fait plus référence à ce système de « fourchette », et M. Juppé s'est contenté d'indiquer à l'issue du conseil des ministres que le montant des droits d'inscription « restera dans des limites permettant le libre accès à l'enseignement supérieur ». On ne saurait être plus évasif. En outre, et malgré les promesses du ministre devant le CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 1^{er} juillet, il n'est fait aucune mention de la possibilité pour les non-bacheliers d'accéder aux études supérieures.

En revanche, M. Devaquet a particulièrement obtenu gain de cause sur le chapitre de l'évaluation des universités. Le conseil national d'évaluation créé en 1984 et présidé par

M. Laurent Schwartz avait disparu de la précédente mouture du texte. Il n'est pas rétabli, mais le projet définitif donne la possibilité au ministre de faire évaluer les universités par des « personnalités indépendantes ». Les présidents d'université ne sont pas l'objet de mêmes attentions : la durée de leur mandat est subrepticement réduite de cinq à quatre ans.

S'il peut donc suivre les conseils du premier ministre et partir en vacances avec le sentiment d'avoir jusqu'à présent conduit sa barque sans difficultés majeures, M. Alain Devaquet a toutefois les chances d'entrer dès l'automne dans une période beaucoup plus mouvementée. Si, comme cela semble désormais acquis, son texte ne vient en discussion au Parlement qu'au mois d'octobre, il devra affronter ce débat en pleine rentrée universitaire, sans grand soutien de ses amis politiques et face à une opposition d'autant plus résolue que l'absence de concertation pendant la préparation du projet a brisé bon nombre d'universitaires. La navigation à vue sera-t-elle alors suffisante ?

GÉRARD COURTOIS.

Les réactions

Le SNESup estime que « le projet prévoit le démantèlement du service public d'enseignement supérieur. Il institue des universités concurrentielles et accentue les inégalités sociales en libérant les droits d'inscription et en instaurant à tous les niveaux des procédures de sélection. Le SNESup appelle l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur à mettre en échec ce projet néfaste pour le service public, ses personnels et les étudiants ».

Pour le SGEN-CFDT, « le texte est dangereux car le baccalauréat ne garantit plus l'accès à l'enseignement supérieur, il fait l'impasse sur la nécessaire professionnalisation des études universitaires, réserve à une petite minorité d'enseignants tous les postes de responsabilité, affaiblit les universités en les coupant entre les facultés respectives d'une part, et le rectorat et le ministre, d'autre part ».

M. Jean Foyer, ancien garde des sceaux, dans une déclaration au Quotidien de Paris, estime que le projet « est en retard d'une année universitaire ». Hélas, déclare-t-il, M. Devaquet a été aussi tôt saisi par l'ambition de faire une loi Devaquet... qui n'a pas été capable d'envoyer à l'Assemblée avant la fin du mois de juin ».

Pour M. Roger-Gérard Schwartzberg, ancien secrétaire d'Etat chargé des universités, « ce nouveau texte qui considère l'université surtout comme un enjeu de pouvoir ne dit pratiquement rien sur les grands objectifs que doit poursuivre l'enseignement supérieur. Il risque d'avoir des effets mathématiques par la mise en place d'une procédure de sélection fondée sur l'accès au premier cycle. Au lieu de promouvoir la privatisation de plusieurs filières afin de mieux assurer l'avenir des étudiants, il semble en recul là aussi. Au lieu de considérer les universités comme de grands ensembles pluridisciplinaires, il risque d'entraîner le morcellement de celles-ci. Ce texte, conclut M. Schwartzberg, risque d'être un facteur de division de la communauté universitaire au lieu de la rassembler sur de grands objectifs mobilisateurs ».

Un médecin français expérimente sur lui-même le premier vaccin antiparasitaire

Le docteur Loïc Monjour restera-t-il dans l'histoire de la médecine comme l'inventeur du premier vaccin antiparasitaire ? S'il est encore trop tôt pour l'affirmer, on peut au moins dire qu'il a été le premier être humain à avoir été vacciné contre une maladie parasitaire, en l'occurrence la leishmaniose.

Les leishmanioses sont des maladies parasitaires extrêmement répandues, principalement en Afrique, en Inde et au Brésil. Le parasite est véhiculé de l'animal-réservoir — un rongeur ou un canidé — à l'homme par un insecte, le phlébotome. Mortelle lorsqu'elle n'est pas traitée, spécialement chez les enfants, cette maladie sévit également dans le sud de la France où l'on comptait l'an dernier 1 099 cas de leishmaniose canine et 27 cas de leishmaniose humaine. Selon l'OMS, chaque année dans le monde environ 1 million et demi de personnes seraient atteintes par cette maladie, un chiffre qui, selon certains spécialistes, pourrait, en fait, avoisiner les 4 millions.

Sept mois plus tard, le docteur Monjour est en bonne santé. Son vaccin l'a effectivement protégé contre la leishmaniose. Il n'a eu aucun effet secondaire (1). « On peut donc considérer que cette vaccination est faisable, nous a-t-il déclaré. Encore que je suis certain d'arriver sous peu à améliorer mon vaccin ». Des essais ultérieurs sur un plus grand nombre de personnes pourraient être tentés prochainement, mais seulement après que le comité d'éthique ait donné son accord. Il sera en particulier intéressant d'observer les éventuels effets protecteurs de ce vaccin dans les zones d'endémie. S'il s'avérait que le docteur Monjour a effectivement mis au point le premier vaccin contre la leishmaniose, il s'agirait du premier vaccin antiparasitaire jamais mis au point.

Un vaccin attendu avec d'autant plus d'impatience que depuis quel temps on note l'apparition de souches de parasites résistants au Glucantime, l'un des principaux médicaments actifs contre la maladie.

Après avoir expérimenté ce vaccin sur des chiens et des chats, le docteur Monjour décide de sauter le pas et de s'injecter à lui-même sa préparation vaccinale (Le Monde du 28 novembre 1985). Ensuite, à deux

Parasites résistants

Tout a commencé en novembre 1985. A cette époque, l'équipe du docteur Monjour, du service des maladies parasitaires et tropicales du professeur Marc Gentilini (hôpital de la Pitié-Salpêtrière de Paris) avait réussi à isoler sur les parasites responsables de la maladie, les leishmanies, une protéine vaccinale. Une protéine capable, lorsqu'elle est injectée à diverses lignées de souris, de déclencher l'apparition d'une réaction immunitaire de protection. Et ce, sans induire l'apparition d'effets secondaires.

Après avoir expérimenté ce vaccin sur des chiens et des chats, le docteur Monjour décide de sauter le pas et de s'injecter à lui-même sa préparation vaccinale (Le Monde du 28 novembre 1985). Ensuite, à deux

Après avoir expérimenté ce vaccin sur des chiens et des chats, le docteur Monjour décide de sauter le pas et de s'injecter à lui-même sa préparation vaccinale (Le Monde du 28 novembre 1985). Ensuite, à deux

FRANCK NOUËL

(1) Les résultats de cette expérimentation sont publiés dans le dernier numéro du journal scientifique The Lancet.

ENVIRONNEMENT

Les incendies dans le Midi

Forêts interdites

Les incendies de forêt ont refait leur apparition, vendredi 11 juillet, dans le sud de la France, après vingt-quatre heures de relative accalmie, a annoncé la protection civile. Si les Bouches-du-Rhône et le Var, où 7 500 hectares ont été ravagés par les flammes depuis le début de la semaine, n'ont pas connu de feux importants vendredi, la Lozère et le Gard ont été en revanche touchés à leur tour.

C'est ainsi qu'en Lozère une reprise d'un incendie qui s'était déclaré jeudi après-midi sur la commune de Saint-Georges-Lévéjac a parcouru plus de 50 hectares de chênes verts et de pins. Combattu par cinquante pompiers et un détachement d'autant d'hommes de la sécurité civile de Lunel, il persistait toujours, vendredi soir. Dans le Gard, trois feux se sont déclarés, vers 15 heures, dans la région d'Alès et, poussés par un vent fort, se sont rapidement répandus dans une zone de forêts. Toutefois, selon les services de secours, les incendies dans

ces deux départements sont en voie de régression.

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a toutefois demandé aux quatorze départements du Midi de « se mettre sur le pied de guerre », ce week-end, en prévision du mistral, apprend-on auprès du Centre interrégional de la coordination des opérations de la sécurité civile (CIRCOS) à Valbrea (Bouches-du-Rhône). Par mesure de précaution, la préfecture des Bouches-du-Rhône a d'autre part pris un arrêté interdisant, à partir du vendredi 11 juillet, le passage, le stationnement et la circulation automobile et piétonne dans les massifs forestiers du département.

« Fuite de chlore à Toulouse. — Un usage de chlore s'est accidentellement échappé, vendredi 11 juillet au matin, d'une cheminée de l'usine Oragnocochim située dans le complexe chimique AZF à Toulouse. Le gaz s'est répandu sur les quartiers sud de la ville, sans faire de victimes, mais les services administratifs ont donné des consignes pour que les gens rentrent chez eux et que portes et fenêtres restent fermées dans cette zone. La direction de l'usine, qui produit du chlore destiné aux traitements des piscines et à la fabrication de détergents, a confirmé la fuite, précisant que cette dernière avait été provoquée par l'ouverture accidentelle d'une soupape.

L'enseignement supérieur en France

Les soixante-quatorze établissements universitaires français, ainsi que les 88 instituts universitaires de technologie (IUT) qui en dépendent, ont reçu à la rentrée de 1985-1986 985 800 étudiants.

La région parisienne accueille 30 % du nombre des étudiants. Les académies les plus importantes après Paris sont Lyon, Aix-Marseille, Toulouse, Bordeaux et Lille.

304 240 étudiants sont inscrits en lettres, sciences humaines ou en préparation à la carrière d'instituteurs. Droit et sciences économiques viennent en seconde position : 239 750 (+ 2,1 %). En troisième position, les sciences avec 164 700 étudiants. On compte 134 300 étudiants en médecine 35 200 en

pharmacie et 10 420 en odontologie.

Agés de vingt-trois ans et trois mois en moyenne, un peu plus souvent filles que garçons, les étudiants viennent majoritairement de familles aisées : 8,1 % sont fils de patrons de l'industrie et du commerce, 35,4 % de cadres supérieurs et professions libérales, 13,8 % de cadres moyens. Les fils d'employés représentent 5,8 %, ceux d'ouvriers 6,8 % et ceux d'agriculteurs 4,7 %. Les bourses ont cependant augmenté de 32,4 % en cinq ans.

Quatre-vingt deux mille personnes concourent directement à la formation des étudiants : 44 000 enseignants et 38 000 non-enseignants.

SPORTS

Tour de France cycliste

Sur les chapeaux de roue

NANTES De notre envoyé spécial

Le Danois Jørgen Pedersen a conservé le maillot jaune vendredi 11 juillet, à l'issue de la 8^e étape Saint-Hilaire-du-Harcouët-Nantes, remportée au sprint par le Belge Eddy Planckaert. Un sprint record qui a opposé... 184 concurrents.

Autrefois, les premières étapes du Tour de France étaient dominées par les routiers sprinters. Encore une tradition qui se perd. Ces puncheurs du vélo qui boucassent habituellement les autres ont été boucassés eux-mêmes et il a fallu attendre une semaine pour assister enfin à une arrivée massive digne des grandes confrontations du passé. Elle nous a restitué un authentique Eddy Planckaert qui a devancé sur le fil un peloton de 183 coureurs.

Il est apparu, à travers une bataille d'habiletés aussi totale, que la hiérarchie des sprinters avait subi quelques modifications. Bien qu'il porte le maillot vert du classement par points, le Belge Vanderendelen n'a rien fait de mieux que de confirmer les années précédentes et José Liekens, un protégé de Mercier, menace aujourd'hui sa suprématie.

Rien de changé, en revanche, pour ce qui concerne les Français. Ils n'ont décidément pas la vocation pour ce genre d'exercice. Le plus rapide d'entre eux, Francis Cas-tang, ne s'est classé que 9^e et il faut ensuite descendre à la 21^e place pour identifier Frédéric Vichot.

La faillite des routiers sprinters en général, celle des Français en particulier, trouve vraisemblablement son explication dans la course folle et débridée à laquelle nous assistons depuis le départ. Les attaques sont incessantes, les échappées succèdent aux échappées, et les moyennes dépassent largement les prévisions des organisateurs. Entre Saint-Hilaire-du-Harcouët et Nantes, distants de 204 kilomètres, les professionnels ont roulé à 43,727 kilomètres/heure. Il faut préciser que, dans le tour féminin, la moyenne de la deuxième étape, longue de 107 kilomètres et gérée par

la Française Valérie Lafargue, a frisé les 42 kilomètres/heure.

Aucune équipe n'est suffisamment forte pour contrôler un peloton de 200 unités, constate Bernard Vallet, un habitué de l'épreuve. Mais les efforts que nous fournissons quotidiennement vont se payer très cher. De nombreux coureurs frisent déjà le point de rupture. Je n'ose imaginer ce qui nous attend dans la montagne.

Les plus habiles, en définitive, seront peut-être ceux qui sont restés sagement dans les roues, en évitant de prendre des initiatives.

Parmi eux : Zimmermann, Anderson, Millon, Wimmen, Pascal Simon, Criquillon, et un certain Luis Herrera. Ce sont tous, notons-le, d'excellents grimpeurs.

JACQUES AUGENDRE.

Les résultats

SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT NANTES

Tour de France masculin

1. Eddy Planckaert, les 204 km en 4 h 39 mn 55 sec (moy. 43,727 km/h) ; 2. Vanderendelen, m.t. ; 3. Liekens ; 4. Bonams ; 5. Bontempi.

Classement général. — 1. Jørgen Pedersen, 33 h 28 mn 31 sec ; 2. Van der Velde, à 8 sec ; 3. Bontempi, à 27 sec ; 4. Gaigne, à 44 sec.

Tour féminin

CHATEAUGIRON-NANTES

1. Virginie Lafargue (France B), les 106,5 km en 2 h 34 mn ; 2. Meljer (P-B), à 1 sec ; 3. Havik (P-B) ; 4. Carmic (Su) ; 5. Meuzzo (It).

Classement général. — 1. Jeannie Longo (France A), 4 h 8 mn 58 sec ; 2. Canis (It), à 4 sec ; 3. Thompson (EU), à 18 sec.

TENNIS : tournoi de Bordeaux. — Les Français Thierry Champion et Thierry Tulasne ont été éliminés respectivement par l'italien Paolo Canis (7-5, 6-1) et par l'Espagnol Ronald Agener (6-4, 6-7), vendredi 11 juillet, en quarts de finale du tournoi de Bordeaux, doté de 150 000 dollars.

Record sur l'Atlantique à la voile

La voie royale

Sept jours, vingt et une heures, cinq minutes, quarante-deux secondes : c'est le nouveau record de la traversée de l'Atlantique à la voile établi, vendredi 11 juillet, par le catamaran Royale, mené par ses deux skippeurs Loïc Caradec et Philippe Faque, assistés de quatre équipiers, Olivier Despagne, Laurent Rivals, Paul Watine et le Canadien Jerry Roof. Il avait fallu attendre trois quarts de siècle pour voir Eric Tabary (Paul Ricard) améliorer en 10 jours, 5 heures, 14 minutes, 20 secondes le vieux record (12 jours, 4 heures) de la goélette Atlantic, barquée par Charlie Barr en 1905 sur le parcours d'environ 3 000 milles (5 400 km) entre New-York et le cap Lizard (pointe sud-ouest de l'Angleterre). Or, depuis cinq ans, ce record avait été à nouveau battu deux fois par Marc Pajot (Elf Aquitaine) en 9 jours, 10 heures, 6 minutes, puis par Patrick Morvan (Jet Services) en 8 jours, 16 heures, 36 minutes.

Cette progression spectaculaire résulte, bien sûr, en premier lieu des performances étonnantes de la nouvelle génération des multicoques, et notamment des maxi-catamarans. Après sa victoire dans Québec-Saint-Malo en 1984, Royale avait été rallongé de 1,31 mètre pour être porté à 25,90 mètres, avec une coque plus rigide, une nacelle centrale et un gigantesque mat-alle. Sa légèreté (10 tonnes) lui permet même, à certaines allures, d'avancer plus vite que le vent. Ainsi, par 15 nœuds de vent réel (près de 30 km/heure) et sur plate, Royale a déjà atteint 25 nœuds (entre 35 et 45 km/heure).

Au cours de cette traversée record, le maxi-catamaran rouge et blanc s'est offert quelques belles pointes de vitesse en parcourant 468 milles le 8 juillet, où il a même tenu une moyenne de 21,6 nœuds pendant trois heures et navigant quelques minutes sur une seule coque. Mais il a été considérablement freiné à proximité de l'arrivée par un anticyclone installé au sud-ouest de l'Irlande.

Cette progression des records résulte aussi des nouvelles techniques de navigation assistée depuis la terre. Comme lors de la traversée anglaise en double gagnée le mois dernier par Loïc Caradec et Olivier Despagne, c'est en effet Jean-Yves Bernot (Informatique et Mer), l'explorateur de Philippe Jeantot, sur Crédit-Agricole II, qui assurait depuis Bayonne le routage de Royale à partir des cartes météo et d'un programme informatique prenant en compte les possibilités du bateau. Charlie Barr et même Eric Tabary n'avaient sans doute pas réfléchi à cela lors de leur traversée de l'Atlantique.

G. A.

LOISIRS

Eurodisneyland

Monts et merveilles

L'accord donné à l'implantation d'un Eurodisneyland à Marne-la-Vallée, jeudi 11 juillet, par la majorité des conseillers régionaux de l'Île-de-France (Le Monde du 12 juillet), a suscité « une grande satisfaction » à la Walt Disney Company. Le contrat définitif entre Français et Américains pourrait être signé d'ici quelques semaines ou quelques mois.

Si les négociations se déroulent sans encombre, c'est en 1991 que s'ouvrira le « royaume magique », principal élément du projet de parc de loisirs. Identique à ceux qui font déjà la fortune de Disney en Floride et en Californie, ce « royaume » sera bâti autour de six thèmes.

Dès l'entrée, le visiteur se trouvera au cœur de l'Amérique du tournant du siècle, dans une « Grande Rue à animation ». Puis il remontera le cours de l'histoire au « Pays du western », où il pourra

notamment voguer à bord d'un authentique vapeur à roues ou jouer les pionniers en radeau ou canot.

L'étape suivante sera celle de la Nouvelle-Orléans, empreinte de culture et de gastronomie françaises. Au « Pays de l'aventure », il sera entraîné dans des expéditions vers des lointains et mystérieux contrées. Viendront ensuite le « Pays de l'imagination », où il rencontrera les héros des grands classiques de Walt Disney, puis le « Pays de la découverte », résolument tourné vers le futur.

Outre ce royaume magique, la société Disney s'est engagée à ouvrir, en 1991 également, un parc aquatique équipé entre autres choses de torrents bouillonnants et de piscines, un golf, 20 000 mètres carrés de commerces de détail, autant en bureaux, cinq mille chambres d'hôtel et un camping.

صحة امنا للأصل

VOTRE TABLE CE SOIR

BARRY LONDON

VACANCES 86

Residotel Loisirotel

46 Résidences et Hôtels en France

En appartement ou à l'hôtel.

1991 que s'ouvrira le « royaume magique », principal élément du projet de parc de loisirs.

Culture

FESTIVAL D'AVIGNON

« La Tempête » dans la Cour d'honneur

Les nostalgies de Shakespeare

La dernière pièce de Shakespeare est un autoportage sur le théâtre et ses métiers, un hommage tendre aux acteurs. Alfredo Arias la fait jouer à contre-emploi.

Notre durée de vie s'est accrue, au cours des siècles. Mais quand même, nos jours restent courts. Shakespeare le rappelle dans *La Tempête*. Arrive forcément une heure où, quels que soient notre allant, notre cran, une peur du vide nous prend, passagère.

Du même coup, nous sentons que le temps, pour chacun de nous, est passé très vite. Et que nous n'avons pas accompli ce dont nous avions rêvé.

Même les génies vacillent un peu, dans ces instants-là. Ils font un retour sur eux-mêmes, sur leur œuvre. Pensez, par exemple, se met à peindre la peinture. Par centaines d'exemplaires, il trace le peintre et sa toile, et son modèle. Il y met de la déraison, parfois un peu de rage.

La Tempête, c'est cela. C'est la dernière pièce de Shakespeare. Avec une légèreté feinte, il imagine un bonhomme, Prospero, qui invente des histoires et les met en scène, les fait jouer par des acteurs. Il est secondé dans cette tâche par un homme habile, rapide, efficace, Ariel, lui-même acteur à l'occasion, qui tient en somme l'emploi de ce qu'est aujourd'hui le « premier assistant ».

Shakespeare fait presque un autoportage, il montre à l'action l'homme de théâtre qu'il a été, qu'il est pour la dernière fois, il dirige les comédiens, les reprend ou les encourage. Quand il est content, il leur dit : « it works », ce que Pierre Leiris traduit inexactement par « le charme opère », alors que cela signifie simplement : « ça marche », « ça

va », ou « ça fonctionne ». Prospero a parfois des indications ou des compliments plus précis. Il dit à Ariel, qui vient d'interpréter le rôle d'une carabosse : « Tu es crânement joué cette figure de harpie - quelle beauté d'essai, dévoué ; des indications que je t'avais données, pour dire le texte, tu n'as rien attendu ; et les autres, dans chaque emploi, ont fait preuve d'une belle vie et de nuances étonnantes ».

Shakespeare a portraituré un auteur metteur en scène, ce Prospero, qui ressemble beaucoup à Shakespeare. Il lui a donné ses idées fixes, ses manies de certaines visions ou pratiques magiques, venues des mystères d'Eleusis, ou des œuvres des illuminés. Plus personnellement, Shakespeare aimait bien les garçons, et l'assistant Ariel est l'ami cher de Prospero. Prospero l'a choisi jeune, bien fait, bien musclé, et d'un physique particulièrement attachant, c'est un natif d'Algérie.

Le double jeu des mots

Il y a entre eux deux un problème de ménage. Ariel en a assez, de cette vie, de ce vieux. Il semble que notre couple se soit adjoint, depuis quelques années, un troisième larron, ce Caliban, qui traite comme un chien. Mais Caliban préfère les femmes, supporte mal son esclavage.

Dans cette œuvre plutôt autobiographique sur le théâtre et ses métiers, Shakespeare se laisse aller à deux petites nostalgies. Il dit que le théâtre, à tout prendre, n'est pas tellement plus ficelé que nos existences réelles, lesquelles sont si souvent faites de semblants, de compromis, de costumes. Et il dit que les acteurs s'orientent parfois difficilement entre les êtres qu'ils jouent et les personnes qu'ils redonnent. Prospero-Shakespeare dit tout cela

au public. Il s'adresse à lui simplement, comme à des gens embarqués dans le même bateau.

Cette sincérité, ce ton personnel, font de *La Tempête* l'une des pièces de Shakespeare les plus proches de nous. Il y a, faufile dans la trame, une histoire de prince dépossédé de son pouvoir, comme Shakespeare en raconte souvent. Mais c'est comme si, cette fois, l'auteur ne le prenait pas au sérieux. C'est juste un dessin, au crayon de couleur, fait de chic. Le dialogue est gai, désinvolte, et Shakespeare ne prend à cœur vraiment, dans cette pièce, que ce qu'il aime, que ce qui le touche, comme lorsqu'il décrit, merveilleusement un très beau jeune homme qui nage dans la mer, contre le courant : l'une des plus belles pages de la littérature sportive.

La mise en scène d'Alfredo Arias, qui ouvre, avec *La Tempête*, le Festival d'Avignon, ignore cet aspect intime de la pièce. Arias a choisi de faire jouer une adaptation française de Jean-Louis Curtis qui rase les piqueteries, qui oublie le double jeu des mots. C'est du Shakespeare en semelles de plomb.

Arias a ensuite distribué les rôles à contre-emploi. Celui de Prospero est confié à Pierre Dux, sans doute parce qu'il fait remplir la cour du palais. Pierre Dux est un acteur très connu et aimé, et il est un grand acteur. Mais il n'a pas grand-chose d'un poète dément et rêveur, ni d'un magicien, ni non plus du Prospero qui traite avec une sauvagerie, un colonialisme rare, le malheureux autochtone Caliban.

Un père tranquille et une cheftaine

Pierre Dux a tout d'un père tranquille, d'un bon papa consciencieux, son dernier rôle dans une pièce de boulevard était celui d'un retraité gardien de parking. Cela lui allait comme un gant. En Shakespeare-



MARILU-CALIBAN Cette créature d'un autre monde - espèce de E.T. ravagé qui se penche sur son texte - s'est appelée Beauty, la délicieuse chatte anglaise, ou Clara Gazul, l'adorable coquette. Son vrai pseudonyme est Marilu Marini. On ne la croyait pas capable de se métamorphoser en Caliban, le malheureux esclave de Prospero dans *La Tempête*. Elle-même s'en étonne. Et s'en amuse.

Mais regardez bien son sourire : c'est celui de la Femme assise, le personnage de Copi, symbole de la bêtise butée, à la vala à Marilu Marini d'être couronnée meilleure comédienne de l'année 1984 par les critiques - pourtant biaisés sur l'art de la grimace.

Prospero, il est plan-plan, et il semble désespérément hétérosexuel.

Le rappel de l'homosexualité est d'ailleurs carrément mis sous cloche par Alfredo Arias, dans la mesure où les deux garçons qui entourent Prospero sont interprétés par des femmes. Clotilde Mollet est une Ariel très petite cheftaine, simplement obéissante, et Marilu Marini une Caliban tout à fait caricaturale. Quasimodo chez Dracula.

La pièce est déséquilibrée car Arias a monté en épingle ses deux clowns maison, Marilu Marini (Caliban) et Facundo Bo (un somnolier ivrogne). Il leur fait faire mille singeries, mille très gros effets faciles. Ils occupent carrément le terrain. Il leur soigne leurs sorties de

scène à grands renforts de lumière et de musique tonitrueuse pour déclencher mécaniquement les bravos du public.

Peut-on être un bon cœur, une bonne pâte, autant que Michel Robin ? C'est pourtant à lui qu'est échoué le rôle de Gonzalo, un seigneur envers qui Prospero a de la reconnaissance, mais qui, dans la première scène de la pièce, engueule avec une violence très grossière, très réactionnaire, les matelots sur un navire au plus fort du naufrage. Il est vrai qu'Alfredo Arias bâcle cette première scène, nous n'y assistons pas, nous n'en percevons que des cris, d'ailleurs incompréhensibles.

Pour une fois le décor de Roberto Plate n'apporte pas grand-chose au jeu, ni au spectacle. C'est un frag-

ment de mur en matière synthétique - reproduction du vrai mur du palais que nous voyons juste derrière ; ce pan de mur inutile est entouré d'une eau stagnante qui ne sert à rien, elle non plus, et qui va faire fondre sur la cour des escadrons de moustiques.

Le comédien Bernard Waver, qui joue le roi de Naples, a, lui, quelque chose d'étrange, de hautain, d'inquiet. Il irradie une poésie, une intelligence. Il est sobre. Il nous permet de saisir un peu ce que Shakespeare voulait dire.

Enfin, Alfredo Arias sait très bien réaliser les moments de danse, les apparitions brèves de fantômes, les robes des « esprits » sont jolies et fluides.

MICHEL COURNOT.

Un vaccin français expérimenté sur lui-même

Le premier vaccin antiparasitaire

Un vaccin français expérimenté sur lui-même... (Text continues with details about the vaccine and its development.)

Après avoir expérimenté de... (Text continues with details about the experimental process and results.)

Après avoir expérimenté de... (Text continues with details about the experimental process and results.)

ENVIRONNEMENT

Les incendies dans les forêts interdites

Les incendies de forêt ont... (Text discusses environmental issues related to forest fires and land management.)

C'est ainsi qu'en... (Text continues with details about environmental concerns and public opinion.)

Les incendies de forêt... (Text continues with details about environmental concerns and public opinion.)

La roulotte de Dupeyron

Dans la cour de la maison Jean-Vilar à Avignon, jusqu'à la fin du Festival, sont remisées deux roulettes tsiganes. Elles recèlent une librairie théâtrale riche de trois tonnes de livres, animée par Christian Dupeyron. Ce feu de théâtre et de bateau a créé l'an dernier une petite maison d'édition, Papiers, qui s'est tout de suite fait remarquer par les amateurs.

L'édition de théâtre ne se porte pas bien. Si, à comme ailleurs, le catalogue Gallimard écrase les autres, l'édition dramatique, plutôt difficile d'accès, ne tente guère les éditeurs malgré les incitations du Centre national des lettres. Dupeyron, ancien gérant de l'*Avant-scène*, s'est aperçu que ces brochures grand format illustrées ne sont pas tout à fait des livres aux yeux des auteurs et des lecteurs. Aussi en librairie-éditeur à l'ancienne mode, tient-il boutique de livres de théâtre au 18 de la rue de Savoie à Paris, et a-t-il publié une quarantaine d'ouvrages en douze mois.

Ces livres, d'une présentation toujours identique, sont beaux : format, impression, papier, ont été choisis avec un soin évident. Tirés à mille exemplaires, vendus de 42 francs à 88 francs, les pièces de Papiers sont diffusées en dépôt dans une soixan-

OPÉRA

« Le Corsaire », de Verdi, à Nîmes

« Maudit sur la terre et dans les cieux »

Après avoir repris les années passées les productions de Bercy (*Aida* et *Turandot*), la ville de Nîmes s'est payé un coup d'éclat avec la création en France du *Corsaire*, de Verdi, qui a réuni aux arènes quelque trente mille personnes. Belle revanche pour son auteur lui-même, dont certaines pages méritent incontestablement d'être connues.

Une étude de Jean Lafont, publiée dans le programme luxueux réalisé à cette occasion, montre bien que Verdi s'est désintéressé du *Corsaire* parce qu'en vertu d'un contrat léonin avec un éditeur qu'il détestait il n'aurait retiré aucun bénéfice de

ses représentations. Il connaissait les mérites de son ouvrage, mais, sachant s'être mépris sur le choix du sujet emprunté à Byron, qu'il trouvait « froid et de peu d'effet théâtral », il ne se sentait pas à l'aise avec un héros fatal « maudit sur la terre et maudit dans les cieux », ennemi de la société et tombeur de femmes.

L'intrigue étrange n'est pas plus invraisemblable que bien d'autres : à la tête de ses troupes, un corsaire «fabrique chez les Turcs, met le feu au sérail, salue la favorite du pacha (qui s'empare de lui immédiatement), est fait prisonnier. La jeune femme le remercie en tuant son maître. Mais, revenu chez lui, il trouve sa maîtresse qui, lassé d'attendre, s'est empoisonnée, et il se jette dans la mer, abandonnant la favorite écrasée de tristesse.

Cet argument à la mesure de fournir deux sopranos et duos d'amour avec deux personnages d'une égale dignité, mais au caractère différent, sans compter un pacha fier et cruel, et des chœurs de corsaires farouches ou de sémitiques oedipiques. Mais la trame dramatique de la musique est assez décousue, bien que les événements se déroulent à une vitesse confondante lors du sac du sérail, et mis à part de superbes morceaux choisis, l'œuvre créée à Trieste en 1848 présente bien moins d'intérêt que *Nabucco*, *Ernani*, *Attila* ou le premier *Macbeth* qui la précèdent.



Sarah Reese

On en dira autant de l'orchestre (celui du Liceu de Barcelone), toujours aussi mal placé à Nîmes, dont on entend rarement les cordes, irrémédiablement couvertes par les cuivres et les voix des chanteurs.

Dans la distribution que nous avons entendue, le corsaire Giorgio Lamberti est un ténor italien classique à la voix forte, assez criard, savonnant les mots et prenant la plupart des notes par en dessous, sans aucune épaisseur psychologique, ce qui n'enlève rien à son pouvoir sur le public. Mais les deux femmes sont de qualité, Stefka Evstatieva, très émouvante dans l'air mélancolique de la pauvre Medora et le ténor final ; Sylvia Sass, la belle favorite meurtrière dont on reconnaît la présence dramatique, même si sa voix a quelque peine à fendre l'air et à vaincre l'espace. Le timbre chaleureux de Barry Anderson donne une réelle maîtrise à son pacha, qui avec lui ne paraît pas si méchant qu'on le dit.

N'oublions pas les chœurs puissants et disciplinés du Liceu et le jeune chef Patrick Fourniller, remplaçant Emmanuel Krivine. Il faudra encore beaucoup travailler pour faire des arènes un lieu favorable à l'opéra.

JACQUES LONCHAMPT.

VOTRE TABLE CE SOIR

• Ambiance musicale • Orchestre - P.M.E. • prix moyen de repas - J. H. • ouvert jusqu'à 11 heures

DINERS

RIVE DROITE

LE SARLADAIS F. sans motif dim. Déj. dîner j. 22 h. Cuisine périgourdine. CASSOLET, CONFIT, FOIE GRAS, CÈPES, MORILLES, menu 170 F. L.C. avec spécialité. CARTE 170/190 F. 2, rue de Vienne, 6 45-23-23-62

EL PICADOR 43-87-28-87 Déj. dîner j. 22 h. SPÉC. ESPAGNOLES et FRANÇAISES. Zarcuela, gambas, bacalao, calamars tinta. Environ 145 F. Formule à 79,80 F. s.a.c. avec spécialité. 80, bd des Batignolles, 17^e F. lundi, mardi

POUR SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES

BARRY LYNDON

STANLEY KUBRICK

RYAN O'NEAL - MARIÛA BERENSON

« C'est un émerveillement, l'apogée d'un genre, un acte de beauté... un chef-d'œuvre. »

L'EXPRESS

Le sort de l'Opéra de la Bastille

Le monde musical et culturel se mobilise

Quatre-vingt-huit personnalités, du monde culturel et musical prennent la défense de l'Opéra de la Bastille dont la réalisation est suspendue aux décisions du gouvernement (Le Monde du 10 juillet). Dans un texte commun, elles affirment : « La construction du nouvel Opéra de la Bastille, et notamment de la salle modulable, constitue une grande chance pour l'avenir de l'art lyrique et de la culture en France et dans le monde. Nous attendons de cet opéra qu'il apporte d'autres possibilités de création et d'expression aux artistes de tous pays, qu'il facilite leurs conditions de travail et soit le vecteur d'un nouvel état d'esprit. Nous tenons à témoigner de l'intérêt que nous portons à ce que ce projet soit achevé tel qu'il a été prévu. »

Parmi les signataires, on relève les noms de Pierre Boulez, Gilbert Amy, Daniel Barenboim, Jean-Louis Barrault, Hildegard Behrens, Luciano Berio, Pierre Bourdieu, Sylvano Bussotti, Patrick Chéreau, Luis de Pablo, George Duby, Henri Dutilleul, Rita Gorr, Bernhard Haitink, Pierre Henry, Mauricio Kagel, Jorge Lavelli, Lorin Maazel, James Levine, Maurice Ohana, Richard Peduceli, Margret Price, Leonie Rysanek, Wolfgang Sawallisch, Sir Georg Solti, Wolfgang Wagner et Bob Wilson.

Communication

Informations « services »

ETATS-UNIS

Tentative de fusion entre le Syndicat du livre et les télécommunications

L'organisation syndicale la plus ancienne des Etats-Unis, le Syndicat international du livre (ITU), vient de décider de tenter une fusion avec les travailleurs des Communications d'Amérique (CWA), organisme qui représente six cent cinquante mille travailleurs de l'industrie américaine des télécommunications.

L'ITU qui, en son temps, fut l'un des syndicats les plus puissants du pays, a pris cette décision en raison du déclin notable de ses forces : de cent trente mille, il y a vingt ans, le nombre de ses membres est, en effet, tombé, aujourd'hui à soixante-dix mille. Encore ne compte-on, parmi ces derniers, qu'une quarantaine de mille en activité.

L'introduction des nouvelles technologies dans la fabrication des journaux d'outre-Atlantique explique en grande partie l'affaiblissement progressif de l'ITU. La fin des années 60 a marqué le début de ce déclin, mais c'est en 1974 qu'il s'est brusquement aggravé lorsque le

Syndicat numéro six des typographes de New-York (connu sous le nom de « Big six ») a accepté l'accord en faveur de l'usage des nouvelles technologies dans les journaux new-yorkais.

Depuis plusieurs années déjà, l'ITU cherchait à s'unir à un syndicat plus puissant. Des tentatives successives avaient été faites avec l'Association des journaux, Newspaper Guild, avec le Syndicat des graphistes, Graphic Union et celui des camionneurs, Teamsters Union. Mais elles avaient échoué. En revanche, les responsables de l'ITU et du CWA estiment que leur fusion a des chances de réussir dans la mesure où leurs organisations ont des intérêts communs liés au développement constant de l'informatisation dans la fabrication des journaux. A l'heure, aussi, où de plus en plus de grands groupes de presse deviennent propriétaires de réseaux de télévision câblés.

Nouvelle grève à l'AFP mardi 15 juillet

Une nouvelle grève touchant les fils français et étrangers, et reconductible toutes les quarante-huit heures, a été décidée pour le mardi 15 juillet, à partir de 10 heures, à l'agence France-Presse (AFP), à l'issue d'un vote à bulletins secrets qui a eu lieu vendredi 11 juillet. Cette décision a été prise par le personnel pour s'opposer au « plan de redressement » du PDG de l'agence, M. Henri Figeat, qui prévoit, notamment, de supprimer trois cents emplois avant la fin de 1988 (Le Monde du 9 juillet).

Le vote en faveur d'un arrêt de travail, soutenu par les syndicats CFTD et FO (toutes catégories), CGT et SNJ (journalistes) et CFTC (employés), a recueilli 444 voix (62,7 %). 217 votants (30,6 %) se sont abstenus contre et 47 (6,7 %) se sont abstenus.

710 salariés ont participé à la consultation, mais les syndicats CGT des ouvriers, employés et cadres techniques ainsi que ceux des administratifs n'avaient pas appelé à cette consultation.

Avant le vote, M. Figeat avait annoncé, dans une note d'information aux journalistes, qu'il se proposait de rencontrer leur intersyndicale le mardi 15 juillet, à 10 h 15. Dans cette lettre, le PDG de l'AFP se déclare prêt à ouvrir des discussions sur les meilleurs moyens de « faciliter le plus grand nombre possible de départs volontaires, dans le but d'éviter au maximum les licenciements secs ». Il indique d'autre part qu'il est prêt à arrêter « un calendrier de réunions de travail avec les organisations syndicales sur les différents chapitres de son plan de redressement ».

Le Carnet du Monde

Naissances

M. Jean-Claude REVOL et M^{me}, née Catherine Migonot,

ont la joie d'annoncer la naissance de Mathieu.

Paris, le 7 juin 1986.

Mariages

Eric DIOR et Anne-Marie LE PAPE,

sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré à Londres, le 16 mai 1986.

Décès

Joigny (89), Bucey-lès-Gy (70),

M^{me} Hugette Beaufrangey, sa fille.

Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de M^{me} Simone BEURLAUGEY, née Astère,

survécue à Joigny, le 9 juillet 1986, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Les obsèques religieuses ont eu lieu à Bucey-lès-Gy, le vendredi 11 juillet, dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Raymonde Escaich, son épouse, Bernard et Françoise Escaich, ses enfants, Thomas et Mathilde, ses petits-enfants, ainsi que Christian Lemaire, Et tous ses proches,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de Jean ESCAICH,

en son domicile de Mazères-sur-Salat, le 11 juillet 1986, à la suite d'une longue et pénible maladie.

Route de Toulouse, 31260 Mazères-sur-Salat.

M^{me} Jean Vergès, ses enfants et petits-enfants, Les familles Vergès, Lucas, Albany, Mas et Belmin,

ont la douleur de faire part du décès de M. Jean VERGÈS, magistrat,

survécue le 9 juillet 1986, à Paris.

Les obsèques auront lieu le mardi 15 juillet, à Saint-Agnan (Yonne).

Anniversaires

Il y a neuf ans, le 14 juillet 1977,

Maurice FEFER nous quitte.

Souvenez-vous de lui. 93260 Les Lilas,

le 14 juillet 1980, le docteur Simon FINGERHUT disparaissait.

Ses qualités humaines et son intelligence sont toujours très présentes au cœur de ceux qui l'ont connu et aimé.

Pour le huitième anniversaire de la mort de M. Félix NAGGAR,

une fidèle pensée est demandée à ceux qui se souviennent.

Il y a un an disparaissait notre fils René.

Laure Adler et Alain Vainstein.

-18 juillet 1983.

Que tous ceux qui ont connu et aimé Sophie FERROIS,

si tôt disparue, aient une pensée pour elle.

Notre abonné, bénéficiaire d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », nous prie de joindre à son avis une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

VOUS ÊTES ATTIRÉ PAR CE QUI SORT DE L'ORDINAIRE ? DEVENEZ Graphologue MSI

Notre cabinet spécialisé dans la sélection de personnel pratique environ 2000 analyses graphologiques par an. Vous pouvez suivre une formation par correspondance très individuelle. Informations gratuites à: MSI, LM par correspondance très individuelle. Informations gratuites à: MSI, LM

Boite Suisse de Graphologie, Box-518 35, CH-2603 Pully, Suisse

La célébration du 14 juillet

Les feux de la liberté

La statue de la Liberté a cent ans. Le prix de la Bastille bientôt deux siècles. Deux raisons de fêter ce 14 juillet. Trois cent mille spectateurs sont attendus le 14 juillet dans les jardins du Trocadéro pour un spectacle pyrotechnique et musical ayant pour thème « La Liberté ». Il débutera à 22 h 30 par trente-cinq minutes de feux d'artifice et jeux de lumière entrecoupés de séquences musicales (Mireille Mathieu, Nicoletta) et littéraire (François Périar lira des extraits d'œuvres poétiques d'Eluard, La Fontaine, Baudelaire...) et s'achèvera par l'embarquement d'une statue de la Liberté de

plus de 10 mètres de haut et d'un décor représentant les anneaux olympiques.

Mais la célébration de la fête nationale commencera le 13 juillet, comme le veut la tradition, par des bals de quartiers. Les plus importants auront lieu place de la Bastille, devant les gares Montparnasse et Saint-Lazare, place Gambetta et place d'Italie. Le plus original sera celui des Antilles-Guyane-Réunion, organisé pour la première fois par la Ville de Paris, avec le ministère des DOM-TOM, devant la maison des Antilles, place de la Nation.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4267 HORIZONTALEMENT

I. Pensions de famille. Institution charitable. - II. Vapeurs d'éther. Inversé à direction maritime. Point de saignée d'un pur-sang. - III. Agrandissement de la surface au sol. Salle de banquet. - IV. Symbole. Étudiante en géographie. V. Vers alexandrins. S'est donc allongé à la suite d'une grande fatigue. Parfum de plantes. - VI. Enregistrement de langage. État apte pour le service. - VII. N'a donc pas séché. Sans lustre ou qui en a beaucoup. - VIII. Durée déterminée. Abréviation universitaire. Certains lui passent de la « pomme ». - IX. d'autres le battent. - X. Place d'armes. Poète mythique autant que mystique. - XI. On peut leur voir les côtes lorsqu'elles sont bien plantées. Gros calard. - XII. Son de cloche. Ramassés à la pelle. - XIII. N'est donc pas en manque d'inspiration. Spécialiste. Exprime des mots doux ou n'arrête pas de protester. - XIV. Opère par déduction. Bombe faite pour pulvériser. - XV. Réunie en un seul cœur. Conjonction. - XVI. Points à la ligne. Accrocheuse de nature.

10. Poule. Prend l'eau. - 11. Improvisation vocale. Prendre par l'oreille. Arriver à quelque chose en parlant de rien. - 12. Espaces entre les dents. A donc été élevé dans le travail. - 13. Bostin près des côtes. Ni oui ni non. N'excelle pas dans la composition. - 14. Manuel intellectuel. Ville de Hongrie. Accord de félibre. - 15. Symbologie de réussite. Tente donc de récupérer une affaire qui coule. Abri de verdure.

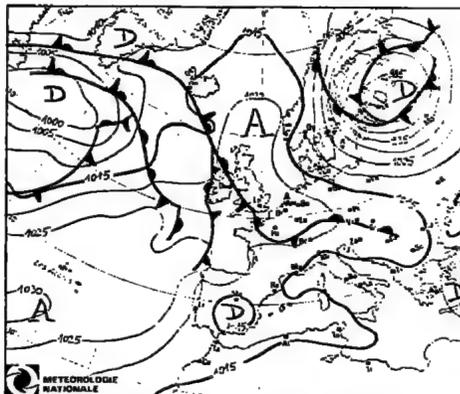
Solution du problème n° 4266

Horizontalement
I. Honneur. - II. Ivoiriens. - III. Reine. Art. - IV. Soif. - V. Ennéade. - VI. Dos. Tula. - VII. ER. PE. IIs. - VIII. Libérable. - IX. Leur. Nier. - X. Enéide. UF. - XI. Téli. Ors.

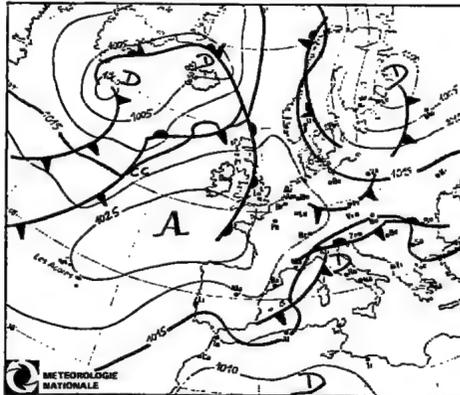
Verticalement
1. Hironde. - 2. Ove. Orient. - 3. Noises. Bucé. - 4. Ninon. Péril. - 5. Ereimer. De. - 6. Uf. (Cf. Brecht.) - 7. Réa. Alibi. - 8. R.R. Daller. - 9. Astre. Serfs.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 12 JUILLET 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 14 JUILLET A 0 HEURE TU



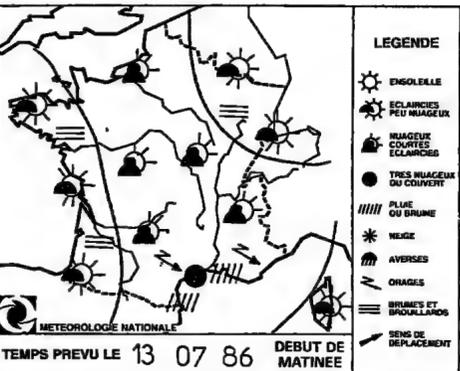
Evolution probable du temps en France entre le samedi 12 juillet à 0 heure et le dimanche 13 juillet à minuit.

Les hautes pressions de l'Atlantique, restant au large de la France, ne provoquent pas notre pays des perturbations amenant nuages et pluies. De plus, une évolution orageuse née en Espagne affectera les régions du sud de la France et un perturbateur se fera remarquer de dimanche à mardi.

nuageux toute la journée sur un grand quart sud-est du pays. Alors que des éclaircies se développeront sur les autres régions, en particulier près des côtes atlantiques et dans le Nord-Est, après la brume du matin.

Le mistral et la tramontane souffleront modérément et faibliront lundi.

Côté températures : les minima varieront de 10 à 15 degrés du nord au sud, parfois 9 degrés dans le Nord-Est, mais 16 à 19 degrés près de la Méditerranée. Les maxima atteindront 18 degrés près des côtes de la Manche à 28 degrés sur le pourtour méditerranéen.



TEMPÉRATURES maxima - minima		Temps observé	
Valeurs extrêmes relevées entre le 11-7-1986 à 6 h TU et le 12-7-1986 à 6 h TU			
FRANCE		ÉTRANGER	
ANGERS	26 16 N	TOULOUSE	25 16 C
BARCELONE	22 19 C	FOURMICHAMPT	32 19 C
BREDA	21 17 N	MARSA	35 23 S
BOURGOS	25 15 P	MEXICO	22 12 S
BREST	16 13 C	ALGER	29 17 S
CAEN	19 13 P	AMSTERDAM	19 8 N
CLERMONT-FERRAND	18 13 P	ATHÈNES	31 20 S
DIJON	23 13 C	BARCELONE	28 18 O
GRENOBLE-SM	28 14 N	BERGAMO	24 12 P
LILLE	19 9 S	BEIJING	18 9 S
LIMOGES	26 17 C	BRUXELLES	19 7 S
LYON	24 15 C	LE CAIRE	33 23 C
MARSEILLE-MAR	29 18 C	COPENHAGUE	18 10 S
NANCY	18 8 B	DAKAR	29 26 N
NANTES	23 15 C	DELHI	34 25 N
NICE	26 20 N	DIBONA	30 24 S
PARIS-MONT	21 15 P	GENÈVE	25 12 N
PAU	27 17 O	BONGKONG	30 24 A
PERPIGNAN	29 22 O	ISTANBUL	27 19 S
RENNES	21 14 C	JERUSALEM	28 14 S
STRASBOURG	26 14 C	LISBONNE	24 16 N
		LONDRES	22 14 P
		LOS ANGELES	24 17 C
		LUXEMBOURG	16 10 N
		MADRID	38 20 N
		MARSA	35 23 S
		MEXICO	22 12 S
		MILAN	30 18 S
		MONTECARLO	21 9 N
		MOSCOU	15 12 P
		NAGASAKI	25 10 S
		NEW-YORK	25 17 C
		OSLO	20 12 S
		PALMA-DE-MAJORQUE	30 16 N
		PARIS	26 16 S
		PRAGUE	22 12 S
		ROME	28 16 S
		SINGAPOUR	30 26 C
		STOCKHOLM	20 10 P
		SYDNEY	14 9 S
		TOKYO	25 21 A
		TUNIS	29 17 S
		VARSOVIE	17 9 N
		VIENNE	26 17 C
		WIELE	17 12 S

* TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Monde DES PHILATÉLISTES

Tous les mois, toutes les nouvelles émissions, les expositions, les ventes et les cours. Tout ce qu'il faut savoir pour mieux gérer votre patrimoine philatélique.

NOTRE-DAME DE RONCHAMP • NOUVELLES VARIÉTÉS!

En vente chez votre marchand de journaux

LES ADRESSES DES CHÈRES

LES ADRESSES DES CHÈRES (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)

LES ADRESSES DES CHÈRES (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)

LES ADRESSES DES CHÈRES (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)

Chronologie

ETRANGER

2. - URSS : M. Elena Bonner repart en URSS après un séjour de six mois en Occident. L'épouse d'Andrei Sakharov, qui a quitté les Etats-Unis le 24 mai pour se rendre à Paris, où elle a été reçue par MM. Mitterrand et Chirac, puis à Londres et à Rome, s'est inquiétée des tentatives soviétiques de « désinformation » sur les opinions exprimées par son mari (du 27/V au 5/VI, 17 et 19).

3. - RFA : Le chancelier Helmut Kohl annonce la création d'un grand ministère de l'environnement, chargé, entre autres attributions, de la sécurité des centrales nucléaires, afin de tenter d'endiguer la contestation nucléaire, redevenue très vive après la catastrophe de Tchernobyl. Le 15, aux élections de Basse-Saxe, la coalition au pouvoir à Bonn réussit de justesse à conserver la majorité au Parlement régional (5, 11, 12, 13, 17, 18 et 20).

7. - FRANCE-IRAN : M. Masoud Rajavi, dirigeant iranien des Moudjahidines du peuple, quitte « volontairement » la France où il vivait en exil depuis 1981 et gagne l'Irak. Le départ des opposants iraniens était une des conditions posées par Téhéran à la normalisation des relations. Des pourparlers se sont ouverts sur le contentieux financier (3, 4, du 8 au 12, 21, 22-23, 27 et 28/VI, 1/VII).

8. - AUTRICHE : Au deuxième tour de l'élection présidentielle, M. Kurt Waldheim (conservateur) est élu avec 53,9 % des voix contre 46,1 % au candidat socialiste, M. Kurt Steyer. Tandis que Moscou et les capitales arabes expriment leur satisfaction, Israël accueille avec « chagrin et déception » l'élection de M. Waldheim, en raison des révélations faites depuis trois mois sur son passé nazi, et décide le rappel de son ambassadeur à Vienne. Le 9, le chancelier Fred Sinowatz démissionne après la « défaite » subie par le Parti socialiste. Il est remplacé par M. Franz Vranitzky, ministre des finances, qui entre en fonctions le 16 (du 5 au 13, 15-16, 18, 21 et 25).

9. - ETATS-UNIS : La commission présidentielle d'enquête sur l'explosion en vol, le 28 janvier, de la navette Challenger estime que la décision de lancement prise par la

NASA était une faute, en raison de l'état défectueux des joints d'étanchéité sur la fusée d'appoint, qui est à l'origine de la catastrophe (3, 8-9, 10, 11 et 13).

9-12. - FRANCE-ESPAGNE : Des châtuliers espagnols bloquent le port d'Hendaye : les pêcheurs basques veulent continuer à pouvoir pêcher dans une zone de 24 kilomètres carrés au large des côtes landaises qui leur est interdite depuis l'entrée de l'Espagne dans la CEE. Des négociations hispano-françaises, menées à Bruxelles sous l'égide de la Commission, ne parviennent pas à régler le contentieux (du 10 au 14, 20 et 21).

11. - EST-OUEST : Un sommet du pacte de Varsovie, réuni à Budapest, s'achève par un « appel » aux pays de l'OTAN en faveur d'une réduction mutuelle des forces classiques et des armes nucléaires tactiques en Europe - de l'Atlantique à l'Oural ». A ce plan, proche de celui présenté par M. Gorbatchev, le 18 avril, à Berlin-Est, s'ajoutent de nouvelles concessions faites par Moscou aux négociations américano-soviétiques de Genève sur les armes nucléaires et spatiales. Le 19, M. Reagan qualifie ces propositions de « sérieux effort » qui « pourraient représenter un tournant » (7, 10, 11, du 13 au 19, 25 et 28/VI, 1/VII).

12. - AFRIQUE DU SUD : L'état d'urgence est instauré sur l'ensemble du territoire. Cette décision du président Pieter Botha ainsi que l'arrestation d'un million mille huit cents syndicalistes et militants anti-apartheid provoquent la condamnation ou les « regrets » de l'ensemble de la communauté internationale ; cependant, Washington et Londres continuent de s'opposer à des sanctions économiques contre Pretoria. Le 16, tandis qu'un sévère contrôle gouvernemental est imposé à la presse sud-africaine et étrangère, les cités noires sont soumises à un quadrillage policier sans précédent pour empêcher toute manifestation à l'occasion du dixième anniversaire des funérailles de Soweto mais la grève générale, à l'appel d'organisations anti-apartheid et de syndicats, est très suivie. Les violences ne diminuent pas : le bilan

Juin 1986 dans le monde

La chronologie paraît le deuxième dimanche de chaque mois. Les chiffres entre parenthèses indiquent la date du numéro du Monde où est rapporté l'événement cité.

par EDOUARD MASUREL

officiel s'élève à près de cent morts du 12 à la fin du mois (à partir du 3).

16. - FRANCE-NOUVELLE-ZÉLANDE : M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU, accepte d'être le médiateur dans le différend qui oppose Paris et Wellington après le sabotage, en juillet 1985, du Rainbow Warrior et l'arrestation des faux « époux Tarengo » (du 1^{er} au 5, 8-9, et du 17 au 23).

16-19. - FRANCE-CHINE : M. Hu Yaobang visite la France, après la Grande-Bretagne et la RFA, et avant l'Italie. Cette tournée est la première en Europe occidentale d'un secrétaire général du PC chinois (8-9, 12, 13, du 17 au 21 et 24).

17. - FRANCE-RFA : Le chancelier Helmut Kohl se rend à Rambouillet pour un entretien avec M. François Mitterrand (11, 18 et 19).

18-19. - PÉROU : Plus de deux cents guérilleros du Sentier lumineux sont tués au cours de la répression de manifestations dans trois établissements pénitentiaires : la plupart ont été exécutés après s'être rendus. Tandis que le président Alan Garcia affirme que les militaires responsables des massacres seront jugés, le Sentier lumineux s'attaque pour la première fois à des étrangers : un attentat contre le « train des touristes » à Cuzco fait huit morts (à partir du 20).

19-21. - TUNISIE : A l'occasion du douzième congrès du Parti socialiste destourien (PSD), le président Bourguiba confirme M. Mezali dans ses fonctions, mais la plupart des amis du premier ministre sont écartés du bureau politique et du comité central du PSD (20, 21, 24 et 25).

20. - LIBAN : Georges Houssein et Philippe Rochet, deux des quatre membres de l'équipe d'Antenne 2 enlevés le 8 mars, sont libérés à Beyrouth par l'Organisation de la justice révolutionnaire, qui se félicite de « certains faits, indices et engagements nouveaux du gouvernement français dans sa politique moyen-orientale ». M. Chirac, avant d'aller accueillir les otages libérés, le 21, à Orly, remercie « les gouvernements syrien, algérien et bien sûr, iranien » (du 21 au 25).

22. - ESPAGNE : Le Parti socialiste (PSOE) de M. Felipe Gonzalez, premier ministre depuis 1982, conserve la majorité absolue aux Cortès, en obtenant 184 (sur 18) des 350 sièges. La Coalition populaire (droite), regroupée autour de l'Alliance populaire de M. Manuel Fraga, avec 105 (-1) sièges, maintient ses positions, tandis que le Centre démocratique et social (centre-gauche) de M. Adolfo Suarez, premier ministre de 1976 à 1981, passe de 2 à 19 sièges (4, 12 et du 18 au 26).

23-25. - FRANCE-NIGER : Le général Seyni Kountché, chef de l'Etat nigérien, est reçu en France pour une visite d'Etat (24, 25 et 28).

25. - ETATS-UNIS-NICARAGUA : M. Reagan obtient que la Chambre des représentants, à majorité démocrate, vote une aide aux « contras » nicaraguayens de 100 millions de dollars, dont 70 millions à titre militaire. Le gouvernement sandiniste réagit en durcissant le ton à l'égard des opposants et en ordonnant la fermeture du quotidien d'opposition la Prensa (10 et du 24/VI au 1/VII).

25. - ISRAËL : Le chef du Shin Bet (service de renseignement intérieur) démissionne mais est aussitôt « réaffecté » par le président Hahm Herzog, alors qu'il était soupçonné d'avoir couvert le meurtre de deux terroristes palestiniens, capturés le 13 avril 1984 par les services de sécurité après qu'ils eurent détourné un autobus civil entre Tel-Aviv et Ashkelon. Cependant, la polémique politique se poursuit contre le refus des autorités d'ouvrir des poursuites judiciaires dans cette affaire (3, 18, 26 et 27/VI, 1, 2 et 3/VI).

25. - SRI-LANKE : Le président Jayewardene présente un plan de paix visant à mettre fin au conflit entre Cinghalais et Tamouls qui a fait au moins 2 000 morts depuis juillet 1983 (12, 13, 15-16, 20, 27 et 28).

26. - RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : Le rejet, par 63 % des voix, de l'introduction du droit au divorce dans la Constitution représente un échec pour le premier ministre, M. Garret FitzGerald, qui avait proposé ce référendum (14, 25 et 29-30).

26-27. - CEE : Le Conseil européen de La Haye, auquel participent pour la France MM. Mitterrand et Chirac, est principalement consacré au problème sud-africain : M. Thatcher obtient un sursis de trois mois avant que les Douze n'envisagent des sanctions économiques contre Pretoria (11, 21 et du 25/VI au 1/VII).

27. - ITALIE : M. Bettino Craxi, premier ministre depuis août 1983 et champion de la longévité gouvernementale, démissionne après le rejet par les députés, le 26, d'un projet de loi organisant la répartition des fonds de l'Etat entre les collectivités locales (20, 25, 28 et 29-30/VI, 1/VII).

28. - LIBAN : L'armée libanaise se déploie à Beyrouth-Ouest en application de l'accord conclu mi-juin à Damas pour mettre fin aux affrontements entre milices musulmanes. D'autre part, des observateurs syriens supervisent le cessez-le-feu autour des camps palestiniens où les combats entre milices chiïtes et fedayins ont fait au moins 150 morts depuis le 19 mai (du 1^{er} au 19, 26 et 29-30/VI, 1 et 2/VI).

29. - MEXIQUE : L'équipe d'Argentine remporte la Coupe du monde de football en battant en finale l'équipe d'Allemagne fédérale. La France, qui avait battu l'Italie, le 17, puis le Brésil, le 21,

REGARD

Promesses

Ce serait amputer la démocratie de vouloir interdire les promesses électorales. C'est, dans le discours politique, un ornement sans danger. Il n'est plus guère d'électeurs aujourd'hui pour attacher plus d'importance que ceux aux envolées de préaux dans lesquelles se réunissent les candidats pour promettre la lune : autrement dit, la fin du chômage, de la délinquance et du terrorisme. M. Mitterrand annonce la première. On a vu. M. Chirac prédit la deuxième et la troisième. On voit.

Aussi n'en est-il que plus étonnant d'entendre le premier ministre garantir à des chefs d'entreprise réunis par le RPR, le 21 de ce mois, que « la majorité actuelle est assurée de rester longtemps en charge du pays ». On n'a pas de peine à se persuader que conquérir le pouvoir, cela se conçoit, c'est le jeu ; mais récidiver dans le péché alors qu'on est déjà installé au pouvoir, c'est vouloir se leurrer soi-même.

Ph. B.

FRANCE

2. - La loi d'habilitation autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances des mesures économiques et sociales, dont la privatisation, est définitivement adoptée par le Sénat. Le Conseil constitutionnel, saisi par des députés et des sénateurs socialistes, déclare, le 26, que la loi « n'est pas contraire » à la Constitution « dans ses strictes réserves d'interprétation » qu'il énonce et qui définissent les conditions de validité des ordonnances (du 1 au 5, 7 et 28/VI, 1 et 2/VI).

4. - Le projet de retour au scrutin majoritaire pour l'élection des députés est définitivement adopté par le Sénat, qui n'a pas modifié le texte. Les socialistes saisissent le Conseil constitutionnel (5, 6, 7 et 11).

4. - M. Lionel Jospin, invité de « L'heure de vérité » sur Antenne 2, souhaite que « la coexistence institutionnelle aille jusqu'en 1988 » et incite les centristes à quitter la majorité (6).

4. - M. Claude Quin, président de la RATP et membre du Parti communiste, remet sa démission à M. Jacques Douffinages, ministre délégué chargé des transports, qui lui avait demandé M. Quin avait tenté de s'opposer au plan gouvernemental d'économies qui provoque, d'autre part, le 11, une grève très suivie à l'appel des syndicats de la RATP (1-2, 4, 6, 7, 11, 12 et 13).

5. - La nouvelle que cinq chercheurs de l'Institut Pasteur de Paris, spécialisés dans les manipulations génétiques, ont été atteints de cancer, suscite une vive émotion dans les milieux de la recherche (6, 7, 13, 15-16, 17 et 19).

7. - La cour d'assises de la Corse-du-Sud condamne à perpétuité Antoine Recco, marin-pêcheur de Propriano, jugé coupable d'avoir étranglé et jeté à la mer deux jeunes vacanciers, en septembre 1981 (du 4 au 9).

8. - Le Tchecoslovaque Ivan Lendl remporte les Internationaux de tennis de Roland-Garros en battant le Suédois Mikael Pernfors. Le 7, Chris Evert-Lloyd, vainqueur de Martina Navratilova, a gagné le titre pour la septième fois (du 24/V au 10/VI).

10. - Le Sénat adopte en première lecture le projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie, après avoir modifié le texte initial, en particulier pour rétablir certains pouvoirs des conseils de région (6, 12, 17 et 21).

10. - M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, déclare que lui-même et le CDS, dont il est président, restent « fidèles à Ray-

mond Barre » pour l'élection présidentielle (12).

11. - Le conseil des ministres approuve un projet de loi qui redéfinit les conditions d'entrée, de séjour et d'expulsion des étrangers en France. M. Mitterrand émet d'« extrêmes réserves » sur ce projet, critiqué par les autorités religieuses et jugé « extrêmement dangereux » dans un texte signé par une centaine d'associations (12, 13, 20, 24, 25 et 29-30).

11. - Le projet de loi relatif à la « liberté de communication » est approuvé en conseil des ministres, mais M. Mitterrand émet d'« extrêmes réserves » sur « l'amputation du service public ». Tandis que les réactions hostiles, en particulier à la privatisation de TF1, se multiplient, que des manifestations et des arrêts de travail à la radio-télévision sont organisés, l'examen du texte signé le 25 au Sénat où de nombreux amendements ont été déposés, par l'opposition mais aussi par la majorité (du 7 au 16 et du 20 au 28/VI, 1 et 2/VI).

12. - MM. René Monory et Alain Demerouti présentent les grandes lignes du projet de loi sur l'enseignement supérieur. Ce texte, qui abroge la loi Savary de 1984, prévoit d'accorder davantage d'autonomie aux universités et de leur permettre de fixer leurs propres conditions de recrutement des étudiants (du 13 au 19, 24, 26 et 27).

16. - Mort de Christian Beullac, ancien ministre du travail puis de l'Industrie (18 et 19).

16. - Mort de Stanislas Mangin, ancien conseiller d'Etat, compagnon de la Libération (20 et 21).

16-17. - Le comité central du PCF se réunit sur le thème des rapports du parti avec les intellectuels alors qu'une liste de trois mille communistes, réclamant un congrès extraordinaire, a été publiée dans le Monde du 14. Les « rénovateurs » prennent la parole mais M. Georges Marchais s'exprime, le 17 : « On a annoncé que le comité central prendrait des sanctions à l'égard de Pierre Juquin. On voit bien le piège, mais nous ne tomberons pas dedans » (du 14 au 19).

17. - En mai, le nombre des chômeurs a augmenté de 0,8 %, le déficit du commerce extérieur a atteint 2,1 milliards de francs et les prix ont augmenté de 0,2 % (13, 14, 19 et 27).

19. - Les sondages confirment que les Français apprécient la cohabitation. M. Mitterrand retrouve la popularité du début de son septennat, mais la cote de confiance de M. Chirac, qui s'était considérablement améliorée après son entrée en fonctions, recommence à baisser (7, 11, 20, 21 et 24).

20. - Le gouvernement français lève son veto à la reprise de Valéo, premier fournisseur d'équipements automobiles français, par M. Carlo

De Benedetti, industriel italien (22, 23 et 25).

21. - M. Chirac, s'adressant aux dix mille participants du forum « Décider pour une libre entreprise », organisé par le RPR, porte de Versailles à Paris, assure les chefs d'entreprise de la « présence » de la majorité engagée, car « la majorité actuelle est assurée de rester longtemps en charge du pays » (du 8 au 11, 20, 22-23 et 24).

23. - La Bourse de Paris inaugure un marché de cotation en continu (22-23 et 24).

23. - M. Michèle Barzach annonce que la publicité pour les préservatifs va être autorisée, au moment où la deuxième conférence internationale sur le SIDA, réunie à Paris, constate que l'épidémie ne cesse de progresser (5, 7 et du 24 au 30).

24. - La loi de finances rectificative pour 1986 est définitivement adoptée par le Parlement dans la version mise au point par la commission mixte paritaire après les modifications apportées au texte par le Sénat. Les députés socialistes saisissent le Conseil constitutionnel (du 13 au 16, 19, 26, 29-30).

24. - L'Assemblée nationale commence à débattre des quatre projets de loi sur la sécurité. Une réelle discussion s'engage entre la droite et la gauche, qui a décidé de faire une critique pointilleuse des projets gouvernementaux, sans contestation globale, pour éviter de s'opposer aux besoins sécuritaires des Français (du 11 au 14, 17, 19 et à partir du 25).

24. - La société de construction navale est déclinée en cessation de paiement après la décision prise par M. Alain Madelin de supprimer les aides exceptionnelles de reconstruction versées par l'Etat. Un administrateur judiciaire est nommé le 30 tandis que M. Madelin annonce qu'il rendra public un « plan social ambitieux » en faveur des six mille huit cents salariés et des sites concernés : Dunkerque, La Seyne et La Ciotat (6, 11, 13, 18, 19 et du 24/VI au 2/VI).

24. - M. André Santini, secrétaire d'Etat aux rapatriés, dénonce « les coquins et les copains », après la découverte d'irrégularités dans la gestion de l'Office national d'action sociale, éducative et culturelle (ONASEC), organisme d'aide aux rapatriés de confession islamique créé en juillet 1984 par M. Raymond Courrière, ancien secrétaire d'Etat aux rapatriés (à partir du 25).

CULTURE

2. - M. François Létard inaugure les appartements restaurés du château de Versailles. Les travaux de reconstruction, commencés en 1978, sont achevés (5).

2. - Un Mois de l'affiche est organisé à Paris (31/V et 7/VI).

5. - Mort de Henri Michel, historien, spécialiste de la seconde guerre mondiale (7).

10. - M. Philippe de Villiers inaugure le musée consacré à Napoléon I^{er} au château de Fontainebleau (12 et 14).

13. - Mort à New-York de Benny Goodman, clarinettiste de jazz (15-16 et 17).

14. - Mort à Genève de Jorge Luis Borges, écrivain argentin (17, 20 et 28).

14. - Plus de cent mille personnes participent à un carnaval et à un concert gratuit organisés place de la Bastille à Paris par SOS-Racisme et retransmis en direct par la « 5 » (du 14 au 18).

16. - Mort de Maurice Durufle, organiste et compositeur (25).

19. - Le comédien Coluche se tue dans un accident de moto près de Valbonne (Alpes-Maritimes) (21, 22-23, 25, 28 et 29-30).

21. - La fête de la musique pâtit de la concurrence du match de football France-Brazil (14, 22-23 et 24).

23. - Mort de Sir Moses Finley, professeur émérite d'histoire ancienne à l'université de Cambridge (28).

24. - Le Festival du Marais présente la *Fedelta premiata*, opéra de Joseph Haydn, au Cirque d'hiver à Paris (19 et 29-30).

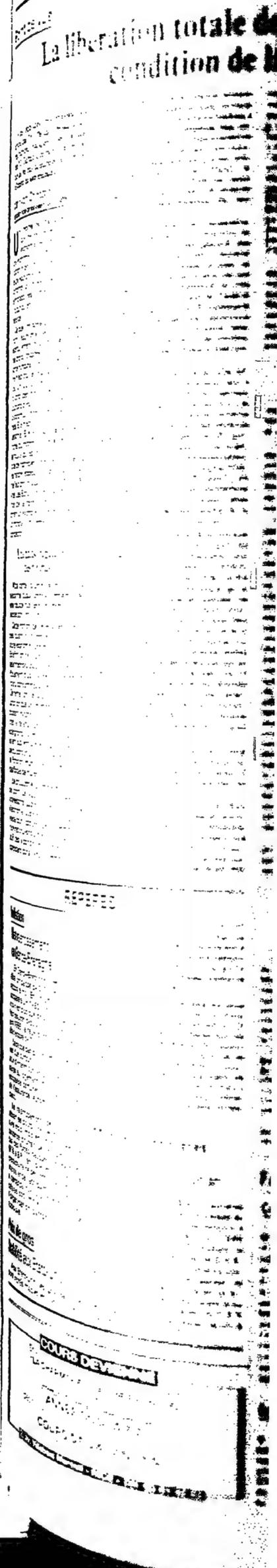
26. - La fête du cinéma provoque une grande affluence dans les salles alors que la fréquentation avait été très faible depuis le début du mois en raison des retransmissions télévisées de la Coupe du monde de football (25, 26 et 28).

27. - Mort de Jean Lecroix, philosophe (29-30).

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde

ÉCONOMIE



هنا من الاصل

هذه امه الاصل

Economie

Point de vue

La libération totale des forces du marché condition de la confiance

Nous publions ci-dessous un article que M. Chotard nous avait fait parvenir quelques jours avant que M. Gattaz annonce ses intentions de ne pas demander le renouvellement de son mandat.

par Yvon Chotard
ancien vice-président du CNPF

UN régime de liberté économique ne se limite pas à une économie de l'entreprise, à une économie des intérêts particuliers ou à une économie de l'Etat. Il doit se conformer à l'intérêt de tous : les entreprises, les syndicats, les intérêts particuliers, l'Etat y trouvant leur bénéfice.

Ce que l'on appelle plus couramment l'économie de marché est essentiellement fondée sur le respect des droits fondamentaux de la personne humaine. L'économie de marché n'est pas le résultat d'une succession ou d'une addition de palliatifs destinés à redresser des situations dues en réalité à des types d'économies inaptes et désordonnées. Elle n'est donc la propriété de personnes. Elle est sociale en elle-même du moment où elle répond à sa finalité qui est de produire davantage de richesses, chaque jour, et à les rendre accessibles au public au meilleur prix et aux plus hautes qualités. Les Etats-Unis, qui restent maîtres de la technologie mondiale, offrent un exemple de ce que permet un marché parfaitement organisé et compétitif.

Une baisse régulière des revenus

Mais cette volonté de mieux-être s'exprime aussi régulièrement par une hausse régulière de revenus non érodée par l'inflation.

Cette notion de revenu est capitale quant à la conception même d'une économie libre et progressive. En effet, on ne saurait concevoir que les entreprises puissent produire artificiellement plus que ne l'autorise le revenu consommable des acheteurs. De même, on ne saurait davantage concevoir que ces mêmes entreprises puissent investir plus que ne le permet le revenu non consommé des épargnants, à moins qu'elles ne soient subventionnées par l'Etat — ce qui conduit alors à la négation de la fonction monétaire d'orientation des forces de marché.

La philosophie allemande est, de ce point de vue, particulièrement intéressante. Ludwig Erhard, père de l'économie sociale de marché, a rejeté tout l'appareil de réglementation national-socialiste et y a substitué des « conditions-cadres » qui consistent dans l'établissement d'un

cadre libre, d'une solidarité sociale et de la responsabilité économique de l'Etat. Ces « conditions-cadres » doivent garantir l'autonomie des individus et engager la responsabilité, comme toute association privée, professionnelle, syndicale. Dans la mesure d'ailleurs où l'Etat se retire du jeu économique, les partenaires sociaux sont responsables de leur maintien.

Elles visent donc au préalable, pour ce faire, à assurer la stabilité de la monnaie et du niveau général des prix sans laquelle il est vain d'espérer qu'un marché généralisé puisse se structurer et évoluer au mieux de ses capacités. On aura observé le rôle prépondérant qu'ont joué le Federal Reserve System et le Bundesbank dans le rétablissement de l'économie américaine et de l'économie allemande, en dépit de certaines contestations dont toutes n'étaient pas uniquement politiques.

Mais elles confèrent aussi une primauté à la concurrence s'exerçant à tous les niveaux (Etat et secteur public comme secteur privé) afin de permettre à l'organisation interne des prix, des salaires et des revenus de s'adapter aux nécessités du progrès. Il est à remarquer, à ce sujet, que les législations concurrentielles, aux Etats-Unis et en Allemagne fédérale (mais aussi en Suisse), ne s'opposent pas aux concentrations technico-financières — mais elles veillent à protéger les droits à la concurrence de tout un chacun.

Un régime de liberté économique — c'est l'enseignement qui se dégage des transformations qui s'opèrent sous nos yeux — établit donc un lien indissoluble entre l'ordre monétaire, l'ordre économique et la construction politique et sociale de toute communauté. Il faut bien admettre que les droits sociaux des individus sont beaucoup mieux assurés au sein d'une économie qui dispense richesses et revenus après à les financer et à les absorber qu'au sein d'une économie de pénurie. Il faut aussi considérer que les libertés civiles sont inséparables de l'économie libre et d'initiatives économiques, lesquelles ne peuvent s'épanouir que dans leur ajustement aux règles de marché précitées.

Il convient d'insister sur une notion qui n'apparaît pas toujours, même aux esprits les plus avertis. Il s'agit de la cohérence qui doit lier cet ensemble de conditions.

Le vice de constitution des régimes d'économie dirigée et administrée, encore que ceux-ci apparaissent paradoxalement à première vue comme plus rationnels et mieux adaptés aux besoins de la population, c'est justement que leurs élé-

ments sont dissociés et contradictoires. Par exemple, une politique budgétaire inflationniste contrevient à la politique de stabilité de la monnaie et du niveau général des prix. L'établissement ou la nationalisation de l'appareil financier et des moyens de production rend inapplicables toute législation protectrice de la concurrence et, par voie de conséquence, ôte toute signification économique à la politique salariale des entreprises. La politique sociale déduite d'un tel état des choses suppose à son tour par nécessité le rétablissement d'équilibres néanmoins rompus...

Il faut savoir que cette discordance finit à terme par rendre caduques, de facto, les institutions politiques fondées sur le respect des libertés civiles, en les reliant au rang de dossiers que l'on tient dans les tiroirs, ne serait-ce que pour les exhiber à tout autre afin de prouver qu'elles existent.

Cohérence et contradictions

Au contraire, la politique de marché restaure la cohérence de ces différents domaines dans leur principe et dans leur application.

Il existe encore en France, même dans les rangs libéraux, une sorte de timidité en ce qui concerne le rétablissement des conditions de fonctionnement régulier d'une économie de type monétaire et de caractère concurrentiel.

Par exemple, beaucoup de responsables des affaires publiques et privées ne conçoivent pas encore qu'une économie tournée vers le bien des citoyens puisse donner des résultats sans que la puissance publique ne reste au moins relativement maîtresse des prix et des revenus. Il est pourtant contraire à toute logique expérimentale de croire qu'une réglementation des prix, qu'une police des revenus et qu'un contrôle des changes forment conjointement le traitement indispensable d'une économie inflationniste par nature, alors que c'est une mauvaise organisation de l'économie et ses conséquences inflationnistes qui détruisent la structure des prix, des revenus et des changes. Mais il serait aussi vain de croire que la simple levée des contraintes qui pèsent sur l'activité économique puisse suffire à lui restituer la santé. Il y faut, au préalable, la mise en place des conditions générales précitées au terme desquelles les prix, les revenus, les changes sont naturellement libres sans que personne trouve prétexte pour les réprimer.

A la vérité, cinquante années de dogmatisme ont façonné des modes de pensée et d'action qui ne se réadapteront pas d'eux-mêmes à la réalité

qui se fait jour mais qui n'est pas encore complètement explorée. Les œuvres de progrès se heurtent toujours à des noyaux de résistance. C'est d'ailleurs naturel.

De ce point de vue, la tâche de rénovation que s'est assignée le gouvernement n'est donc pas des plus faciles, d'autant qu'elle n'est pas très bien comprise par le public. Il est vrai qu'elle ne lui a été principalement présentée que sous le rapport de l'entreprise et de l'emploi. C'est donc en limiter la portée. Il faut élargir le champ et ouvrir l'explication.

Si la confiance n'est pas entièrement accordée, dès le départ, elle vient avec les résultats. Ceux-ci dépendent, en ce qui nous concerne, de la mise en place des conditions d'organisation générale qui viennent d'être largement évoquées.

Il s'agit d'aboutir au plus tôt à la libération complète des forces de travail et de production sur un marché rendu complètement concurrentiel. Or cela suppose une autre politique sociale et implique au moins la dénationalisation rapide de l'appareil financier.

Le progrès ne s'accomplit pas dans les restrictions. Il convient donc d'élever le niveau des revenus et, pour ce faire, de réduire les prélèvements qu'ils subissent directement et indirectement. La réforme fiscale et la réduction des dépenses publiques sont, au demeurant, à l'ordre du jour des pays occidentaux : le président Reagan engage son dernier mandat sur la question. Et l'on remarquera que l'économie la plus équilibrée, la moins préoccupée par le chômage, à savoir celle de la Suisse, est aussi celle qui distribue le niveau de revenus le plus élevé par tête.

Le passage d'une économie dirigée à une économie de marché ne peut s'effectuer si subsistent des tendances profondes à l'inflation, qui créent le désordre dans les prix. La stabilité du niveau général des prix est l'affaire de la Banque centrale, qui doit disposer des moyens nécessaires à une politique monétaire anti-inflationniste et de conservation de la valeur de la monnaie. Si l'on songe à ce qu'était la valeur du franc vers 1950 et à ce qu'elle est aujourd'hui, en trente-cinq années, on mesure l'ampleur de sa dépréciation. Ce n'est certainement pas une simple dévaluation, intervenant après tant d'autres, qui peut remédier à un mal aussi pernicieux.

Il ne faut pas s'y tromper : c'est, en fait, une œuvre de reconstruction et non pas de simple correction qui s'impose à notre économie. Il faut s'y atteler fermement. D'autres nous ont précédés qui s'en portèrent dignement pas d'eux-mêmes à la réalité

MM. Gattaz, Chotard et la présidence du CNPF

Un troisième homme entre les Yvon

(Suite de la première page.)

Mais depuis quelques mois, la mauvaise fortune semblait s'acharner sur M. Gattaz. M. Chotard, en partant avec fracas, avait ébranlé une organisation qui préférait d'ordinaire régler discrètement les querelles de famille. M. Chirac l'avait reçu en audience à Matignon avant M. Gattaz. Et puis, même si le légitimisme des chefs d'entreprise de province faisait rancœur défaut au patron des patrons à chacune des étapes de son récent tour de France, ce n'était pas assez pour rassurer le CNPF, affirmer son autorité devant l'Etat et faire taire les dissensions au sein du conseil exécutif où un bon tiers des membres ont juré de ne pas laisser M. Gattaz en paix. Comment oublier enfin cette maladresse — on peut même parler de gaffe — la lettre signée Yvon Gattaz destinée fin mai à tous les patrons de France, qui leur fournissait un mode d'emploi détaillé du licenciement, version ordonnance 1986...

Et, coup de grâce, la manière « cafouilleuse » qui a présidé à la préparation de la négociation sur les conséquences de la suppression administrative de licenciement, puisque ce n'est pas le président de la commission des affaires sociales du CNPF, M. Achille (choisi par M. Gattaz), qui se trouve face aux syndicats, mais deux experts patronaux chevronnés, MM. Guillen et Lepoigne, « chotardiens » de bon aloi.

Dans ces circonstances, M. Yvon Gattaz pouvait-il solliciter devant

ses pairs un nouveau mandat pour trois ans ? Il lui aurait fallu, selon les statuts du CNPF, rullier à la mi-décembre 66 % des suffrages des quelque 550 membres de l'assemblée générale. Les chances de réussite paraissent minimes. D'autant que la trêve estivale n'ôte pas à ses rivaux leur détermination de fournir les armes, au grand jour ou en sous-main, ce que M. Gattaz dénonce par avance en stigmatisant « les intrigues, les pressions et les complots ».

Ce faisant, M. Gattaz prend un risque. Le quarantième anniversaire du CNPF, qui sera célébré le 30 septembre au Zénith, avec l'organisation d'assises sur le thème, « La jeunesse et l'entreprise », peut se révéler, soit son chant du cygne glorieux, vibrant d'unité patronale et de messages dynamiques, ou bien un enterrement de première classe, orchestré par et pour un président en sursis. D'ici là, M. Chotard aura publié un livre dont on chuchote qu'il devrait faire du bruit.

Pendant ce temps, l'idée d'un troisième homme continue de faire son chemin. La liste officieuse des prétendants s'allonge de jour en jour. Toute la difficulté tient au choix de cet homme qui ne soit, ni tout à fait l'homme du premier Yvon, ni tout à fait celui du second. Au moins devra-t-il être un vrai chef d'entreprise qui, comme inventeur, comme gestionnaire ou comme animateur d'une équipe d'ouvriers et de cadres, aura, sur le terrain, fait ses preuves.

FRANÇOIS GROSCHARD.

Le communiqué

« Seule pour moi l'institution compte... »

Après l'annonce par M. Yvon Gattaz qu'il ne demanderait pas un renouvellement de son mandat à la tête de l'organisation de licenciement, le CNPF a diffusé le communiqué suivant :

« L'exercice de la présidence du CNPF, a déclaré M. Gattaz, exige une liberté d'action qui ne peut être entachée du moindre soupçon d'electoralisme. C'est pourquoi j'ai tenu à annoncer ma décision dès maintenant.

« Je tiens à rester au-dessus de toute compétition de personnes. Seule, pour moi, l'institution compte, son unité, son audience, son autorité au service des entreprises.

« J'ai accepté en décembre 1981 cette importante fonction, dans l'inquiétude générale des chefs d'entreprise, pour discuter fermement, bien que courtoisement, mais toujours sans compromis ni compromission, avec un nouveau qui n'avait pas encore compris le rôle irremplaçable de l'entreprise comme créateur de richesses et d'emplois.

« Je crois qu'ensemble, grâce à l'unité patronale que nous avons su

maintenir, nous avons sauvé l'essentiel.

« J'ai imposé au CNPF une attitude transpolitique (le parti de l'entreprise) que j'ai maintenue encore aujourd'hui et sur laquelle je ne transigerai pas jusqu'à la fin de mon mandat. Les intrigues, les pressions et les complots n'y changeront rien.

« Mais, pendant cette période, je suis resté président-directeur général de la société Radial, entreprise performante de composants électroniques hyperfréquence que j'ai créée avec mon frère. C'est grâce à un dévouement discret de mon frère et d'une équipe de jeunes cadres supérieurs que j'ai pu, pendant cinq ans, consacrer quatre-vingts heures par semaine au CNPF. Aujourd'hui, nos projets ambitieux d'expansion internationale, d'investissements et de création d'emplois nécessitent la mobilisation de toutes les énergies, et je pense que ma présence sera nécessaire. »

Exonérations fiscales dans les « zones d'entreprises »

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat chargé de l'économie, des finances et de la privatisation, a décidé « d'autoriser la création de zones d'entreprises à statut fiscal particulier » afin d'aider aux reconversions dans les zones touchées par la crise dans les chantiers navals de la NORMED, avec une exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans.

Cette décision, a indiqué, tard dans la soirée du 11 juillet, le cabinet de M. Balladur, a été prise à la demande de M. Alain Madelin, ministre de l'Industrie, des P et T et du tourisme. Elle est « destinée à favoriser la création d'emplois nouveaux, sains et durables, pour accompagner la reconversion de ceux des sites de Dunkerque, La Seyne et La Ciotat qui apparaissent les plus gravement affectés par les conséquences de la crise actuelle de la construction navale ».

Dans ces zones, de dimension géographique limitée, situées au voisinage des sites concernés, les entreprises appartenant au secteur industriel et répondant à certains critères d'attractivité ou au secteur dit du tertiaire industriel, passibles de l'impôt sur les sociétés, nouvellement implantées dans la zone en y créant à cette occasion des emplois, bénéficieront donc pendant dix ans d'une exonération totale d'impôt sur les sociétés », ajoute la Rue de Rivoli. « Ces dispositions figureront dans une ordonnance prise en application de l'article 2 de la loi d'habilitation promulguée le 2 juillet 1986. »

[En regardant publiques ces dispositions, M. Balladur coupe pour une large part l'herbe sous le pied à M. Madelin, qui a prévu d'annoncer une série de mesures sur les chantiers navals et les « zones d'entreprises », mardi 15 juillet.]

REPÈRES

Inflation Net ralentissement en Grande-Bretagne

En Grande-Bretagne, les prix de détail ont baissé de 0,1 % en juin par rapport à mai. En un an (juin 1986 comparé à juin 1985), le taux d'inflation n'est plus que de 2,5 %, le meilleur résultat depuis dix-huit ans. En juin 1985, le taux d'inflation annuel était encore de 7 %.

La baisse des prix du mois dernier est due surtout à la réduction des taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires au logement, qui a plus que compensé certaines hausses, celles de l'assurance automobile notamment.

Le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre pendant quelques mois, mais en fin d'année, la tendance pourrait se retourner, du fait des fortes hausses de salaires (7 % à 8 % l'an), que les progrès de productivité ne peuvent absorber. Le chancelier de l'échiquier, M. Lawson, a demandé que la progression des salaires soit limitée à 4 %, ce que l'organisation patronale, CBI, a approuvé.

Prix de gros Stabilité aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les prix de gros sont restés stables en juin par rap-

port au mois précédent. En mai, ils avaient sensiblement augmenté (+ 0,8 %), sous l'effet d'une renouée des prix des carburants (+ 8,6 %) dont la baisse continue avait été interrompue.

De janvier à juin, les prix de gros ont baissé de 6,5 % en rythme annuel ce qui n'était jamais vu. Si l'effet des baisses pétrolières sur les prix touche peut-être à sa fin, aucun signe de reprise de l'inflation ne se manifeste. C'est la raison pour laquelle la Réserve fédérale vient de décider d'abaisser son taux d'escompte d'un demi-point, ramenant celui-ci à son plus bas niveau depuis huit ans.

Matières premières 25 % de baisse en un an

Les prix des matières premières importées par la France ont baissé en France de 2,1 % en juin par rapport à mai, et de 25 % en un an (juin 1986 comparé à juin 1985). En 1985, la baisse sur un an n'est que de 5,4 %. Les prix en France des matières premières alimentaires ont baissé de 6,6 % en juin et de 25,2 % en un an. Les prix des matières premières industrielles ont augmenté de 0,4 % le mois dernier, mais baissé de 25 % par rapport à juin 1985.

Nouveau contretemps pour le tunnel sous la Manche

London (AFP). — L'organisation du financement du tunnel sous la Manche vient de connaître un nouveau contretemps. Déjà remise de juin au 24 juillet, l'émission de la première tranche de titres participatifs a maintenant été reportée à septembre ou octobre, apprend-on dans la City.

D'un montant de 200 millions de livres sterling (environ 2,2 milliards de francs), cette émission doit être effectuée auprès d'investisseurs institutionnels, principalement de Grande-Bretagne, de France, du Japon et des Etats-Unis.

Divers motifs sont mentionnés dans les milieux financiers pour expliquer ce nouveau délai :

FAITS ET CHIFFRES

Conjoncture

● INDICE DES PRIX DE LA CGT : + 0,4 % en juin. — Selon l'indice publié par la CGT, la hausse des prix en France a été de 0,4 % en juin, de 2,1 % depuis le début de 1986 et de 4,1 % sur un an. Les postes qui, selon la CGT, enregistrent les hausses les plus fortes sont les transports-télécommunications (+ 1 %), l'habillement et la santé (+ 0,6 %), ainsi que l'alimentation (+ 0,4 %) ; la hausse n'est, en revanche, que de 0,2 % pour l'habitation et le poste culture-loisirs.

Étranger

● CANADA : chômage au plus bas depuis mars 1982. — Le chômage au Canada, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), est descendu en juin à 9,5 % de la population active (contre 9,6 % au cours des trois mois précédents.

— le climat boursier n'est pas actuellement très propice à une opération de ce genre ;

— le prospectus n'est pas encore parfaitement au point ;

— les rangs des investisseurs institutionnels sont déclinés par les vacances ;

— en Grande-Bretagne, le Parlement n'a pas encore terminé la grande enquête sur le projet qu'il a décidé de mener.

Une seconde opération, de bien plus grande envergure — environ 10 milliards de francs (et celle-ci à l'intention du grand public), — doit avoir lieu au printemps prochain.

● PAYS-BAS : baisse des prix. — Les prix de détail ont baissé de 0,4 % aux Pays-Bas entre le mi-mai et le mi-juin. Par rapport à juin 1985, la hausse n'est plus que de 0,2 %.

● GATT : la Chine demande officiellement sa réintégration. — La Chine a officiellement demandé, le vendredi 11 juillet, à réintégrer le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), a annoncé l'agence Chine nouvelle.

M. Qin Jiandong, représentant de la Chine auprès du bureau de l'ONU à Genève, a déposé, vendredi 11, une demande officielle auprès du directeur général du GATT à Genève, M. Arthur Dunkel.

Plaidoyer américain pour le libre-échange

Membre, depuis 1979, de la commission américaine pour le commerce international (US International Trade Commission), M^{me} Paula Stern a déclaré devant la chambre de commerce et d'industrie de Paris que le défi de la balance commerciale des Etats-Unis (qui a atteint l'an dernier le montant record de quelque 150 milliards de dollars) « ne peut pas s'expliquer par les pratiques déloyales des autres pays ».

Pendant les deux années (1985 et 1986) au cours desquelles elle a présidé la Trade Commission, M^{me} Stern (démocrate) a résisté aux pressions protectionnistes qui s'exercent sur cette juridiction chargée de se prononcer sur les cas de concurrence déloyale, de dumping par exemple, dont se plaignent les producteurs américains. Se félicitant de l'accord conclu par l'administration Reagan le 22 septembre dernier sur la baisse du dollar, M^{me} Stern a prononcé à Paris un vibrant discours en faveur de l'ouverture des marchés, insistant sur l'importance que les échanges, désormais « moteur de la croissance », jouent dans des économies telles que celles des Etats-Unis et de la France.

RECTIFICATIF. — Une erreur de transmission nous a fait écrire dans le Monde du 12 juillet que M. Calvet était président de Citroën. C'est évidemment du groupe PSA qu'il fallait lire.

REGARD Promesse... CULTURE... COURS DEVIENNE Enseignement privé dans le calme et la verdure à "LA CHARMERIE" à GIMIEZ (NICE) Professeurs hautement qualifiés Internet - Externat - Demi-pension ANNEE SCOLAIRE des classes élémentaires aux terminales A, B, C, D COURS DE VACANCES du 4 Août au 29 Août 2, av. Villebois Mareuil - NICE - Tél. 93 81 42 82

Economie

Au Parlement européen

Pas de système de primes conduisant à l'abandon des terres

Les parlementaires européens ont refusé « l'Europe de la jachère » pour remédier aux excédents agricoles.

STRASBOURG de notre envoyé spécial

« Le mode de développement agricole s'est complètement amélioré. » Et pourtant, le Parlement européen a accepté la discipline budgétaire et approuvé la maîtrise des volumes de production. En attendant, le jeudi 10 juillet, un rapport sur les « mesures sociostructurelles » à appliquer à l'agriculture européenne, M. Bernard Tharaud (socialiste, France) a mis le doigt sur quelques paradoxes inquiétants : « Moins il y a d'hommes et plus la politique agricole coûte cher à la Communauté » ; « L'Europe croule sous les excédents mais présente une balance commerciale agro-

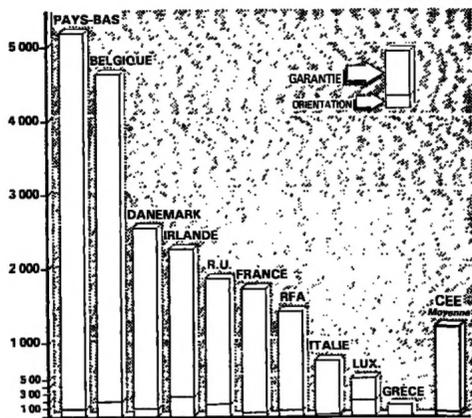
limiter l'intensification abusive (recours au soja importé, aux engrais, aux ateliers d'élevage géants). Et si l'intensification n'est pas rejetée, encore faut-il qu'elle soit contrôlée et que les prix soient suffisamment élevés pour que les entreprises extensives soient viables.

Le Parlement, suivant le rapporteur, a estimé aussi que le reboisement ne pouvait être laissé à l'initiative individuelle sous peine d'avoir une forêt en timbres-poste, alors que ce reboisement nécessite un plan d'ensemble.

Une politique globale de développement

Il a également estimé que les conjonctures, travaillées de part entière, devaient bénéficier des prévisions, au même titre que les exploitants et les salariés. Quant aux régions de montagne et aux zones défavorisées en général, l'approche

DÉPENSES PAR AGRICULTEUR AU TITRE DE LA PAC



Ramenées en nombre d'ECU par agriculteur, les dépenses effectuées au titre de la politique agricole commune (PAC) présentent une grande inégalité. Dans un périmètre de référence, les Pays-Bas et la Belgique sont les pays qui profitent le plus des dépenses de garantie (prix de soutien pour les produits qui en bénéficient, aides aux exportations) ; ils devancent largement le groupe composé de Danemark, de l'Irlande, du Royaume-Uni, de la France et de la RFA. En queue, on trouve l'Italie, le Luxembourg et la Grèce. Cela signifie que les règlements communautaires actuels ne sont pas capables de rétablir un équilibre des dépenses et que, grossièrement, les agriculteurs les plus productifs et les plus intéressés, sont aussi les plus aidés. La faiblesse du budget d'orientation, théoriquement censé corriger les écarts structurels entre les différentes agricultures, ne lui permet pas de remplir ce rôle.

alimentaire déficitaire d'environ 20 milliards de dollars. Manifestement, il y a quelque chose de pourri au royaume de la PAC (politique agricole commune), ce qui fait dire à M. Tharaud : « Je ne crois pas que nous ayons trop de produits dans la Communauté, mais il y a véritablement absence d'orientation des productions. Je ne crois pas qu'il y ait trop de paysans, mais il y a une mauvaise répartition des crédits et des productions entre paysans. »

La Commission européenne a proposé, et obtenu, en avril dernier un gel des prix puis, pour limiter les effets sociaux de ce gel — en fait de cette baisse, — elle a élaboré des mesures d'accompagnement dites sociostructurelles, sur lesquelles le conseil des ministres devrait statuer avant le mois d'août. Le Parlement européen a tenté, avec son rapporteur, d'approuver notamment par les représentants français de presque tous les groupes, d'améliorer la copie de la Commission pour éviter qu'au gel des prix ne succède, en fait d'accompagnement, qu'un simple gel des terres. Finalement ce rapport a été adopté par 185 voix pour, 17 contre et 39 abstentions.

C'est que l'Europe de la jachère est à l'ordre du jour. La Commission envisage de verser des primes substantielles à l'hectare dites de prépaiement, à ceux des agriculteurs de plus de cinquante-cinq ans qui cesseraient de produire pendant au moins cinq ans. Ces aides seraient majorées si les terres étaient reboisées, et d'autres primes seraient accordées si elle étaient cédées à de jeunes agriculteurs descendants en ligne directe, à condition qu'ils s'engagent vers une production plus extensive réduite d'environ 20 %. D'autres primes encourageraient un agriculteur plus respectueux de l'environnement, tandis que des aides compensatrices liées à certaines productions dans les régions défavorisées seraient généralisées et augmentées. M. Tharaud admet que des terres agricoles puissent servir à la réalisation de projets touristiques et récréatifs, mais il n'accepte pas la philosophie de l'abandon des terres — aux conséquences néfastes (désertification, avalanches, incendies). Surtout, cet abandon risque de toucher les zones défavorisées quand, dans le même temps, les régions à forte valeur ajoutée continueront à produire intensivement, aggravant ainsi leur déséquilibre par rapport aux autres. Aussi propose-t-il de

spécifiquement agricole ne suffit pas, même avec des aides compensatrices. Il leur faut une politique de développement global, incluant l'industrie, l'artisanat et le tourisme. Enfin, le rapport estime que ces différentes mesures doivent être modulées selon les régions, leurs richesses et leurs handicaps respectifs. Pour ce faire, la Communauté européenne devrait définir des lignes directrices à partir desquelles les Etats modéreraient leurs interventions, cela afin d'éviter une rationalisation rampante de la politique agricole.

Mais il convient aussi de renverser la tendance de mesures actuelles qui, loin de corriger les disparités entre les Etats et les régions, les ont aggravées comme le montre le graphique ci-dessus. Aussi, le rapport propose-t-il que les aides européennes qui s'ajoutent aux aides nationales soient inversement proportionnelles à la richesse des pays.

De quels moyens la Communauté pourra-t-elle disposer pour mettre en œuvre ces mesures si elles sont retenues par le conseil des ministres ? Plusieurs intervenants, Simone Martin (groupe libéral, France), Pierre Pranchère (communiste, France), soutenant le rapporteur, ont dénoncé la faiblesse des moyens prévus par la Commission : moins de 900 millions d'ECU pour cinq ans, soit moins de 1,7 du budget agricole communautaire. Bernard Tharaud pense que les différents fonds, agricole, social et régional, doivent être mis à profit mais il se heurte à un conflit majeur qui a animé le Parlement dans l'affaire budgétaire, les travaillistes britanniques et les nouveaux Etats membres du sud de l'Europe plaident pour une diminution du budget spécifiquement agricole au profit des fonds dits structurels. Logiquement, ces mesures structurelles devraient à terme entraîner une diminution des dépenses de soutien à l'agriculture. Mais, en attendant que le transfert puisse être fait, il faut bien amorcer avec des aides substantielles la reorientation de la politique agricole projetée. Le cercle est parfaitement vicieux, car la Communauté ne peut faire plus, ayant atteint la limite de ses ressources propres. En raccourci, pour réduire les dépenses liées à l'embalement de la production, il faut trouver les moyens de financer sa réduction.

JACQUES GRALL.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS Semaine du 7 au 11 juillet 1986

L'effet privatisations

EN annonçant le 6 juillet, au « Club de la presse d'Europe 1 », qu'il serait « le défenseur des petits poissons », qu'il favoriserait l'écoulement du personnel et du public par des « facilités d'achat et de paiement différé », M. Balladur a de nouveau distillé, cette semaine, l'entente parfum de la privatisation. Si, comme le faisait remarquer à juste titre un professionnel, cette perspective est encore trop lointaine pour justifier une fébrilité sans mesure, elle suffit pour orienter la tendance dans le bon sens et alléger les conciliabules derrière chaque pilier : chaque opérateur s'essayant à l'exégèse des propos officiels et des textes qui ne tarderont pas à l'être.

Tout avait pourtant mal commencé autour de la corbeille. Alors que le marché résistait bien lundi (+ 0,13 %), dégringolant les hausses successives des cinq séances précédentes, il subissait, mardi, une douche froide (- 1,48 %). L'effacement intervint la veille à Wall Street, où le Dow Jones avait perdu d'un coup plus de 60 points, faisant quelques dégâts à Paris. Mais, dès mercredi, les cours repartaient de l'avant sous les lambris (+ 0,94 %). Ils ne devaient plus dévier de ce cap haussier. D'une semaine sur l'autre, le score était une nouvelle fois positif (+ 0,96 %), l'indice CAC gagnant près de 3 points, à 374,1.

Si le marché n'a rien appris de bien nouveau sur les modalités de la privatisation, il a eu confirmation, par la voix de M. Balladur, puis par le projet d'ordonnance remis pour examen au Conseil d'Etat, du traitement favorable dont pourront bénéficier les petits porteurs. Outre les rabais sur le prix de cession et les délais de paiement, ils pourront, précise le texte (Le Monde du 9 juillet), recevoir des actions gratuites (une action pour une dans le cas des salariés des entreprises concernées, une action pour dix pour les titres de nationalité française).

Si, comme c'est probable, le Conseil d'Etat valide ces dispositions, elles paieront ceux qui craignent de voir le thème de la privatisation « mal vendu » aux investisseurs par les pouvoirs publics. Ces inquiétudes tendent à s'estomper, et chacun — petit, moyen ou gros — affûte ses armes à l'approche des grandes manœuvres. En précisant que « les titres d'emprunt d'Etat ou les titres d'emprunt dont le service est pris en charge par l'Etat sont admis en paiement des actions détenues par l'Etat » dans les entreprises privatisables (à

concurrence de 50 % du montant de chaque acquisition), le projet d'ordonnance a eu pour effet de rassurer les boursiers, certains voyant là le moyen d'acquiescer des « morceaux » de dénationalisations... Toujours dans le même dessein, une nouvelle société d'investissement fermée (SICAF) a fait son entrée le 10 juillet sur le second marché. Saint-Honoré-Matignon — c'est son nom — créée par MM. Bernard Esambert (président de la Compagnie financière Edmond de Rothschild) et David de Rothschild (président de P.O. Banque), compte fermement participer au « partage », à l'instar de Frander (France Développement), animée par M. Pierre Mossa (ancien PDG de Paribas), intronisée au second marché au début du mois.

Si cette mise sur orbite des sociétés en vue des privatisations (Navigation mixte va lever 950 millions de francs à travers quatre emprunts d'ici au 24 juillet) a pu étonner les investisseurs, d'autres éléments de choix sont venus garnir la corbeille. La confirmation de la maîtrise de l'inflation (0,3 % en juin, selon l'indice provisoire de l'INSEE) et la chute des prix pétroliers, qui devrait alléger les coûts des entreprises, ont été bien accueillies, ainsi que la baisse du taux d'escompte de la Réserve fédérale américaine. Le feu vert donné par le conseil régional d'Ile-de-France à son président, M. Michel Girard, pour signer le contrat avec Disney a aussi ravi les boursiers.

C'est ainsi que des titres comme Carrefour et Darty ont touché leur plus haut niveau de l'année, les « blue chips », comme Thomson-CSF, Peugeot et Navigation mixte, suscitent un intérêt non démenti. Parmi les valeurs les plus traitées, figuraient aussi Peugeot, Moët-Hennessy, Lafarge-Coppée, Michelin, Thomson-CSF et Schneider.

« Le marché monte lentement mais sûrement », observait en fin de séance un professionnel, dans un volume d'activité moyen, variant chaque jour autour du milliard de francs sur le « règlement mensuel ». Désolidarisé de Wall Street, encore en recul le 11 juillet, le palais Brongniart confirme que la « reprise estivale » est là, les seules réserves portant seulement sur l'arrivée de l'été...
ERIC FOTTORINO.

Pierre Belfond : l'éditeur du palais Brongniart

On s'attendait plutôt à l'entendre parler de best-sellers, de tirages, ou de nouveaux romans. Pas du tout. D'entrée de jeu, Pierre Belfond se prend à engager avec le fiscant le nombre de titres en circulation sur une valeur boursière et ce « price earning ratio » (rapport cours-bénéfice par action) qui comble d'aise les analystes financiers. Editeur avant tout, le président de la maison qui porte son nom connaît à merveille les mécanismes du palais Brongniart : une science bien nouvelle dans ce monde fermé — le livre — où il convient encore de baisser la voix lorsqu'on ose parler d'argent.

Introduit le 15 octobre dernier sur le second marché de Paris (11) via sa société, cet intellectuel aux lunettes d'écaille et au sourire jovial avait déjà fait l'apprentissage d'une autre forme de culture, celle de l'entreprise. Une maison créée en 1982 avec son épouse, France, et qui a su se hisser depuis parmi les dix grands groupes français d'édition de littérature générale. Avec des résultats financiers à la hauteur des ambitions

difficiles lors de sa présentation au public puisque le chiffre d'affaires du groupe a augmenté de 23 % en 1985, pour s'établir à 93 millions de francs, le bénéfice net croissant de 24 % dans le même temps, à 7,5 millions de francs. Ce qui assure à procéder pour juin 1986 à l'attribution d'une action gratuite pour cinq anciennes.

Ces résultats, qui permettent de placer les Editions Belfond à au premier rang de l'édition française par sa rentabilité avec une marge nette supérieure à 8 %, selon ses dirigeants, proviennent en partie de la société-mère et des Presses de la Renaissance. Autre label qui s'ajoute au Pré aux Clercs, et aux Editions de France (ouvrages de référence et romans français et étrangers) et à l'acquisition d'une participation de 35 % dans les Editions Messinger. Poursuivant sa diversification, le groupe vient de créer une société, JET 7, sous la responsabilité de son fils, Stéphane, sous forme d'une filiale à 47 % des Editions Belfond. Elle devrait ouvrir ses services en septembre prochain. Avec un programme de jeux et de messageries « si les études de marché en cours en confirment l'intérêt », précise Pierre Belfond, toujours prudent. Septembre 1986 devrait être aussi pour lui, une période importante, mais cette fois-ci dans le domaine de l'édition, la parution du premier roman de Cavanna, celui-ci ayant écrit pour l'instant une quinzaine d'ouvrages mais jamais de livre de cette nature. Quel rapport entre Cavanna et le télémarketing ? C'est bien simple : si tout va bien, chaque jour, à l'heure du lit, l'auteur à succès répondra sur son minitel aux questions que vou-

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Sampiet	+12,7	Général Indulco	-18,7
Epoca Bureau	+11,7	Salomon SA	-12,8
Jean Ledwith	+11,7	Orléans et Caly	-11,4
Praxair	+11,2	SCRÉG	-11,3
Industrie	+10,3	Carrefour	-10,3
Francorp	+10,3	Moulinex	-8,9
Nord-Est	+10	Poclain	-8,3
Fidel-Basche	+9,3	Quilmes	-7,6
Dunlop	+9,3	N.P. Schlegel	-6,9
Doux Micat	+9,3	Euromat	-6,4
Fives-Lille	+9,2	Missions Pacific	-6,3
Essi Rand	+7,8	Inco Limited	-6,3

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Sampiet	+12,7	Général Indulco	-18,7
Epoca Bureau	+11,7	Salomon SA	-12,8
Jean Ledwith	+11,7	Orléans et Caly	-11,4
Praxair	+11,2	SCRÉG	-11,3
Industrie	+10,3	Carrefour	-10,3
Francorp	+10,3	Moulinex	-8,9
Nord-Est	+10	Poclain	-8,3
Fidel-Basche	+9,3	Quilmes	-7,6
Dunlop	+9,3	N.P. Schlegel	-6,9
Doux Micat	+9,3	Euromat	-6,4
Fives-Lille	+9,2	Missions Pacific	-6,3
Essi Rand	+7,8	Inco Limited	-6,3

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	7 juillet	8 juillet	9 juillet	10 juillet	11 juillet
RM	1.033.018	861.355	916.290	957.523	960.678
Comptant	4.377.308	5.107.659	5.657.008	5.556.513	6.695.943
R. et obl.	274.725	256.211	368.970	389.785	218.081
Cours comp.	5.685.051	6.225.225	6.942.268	6.903.821	7.874.702

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)

	142	139,8	141,3	142,6	-
Françaises	142	139,8	141,3	142,6	-
Etrangères	105,7	104,4	104	104,4	-

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)

	143,4	141,3	141,3	142,4	143,3
Tendance	143,4	141,3	141,3	142,4	143,3

	372,6	366,1	368,1	372,3	374,1
Indice gén.	372,6	366,1	368,1	372,3	374,1

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Wall Street est descendu cette semaine de ses sommets, l'indice Dow Jones perdant plus de 60 points lundi, et terminant vendredi sur une note baissière. L'abaissement du taux d'escompte, ramené jeudi soir de 6 1/2 à 6 par la Réserve fédérale américaine, n'a pas eu d'influence positive sur le marché, ni la diminution du taux de base bancaire décidé ensuite par plusieurs grandes banques. Ces mesures étaient anticipées depuis plusieurs jours et les analystes doutaient, autour du Big Board, qu'elles puissent à elles seules stimuler rapidement les affaires et améliorer les bénéfices des entreprises.

	Cours 3 juillet	Cours 11 juillet
Alcoa	38 1/8	36 5/8
ATT	24 1/8	24 3/8
Boeing	64	61 5/8
Chase Manhattan Bank	64 3/8	61
Da Pont de Nemours	82 1/8	80 1/2
Eastman Kodak	57 3/4	55
Exxon	69 3/4	69 1/4
Ford	54 5/8	52 3/8
General Electric	58 1/8	56 1/8
General Motors	77 7/8	75 3/8
Goodyear	33 1/4	32 1/4
IBM	149	143 1/8
ITT	58 1/8	54 5/8
Mobil Oil	31	30
Pfizer	72 3/4	67 3/8
Schlumberger	34 1/8	33 7/8
Texas	39 7/8	38
UAI Inc.	52	51
Union Carbide	24 1/8	23 1/2
US Steel	29 3/8	29 1/4
Westinghouse	52 1/8	51 3/4
Xerox Corp.	56	54 1/4

LONDRES

Après un départ hésitant, le marché s'est effondré, établissant un nouveau record de baisse quotidienne dans le sillage de Wall Street, en début de semaine.

La dépression a été aggravée par l'annonce d'une nouvelle augmentation, jugée excessive, de la masse monétaire britannique, qui est venue écorcher l'espoir de la réduction, depuis longtemps attendu, du loyer de l'argent, et qui a affaibli les fonds d'Etat. Ceux-ci ont reculé progressivement, malgré la réduction vendredi du taux d'escompte américain.

Les valeurs ont amorcé une reprise en milieu de semaine, mais le désintérêt des investisseurs à la veille du week-end, dans un marché délaissé, a freiné les gains.

Indices « F.T. » du 11 juillet : 1337,3 (1356,5 le 4 juillet) ; mines d'or, 89,91 (contre 91,66).

	Cours 4 juillet	Cours 11 juillet
Beecham	435	435
Bovater	315	315
Eric Petroleum	578	561
Charter	261	261
Courtauld	297	294
De Beers (*)	658	665
Free Gold (*)	7 5/16	7 1/4
Glanco	18 3/8	17 7/8
Gl. Univ. Stores	13 3/8	12 7/8
Imp. Chemical	108 1/8	99,6
Shell	776	775
Unilever	17 51/64	17,68
Vickers	476	453
War Loan	39 5/8	38,88

FRANCFORT

La Bourse de Francfort a évolué cette semaine sur une note irrégulière. Après un fort repli initial lundi (chute des automobiles et des chimiques), elle a, paradoxalement, peu réagi au piogement de Wall Street, gagnant même quelques points le lendemain. Une résistance technique s'est organisée en fin de période.

Indice de la Commerzbank : 1859,80 (1867,4 le 4 juillet).

	Cours 4 juillet	Cours 11 juillet
AEG	293	295
BASF	257	258,20
Beier	252	252,50
Commerzbank	295	302,50
Deutschebank	741,50	760
Hoechst	255,10	258,50
Karstadt	347	372
Manneberg	187	181,20
Siemens	613	615,50
Volkswagen	472	484

TOKYO

Un final en hausse La Bourse de Tokyo a tour à tour salué la réélection comme premier ministre de M. Nakasone, puis la baisse du taux d'escompte américain par de sensibles hausses. Parmi les secteurs les mieux orientés du marché figuraient les valeurs sidérurgiques et celles de la fabrication électrique. Mais entre lundi et vendredi, la Bourse a évolué irrégulièrement, enregistrant quelques replis en fin de période, consécutifs à la chute de Wall Street.

Indices du 11 juillet : Nikkei : 17670,70 (17595,36 le 4 juillet) ; indice général : 1375,15 (contre 1355,31 le 4 juillet).

	Cours 4 juillet	Cours 11 juillet
Akai	460	440
Bridgestone	741	715
Canon	997	971
Fuji Bank	1500	1500
Honda Motors	1230	1200
Matsushita Electric	1378	1330
Mitsubishi Heavy	398	426
Sony Corp.	3238	3080
Toyota Motors	1500	1400

هلناتنا للاصل

كندا، مصر، العراق

les valeurs

du 7 au 11 juillet 1986

BOURSES ÉTRANGÈRES

Les valeurs étrangères... Les cours ont été en hausse... Le marché japonais a été particulièrement actif...

Les valeurs étrangères... Les cours ont été en hausse... Le marché japonais a été particulièrement actif...

Table with 2 columns: Valeur, Cours. Lists various foreign stocks and their prices.

Table with 2 columns: Valeur, Cours. Lists various foreign stocks and their prices.

Table with 2 columns: Valeur, Cours. Lists various foreign stocks and their prices.

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Comment manufacturer du papier synthétique

Les grandes banques commerciales internationales ont progressivement vu fondre leur activité de prêts traditionnels au cours des dernières années. La raison en tient à la baisse considérable et ininterrompue du volume des eurocrédits remplacés, dans le grand mouvement de « mobilisation » qui a saisi le monde bancaire depuis deux ans, par des instruments nouveaux tel, entre autres, l'euro-papier commercial, eurobillet de trésorerie dont le développement croissant est une des caractéristiques de l'année en cours. Pour compenser la diminution de leurs prêts classiques, les eurobanques ont mis sur pied une nouvelle technique, celle des « swaps d'actifs ». Celle-ci consiste à créer, à partir d'un instrument à taux d'intérêt fixe, du papier synthétique à taux variable destiné à renforcer l'actif des bilans bancaires.

Un pari à ne pas faire

L'abaissement, jeudi, du taux de l'escompte aux Etats-Unis n'a eu pour effet que de faire avancer de 0,25 % à 0,50 % les cours des émissions euro-obligataires sans pour autant raviver l'intérêt des investisseurs. Le mouvement était trop largement anticipé pour avoir un impact plus profond. En outre, la détestable habitude qu'a pris le marché international des capitaux de fixer les taux d'intérêt des euro-emissions nouvelles en ajoutant une marge au rendement des bons du Trésor américain de même durée a pour effet de par trop dissocier le niveau des coupons de celui recherché par les euro-acheteurs. Ce système n'est pas seulement un signe de paresse intellectuelle mais une mode, dont l'obsession frise désormais l'aberration.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Le sucre déprimé par le manque d'acheteurs

« Il n'y a plus d'acheteurs ! », s'exclamaient cette semaine un professionnel pour expliquer la chute sensible des cours du sucre. A Paris, la tonne de « blanc » (sucre raffiné) se négocie le 10 juillet à 1210 francs, soit l'échéance d'octobre (la « 2^e échéance » de notre graphique), alors que la livre (453 grammes) de « roux » (sucre brut) valait le même jour 5,72 cents à New-York. En mars, les prix culminaient respectivement sur ces deux places à des niveaux de 1700 francs et de 9 cents par livre...

Table with 2 columns: PRODUITS, COURS DU 11-07. Lists commodity prices for various goods like coffee, aluminum, nickel, etc.

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

LES DEVICES ET L'OR

Un deutschemark à nouveau très fort

Sur des marchés des changes évoluant en dents de scie, sans tendance bien définie, un fait saillant est à relever cette semaine : le regain de fermeté du deutschemark tant vis-à-vis du dollar que des monnaies européennes. Cet événement, dans ce dernier cas, est de nature à réjouir M. Karl Otto Poehl, président de la Banque fédérale d'Allemagne, qui déploie, il y a peu, la faiblesse de la devise allemande au sein du système monétaire européen.

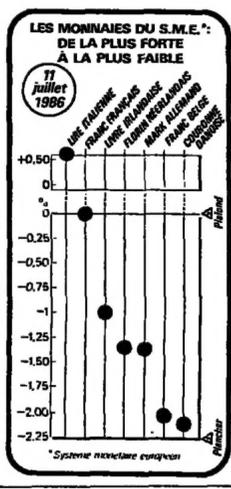
COURS MOYENS DE CLOTURE DU 7 au 11 juillet

Table with 7 columns: PLACE, Livres, \$ E.U., Franc français, Franc suisse, D. mark, Franc belge, Florin, Lire italienne. Shows average closing rates for various currencies.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Les Etats-Unis tout seuls

La décision prise, jeudi soir, par la Réserve fédérale (FED) de ramener de 6,5 % à 6 % son taux d'escompte n'a pas vraiment constitué une surprise. Depuis plusieurs semaines, l'accumulation de nouvelles défavorables en provenance de l'économie américaine rendait plausible une mesure de ce genre. Par ailleurs, les pressions émanant des milieux politiques exercées sur la FED se faisaient plus insistantes, notamment chez les républicains, préoccupés par l'approche des élections législatives de novembre prochain.



F.R.

